

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

DOSSIER : R-4167-2021

RÉGISSEURS : Me NICOLAS ROY, président
Me LISE DUQUETTE
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 15 DÉCEMBRE 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 5

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officiels

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me LOUIS LEGAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE OC	
PASCAL CORMIER	
ROGER HIGGIN	
EXAMINED BY Me ÉRIC McDEVITT DAVID	6
CROSS-EXAMINED BY Me DOMINIQUE NEUMAN	38
EXAMINED BY THE FORMATION	43
PANEL HQT - PANEL 2 (sur l'engagement 7)	
PATRICK DOYLE	
FRANÇOIS ANCTIL	
STÉPHANE VERRET	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	54
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	72
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	85
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	139

PREUVE DE AQÇIE-CIFQ

PAUL PAQUIN

JOCELYN B. ALLARD

LOUIS GERMAIN

INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX 165

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID 204

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 206

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 210

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quinzième
2 (15e) jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15)
8 décembre deux mille vingt et un (2021) par
9 visioconférence. Dossier R-4167-2021 : Demande du
10 Transporteur de modification des Tarifs et
11 conditions des services de transport pour les
12 années 2021 et 2022. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Nous sommes de retour. Maître David.

15

16 PREUVE OC

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quinzième
19 (15e) jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

20

21 PASCAL CORMIER,

22 ROGER HIGGIN,

23

24 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Oui. Bonjour. Docteur Higgin et monsieur Cormier,
3 if it is possible for you to open your cameras.
4 Avec votre permission, Monsieur le Président, je
5 vais juste recommencer brièvement pour que
6 l'introduction des témoins se fasse de façon
7 publique également.

8 I'll say that in English, the evidence of
9 Option Consommateurs will be presented by two
10 witnesses, Mister Pascal Cormier who already spoke
11 about the questions of the cost over-run in Micoua-
12 Saguenay in the confidential part of the hearing
13 and Doctor Roger Higgin who will be speaking as an
14 analyst with respect to the questions related to
15 the MRI, the PBR.

16 So the two witnesses have already been
17 sworn in in the confidential part of the hearing.
18 I'll now proceed with the adoption of the written
19 evidence.

20 EXAMINED BY Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Q. **[1]** Doctor Higgin, I want to draw your attention to
22 the OC memoire which is file under the number
23 C-OC-11 as well as your Power Point presentation of
24 this morning, which as been file under the number
25 C-OC-0025.

1 So let's start with the memoire. Do you
2 have any corrections to bring in the memoire?

3 Dr. ROGER HIGGIN:

4 R. Yes, I do have one correction. This is on page 14
5 of the memoire. There is a material typographical
6 error in the X-Factor shown there. Somehow a minus
7 sign got it and it is 0.57 of course not minus
8 0.57. It's a typographical error.

9 Q. **[2]** Okay. Thank you. Do you have any other
10 correction in the memoire?

11 R. No, I do not.

12 Q. **[3]** Now in the Power Point presentation, I do
13 understand that you do have some corrections?

14 R. Yes, if you're going to pull that up...

15 Q. **[4]** I'm wondering if it's more efficient for you to
16 do the corrections as you testify?

17 R. I would agree that it's more efficient than
18 switching between documents.

19 Q. **[5]** Okay. So just to then keep in mind that when
20 there are corrections to be made not to forget to
21 mention them so that they are noted by everybody.

22 Now to get back to the memoire I note
23 obviously that there is one section, the first
24 section deals with the MRI and it was drafted in
25 English and the second section is drafted in French

1 and it deals with the cost over-run in Micoua-
2 Saguenay. I just want to know what was your role
3 with respect to the second part of the memoire. Did
4 you participate in that aspect of the memoire or
5 just in the MRI part of the memoire?

6 R. I responded to questions from monsieur Pascal on
7 some Ontario matters, including how the Ontario
8 system for transmission planning works. Such as
9 including the role between the government and the
10 ISO and the Ontario Energy Board. So that was the
11 first thing I responded to his questions.

12 The second was to provide him for
13 information any decisions that were recent from the
14 Ontario Energy Board related to a disallowance of
15 costs. And I provide him with a copy of the OEB
16 decisions in OPG, Ontario Power Generation and that
17 is docket 2000-EB-2020-290. And basically I just
18 sent him the documents for information.

19 Q. **[6]** Okay. Then did you had discussion with Mister
20 Cormier about Micoua-Saguenay line?

21 R. No, I did not.

22 Q. **[7]** Okay, thank you. So to get back to the written
23 testimony, the memoire and your Power Point
24 presentation, do you adopt these documents has your
25 written testimony in the current case?

1 R. I do.

2 Q. **[8]** Okay. Mister Clerk if it is possible to exhibit
3 C-OC-0023, which is Doctor Higgin C.V. So I don't
4 intend to go through this C.V. in details, in any
5 event Option Consommateurs has not requested you be
6 recognize as an expert in the current case, you're
7 acting as an analyst, but I simply want to quickly
8 review or summarize your pertinent experience with
9 respect to PBR.

10 So to start I do understand that you were a
11 Commissioner or Régisseur in Ontario, the Ontario
12 Energy Board for how many years?

13 R. For a total of seven years until I retired in the
14 year two thousand (2000).

15 Q. **[9]** Okay, so you were Commissioner for seven years.
16 I also understand that you have been recognized as
17 an expert by several regulatory bodies. Can you
18 tell us which one?

19 R. Yes, the resume shows that and that would be
20 including the Régie with respect to some gas cases
21 and it would include the Manitoba Public Utilities
22 Board in electricity. So you see in my testimony it
23 listed here and in all those cases I was
24 acknowledge as being in expert in regulatory
25 matters, given my background as a regulator.

1 Q. **[10]** Now can you confirm that you are not an expert
2 in econometric models related to productivity or
3 cost benchmarking?

4 R. That is very correct. It's not one of my strength
5 and I leave that to the experts like Doctor Ros and
6 Doctor Lowry.

7 Q. **[11]** Nonetheless I see in your C.V. that you have
8 advise clients on the results of such expert's
9 report and MRI studies in many cases since two
10 thousand seven (2007), is that the case?

11 R. That's correct.

12 Q. **[12]** Can you give us a very quick overview of the
13 number in MRI cases in which you've advise clients?

14 R. Right. So my resume indicates that there's about
15 fifteen (15) major MRI cases that I was involved
16 in, including recent electricity transmission ones.
17 In fact right now I should be in a technical
18 conference for Hydro One Transmission today if I
19 was not testifying here.

20 Q. **[13]** Okay. So you've been involved in fifteen (15)
21 cases regarding MRI?

22 R. Yes, my colleagues call my the grand-father of rate
23 energy regulation.

24 Q. **[14]** Right. In the Brattle presentation yesterday
25 on slide 6, he showed a list of the recent North

1 American productivity studies, were you involved in
2 any of the cases mention by Brattle?

3 R. Yes, I was all the cases he listed there, the five
4 cases, I was involved on all of them and I'm
5 currently involved, as I just mention, in the Hydro
6 One Transmission case in Ontario.

7 Q. **[15]** Okay. And what is your role in the present
8 case?

9 R. My role is to advise my client, Option
10 Consommateurs, regarding the appropriate parameters
11 for the two thousand twenty-two (2022) HQT revenue
12 cap index MRI for CNE, for Hydro Québec
13 transmission and the implications for HQT two
14 thousand and twenty-two (2022) revenue requirements.

15 Q. **[16]** Okay. Thank you. Now I believe you have
16 prepared a Power Point presentation, the Clerk
17 mentioned before that's it a bit complicated for
18 him to give you control over the document but he
19 will assist you if you simply mention to him when
20 to change the page, he will do so immediately.

21 R. Okay. If he would like to put the document up I
22 will proceed to the title page and make sure
23 everything is working.

24 Q. **[17]** Okay. Donc C-OC-0026, Monsieur le Greffier.

25 R. Thank you. So, good morning, everyone, Monsieur le

1 Président, les régisseurs.

2 My presentation addresses first the OC
3 memoire filed November the fourth (4th) two
4 thousand twenty-one (2021), which is a review of
5 the expert productivity and benchmarking studies.
6 The second I will deal with the experts
7 commentaries in reply evidence that was filed later
8 last month, in November. So those are the four
9 reports that I will be addressing in this
10 presentation. So can we move to the next slide,
11 please.

12 So this is just the overview. Next slide,
13 please. Thank you. No the other one, I'm watching
14 my screen not the other one, go back one please.
15 Thank you.

16 So, I'm going to start with the two
17 experts' studies and these were file as B-0012,
18 that's the Brattle, and C-0009 the AQCIE-PEG
19 report. These were filed originally as you all know
20 in 2048-2018 in February and then refiled under our
21 4167 in July and September. The presentation will
22 follow-up in addressing the PEG commentary in
23 C-AQCIE-0050 and Brattle response in B-0094. Next
24 slide, please.

25 That graphic is familiar, this is from the

1 Hydro-Québec transmission presentation on the first
2 day with Panel 1, and as you see the source it is
3 actually from B-0110, page 4. And what I wanted to
4 highlight here is the arrow. If you look at the
5 arrow that I put on, it points to fifty-seven (57).
6 Fifty-seven (57) it's fifty-seven millions (57 M)
7 that HQT is seeking to increase the MRI proportion,
8 just the MRI piece of it's two thousand and twenty-
9 one to two thousand and twenty-two (2021-2022)
10 revenue requirement.

11 To do that we will be using the formula
12 that the Régie has already approved and this shows
13 the formula down below and that we will be visiting
14 some of the parameters through out this
15 presentation. So this is the formula that's the
16 outlook I'm looking for is a change in revenue
17 requirement and this is the formula.

18 So can we put up the next slide, please.
19 This summerize again the memoire what we looked at,
20 so the first part was definitely looking at the
21 experts' results. And then we provided some
22 commentaries and then finally we provided some
23 discussion on considerations for a future second
24 generation MRI. Next slide please.

25 This graphic shows, and its been on the

1 screen several times, shows the results. The top
2 part deals with the productivity studies performed
3 by Brattle and by PEG. And this is showing all of
4 the parts, there's the total factor productivity,
5 the CNE or OMNA and the capital for each of the two
6 experts.

7 I've highlighted in red for the CNE the
8 results of the two experts. And you've seen these
9 before, it is negative -3.38 for Brattle and
10 negative -0.68% for PEG. Now that's the
11 productivity study of each of the expert.

12 Then we look at the benchmarking study
13 which try to benchmark Hydro-Québec transmission
14 against the sample for a number of years. These are
15 recent years not the years that were use for the
16 full sample, these are recent years. This is the
17 result, they were discuss yesterday so I won't
18 highlight them except to show in red: Brattle came
19 up with a negative -.4% and PEG came up with a
20 positive 67% meaning, as discuss with Doctor Lowry
21 at length that Hydro-Québec costs, according to him
22 are 67% above the benchmark, where as Brattle says
23 that the costs are within the norm of the sample.
24 In fact in testimony they talked within plus or
25 minus 10%.

1 So that's the results of the two experts.
2 Of course the top part deals with setting the X-
3 Factor, the productivity, the CNE productivity and
4 the bottom part deals with setting the S-Factor. So
5 that's the results. So can I go to the next slide,
6 please.

7 I just wanted to show you this, because it
8 help me understand what's happening with the US
9 industry. I ask for this graphic from Brattle and
10 they provided it in one of their interrogatories
11 responses. I'm just highlighting that. The years on
12 the bottom are for their sample nineteen ninety-
13 five to two thousand and nineteen (1995-2019) and
14 this shows the growth, very important to use that
15 word, growth of the TFP, total factor productivity
16 index for the US TX industry sample.

17 Then you can see it went up and down a bit
18 in the early years but now since recent years, the
19 last ten years it's been extremely negative and
20 seems to be heading more negative. And that
21 explains why we're seeing this negative
22 productivity growth in the US sample. I think this
23 graphic help everyone understand that a little
24 better. So can I move on now, please, to the next
25 slide.

1 So we make some comments about the studies,
2 and I'll just start with the top bit which deals
3 with the industry productivity growth studies.
4 That's the X-Factor. So these are our comments.

5 We think that considering how the different
6 samples, samples periods, as well as the costs
7 included by the experts differ, would assist the
8 Régie to determine an appropriate two thousand and
9 twenty-two (2022) X-Factor for HQT.

10 Now just to repeat, this is from our
11 memoire and this is our view at the beginning of
12 November.

13 Coming down to th HQT benchmarking studies
14 scenario, we look at the S-Factor, we've been
15 through this but just to repeat, Brattle concluded
16 that HQT is a good performer plus or minus ten
17 percent (10%) relative to the sample and PEG said
18 no, they're sixty-seven percent (67%) above and is
19 a poor performer.

20 The above econometric modelling results are
21 so different, that at that point in time, we wonder
22 whether there could be an error in the date of each
23 of the consultant including or in the base
24 assumptions or in the specification of their
25 models. Those were are views at that time. Since

1 then of course we have new information and we'll
2 talk about that in a minute. Could I move to the
3 next slide, please?

4 So this is the last part of our memoire.
5 The end of the memoire. We were asked by OC to give
6 them some views on considerations for a second
7 generation MRI.

8 OC asked me to look at that so I did and I
9 listed a number of factors at the top here that
10 would be considered, and this is the key word,
11 "considered", in a second generation MRI.

12 And most of the factors are very familiar.
13 Perhaps the only one that is perhaps important to
14 think about is Capital.

15 The top one is the current MRI. This is the
16 structure that we showed before the same MRI.

17 So now we look at the possible second
18 generation. So what we included in this one so the
19 revenue requirement is both CNE and Capital. So
20 we'll talk about that in a minute.

21 So it's both CNE and Capital. There are
22 exclusions as present, the Z-Factor and so on, but
23 perhaps the most important change is the addition
24 of the C or capital factor.

25 Now the capital factor deals with the

1 revenue requirement and that is the amount of
2 capital that is not covered by the I minus X plus
3 S formula.

4 So this is a separate amount of capital
5 that needs to be determined and how to determine
6 that is a very big challenge for the regulator.

7 And it also has like the X-Factor formula,
8 we usually have an Scap which is an S-Factor that
9 takes away some of the incentive and in essence
10 pays it back.

11 So the other thing is I've changed the
12 growth factor which is in the above formula to be
13 shown as G. But it's still included. It's part of
14 the formula.

15 So this is what we would... At that time
16 when we filed the memoire this is our view which I
17 was telling our client. This is the kind of thing
18 that I would recommend. So if we could move on
19 please.

20 So now we've come back to this last month
21 when we received the two experts' reports. One
22 earlier in the month and then on the twenty-ninth
23 (29th) of the month, the Brattle.

24 So we had to then go and review and analyse
25 the reply, the commentary from PEG. Again that's in

1 C-0050 and the reply evidence that's in B-0094. So
2 can I move on please?

3 So this is something that I'm sure you'll
4 hear. But it's a very busy slide and I don't expect
5 anybody to understand it.

6 I provide... I produced this in all of my
7 cases for MRI. I produce a comparison of the two
8 experts' assumptions for both the productivity and
9 for the benchmarking studies.

10 I produce this. It helps me understand the
11 different inputs, outputs and so on. It helps me
12 understand.

13 So then I usually, as I did in this case,
14 send a copy to each of the experts to ask them to
15 verify it and that has been done in this case.

16 So I've used this as a basis for my review
17 of the two expert reports including, very
18 importantly, the reply from Brattle and the
19 commentary from PEG. That's all this is.

20 So I move on next to show what my results
21 are from looking at this in more details. Next
22 slide.

23 Now this graph is in PEG's reply evidence.
24 Okay? It's the Figure 2 that's in C-0050.

25 And what this does PEG has modified the

1 assumptions in the Brattle productivity model and
2 produced this result. And what they are trying to
3 show here is, the bottom graph line shows the
4 original Brattle declining productivity over the
5 period that's shown here.

6 And the two at the top show both PEG's
7 original one which is in the dotted line and PEG's
8 amended Brattle results.

9 Now both experts do this in just about
10 every case. This is... this game is played between
11 the two experts. So now I move on to the next slide
12 please.

13 So this then shows what Brattle's went,
14 this is the Brattle go looking at the revision of
15 PEG's productivity results. Okay?

16 Now there is an error on this slide. It was
17 a minus sign that was left off in transcription and
18 that is on the top line with one point two two
19 percent (1.22%). It should be negative (-1.22%).

20 Q. **[18]** Sorry to interrupt you, Doctor Higgin, I
21 wanted to simply thank maître Fréchette who pointed
22 out this mistake to me. That's all.

23 R. That's all. It was just a transcription error and
24 it happens when you're doing a lot of data.

25 So this shows that for TFP Growth it shows

1 the PEG's costs, this is with TFP.

2 So why don't I look at the O&M or CNE? And
3 this shows what would happen to the PEG if they did
4 these things.

5 First of all they did take out seven
6 companies. Okay? He then looked at, due to the
7 sample selection problems. So as a result of this,
8 then you see that they show that the PEG this case
9 would be much more negative. In other words point
10 two two (0.22) etc. So that's what they show from
11 doing this analysis.

12 And down below they did the opposite. So
13 this table at the bottom Brattle said: "Okay. Let's
14 take our results which is the top one, which is
15 minus zero one point zero four percent (-1.04%) and
16 then we'll do what PEG said.

17 We'll take out these contentious...
18 accounts, these FERCac counts that have been argued
19 about over the last two days. And then after that
20 they come to saying: "If you take all those out
21 then this is what we get."

22 And if you look at the left it's TFP and
23 then on the right you would remember the negative
24 three point three eight percent (-3.38%). That
25 drops down slightly but by the end of this it's

1 minus one point two percent (-1.2%).

2 But as you see that meansthat the two
3 results could be similar. However as being
4 experienced in all of this for many years, I always
5 only rely on the experts' initial results and the
6 one that they verify and recommend.

7 So this is just an exercise that the
8 experts undertake. So could we go to the next slide
9 please?

10 So this is the benchmarking piece. So again
11 PEG went through the Brattle benchmarking and as
12 you know there a large debate about a number of
13 factors that were not the same between the two.

14 And then PEG in this graphic shows the
15 difference between using fixed-effects and he also
16 put in random effect and OLS "Ordinary Least
17 Square".

18 Those are two of the big methodological
19 differences between the Brattle and PEG
20 benchmarking studies. Those are the two of them. So
21 this shows the results and you can see the results,
22 I'll show on the graphic because it's easier to
23 understand.

24 The graphic shows that from the original
25 Brattle on the left, according to PEG, this is PEG,

1 says: Oh! They would go up the ninety-three point
2 two percent (93.2%) higher than the benchmark. This
3 is what PEG says.

4 So then let's move on to the next slide and
5 see what Brattle had to say. So Brattle then says:
6 Okay, here's our reply. We're going to look at the
7 PEG benchmarking results and we're going to see
8 what's this difference between OLS used by PEG and
9 fixed-effects.

10 And so they do that, and if you look at the
11 fixed-effects numbers on the right for PEG, you'll
12 see that they end up being within kind of plus or
13 minus ten percent ($\pm 10\%$) that Brattle found in
14 their study using fixed-effects not using OLS which
15 is what PEG did.

16 We then look at the bottom of this slide
17 and it just shows the numbers and just to highlight
18 a couple. For the O&M costs under OLS PEG found,
19 this says sixty-eight point one (68.1) but
20 basically it's the same number or just about
21 produce by Brattle. But on the right importantly
22 this shows for O&M costs, according to Brattle for
23 the full period that would be two thousand and one
24 (2001) they did the analysis to two thousand and
25 nineteen (2019) then this would show HQT's costs

1 has being in that plus or minus ten percent (10%)
2 that Brattle is recommending.

3 So anyway I will move on to the next slide
4 and this is what Brattle also had to say about this
5 issue that was raised yesterday: the uniqueness of
6 Hydro-Québec, it's unique. And to support its
7 position on that Doctor Ros asked PEG for
8 information and then in his reply he put in PEG
9 actual discussion of the unique features of Hydro-
10 Québec compare to the US samples.

11 This is a pure quotation from PEG original
12 evidence, the page number are listed. So this was
13 taken by Doctor Ros to support his position of the
14 uniqueness of Hydro-Québec.

15 At the bottom this is not from that
16 particular page, but this just say what his
17 conclusion of that result is. And basically he says
18 here: From the results presented in his tables,
19 table 13 and 14, that we looked at, it is evident
20 that the vast differences in conclusions by PEG and
21 Brattle are driven primarily by the choice of
22 estimators, my emphasis added. The difference in
23 conclusions are generally not driven by the
24 underlying data, TFP assumptions or methodologies.

25 So he summarizes very succinctly what the

1 major difference is between the two studies.

2 This slide here I've produce from data in
3 the evidence and it's my own compilation to advise
4 my clients. So we suggest to the client that the
5 productivity results are very different due to
6 differences in sample composition, including as
7 we've discuss exclusions, inclusions of certain
8 FERC accounts, the use of one hoss shay versus
9 geometric decay for capital, etc.

10 And I also suggest that the cost
11 benchmarking results are totally different, due to
12 the different methodologies and models used by the
13 experts, resulting in very different S-Factor
14 recommendations.

15 So I summarize the experts results in this
16 table. I don't want to go through the details just
17 to say that in doing so I came up with three
18 options which I will discuss in a minute.

19 The three options are, on the left HQT
20 Brattle, in the middle PEG and on the right the
21 current MRI with the Kahn factor at 0,57. And so
22 this is based on a number of sources as shown
23 below. If we can go to the next slide, please.

24 So now I'm moving in into this question of
25 resetting the MRI parameters for two thousand and

1 twenty-two (2022). And of course the first issue is
2 updating the inflation factor, and this is a normal
3 adjustment, in fact the Régie as already indicated
4 that for two thousand and twenty-two (2022) it will
5 be two point two two percent (2.22%).

6 Moving ahead to the X-Factor, well it could
7 be done using the productivity studies and it could
8 use the experts suggested ranges. As you would
9 remember those ranges minus three point three eight
10 percent (-3.38%) for the X-Factor from HQT Brattle
11 and from PEG minus zero point six eight percent
12 (-0.68%). I also note that the decision could be
13 inform by the recent productivity trend of HQT if
14 the Kahn approach is used.

15 I need to stay on that slide for one
16 minute, please. I didn't ask to switch, can I stay
17 on that slide, thank you.

18 So I wanted to mention, as you're aware
19 that AQCIE in its proof had some information about
20 the Kahn analysis method and they recommended
21 returning the X-Factor zero point five seven (0.57)
22 rather than the range recommend by PEG.

23 Now regarding the S-Factor we do have the
24 experts range but you remember Brattle says zero
25 point one (0.1) to zero point three percent (0.3%),

1 HQT in its July submission chose zero point one
2 percent (0.1%). AQCIE in its preuve sort of adopted
3 the PEG S-Factor zero point six percent (0,6%). So
4 the Régie will consider whether or not an update is
5 appropriate and also it will consider what to do in
6 future about the rates in twenty-three (2023) and
7 about twenty-four (2034). So can I move to the next
8 slide. Thank you.

9 I think we've covered this so I can flick
10 to the last slide and we will just finish the
11 presentation. Go to the last slide, please. There
12 we are.

13 So you will remember that table that I
14 showed you earlier where I did calculations on the
15 two thousand and twenty-two (2022) revenue
16 requirement. So this is my conclusions. So for a
17 two thousand and twenty-two (2022) rate cap index
18 formula applied to CNE, the options are as follows:
19 1) The HQT/Brattle recommendations for an X-Factor
20 of minus three point three eight percent (-3.38%)
21 and S-Factor of zero point one percent (0.1%),
22 that's positive.

23 The PEG recommendations for an X-Factor of
24 minus zero point eight percent (-0.8%) and an S-
25 Factor for positive zero point six percent (0.6%),

1 I put the plus on because as you'll remember
2 yesterday Doctor Lowry said he'd like a bit more
3 because of problems with the US data.

4 And continue the current MRI with an X-
5 Factor of zero point five seven (.57%). Of course
6 the S-Factor is zero.

7 So I did these calculations and I hope my
8 calculations are correct but they are to indicate
9 that my client know what the impact is of choosing
10 one of these three.

11 So the impact is as follows: For number
12 one, the HQT/Brattle that would give you for the I
13 minus X plus S, MRI revenue requirements based on a
14 twenty twenty-one (2021) base of nine hundred and
15 thirty-eight million (\$938M) as the base.

16 Number one, the HQT number would be nine
17 hundred and ninety point five million (\$990.5M).

18 The second one which is the PEG would be
19 nine hundred and fifty-nine million (\$959M).

20 The third would for the Kahn factor zero
21 point five seven number (0.57) would be nine fifty-
22 four point two million (\$954.2M).

23 Now I also calculated the respective number
24 for two thousand and twenty-two (2022) which is I
25 minus X plus S plus C.

1 Now C it's the growth factor which as to be
2 included in the formula in setting the revenue
3 requirement.

4 Now I didn't have the growth factor. I
5 found something and I estimated it. So it's only an
6 estimate. But using that estimate I came up with
7 these options for the two thousand twenty-two
8 (2022) CNE revenue requirement.

9 The first is for Hydro-Québec Brattle nine
10 hundred and ninety six million (\$996M). And that's
11 a fifty-seven million (\$57M) increase which was
12 shown at the beginning of my presentation on the
13 slide 4. So that's the fifty-seven million (\$57M).

14 The second is for PEG. It would be nine
15 hundred and sixty-four point four million
16 (\$964.4M).

17 And three for continuing with the Kahn
18 approach and the zero point five seven (0.57) that
19 would nine fifty nine point eight million
20 (\$959.8M).

21 So that's my calculations.

22 Q. **[19]** If I can just interrupt for a moment. I notice
23 there's a note here. Note number 3 at the bottom:
24 "Calculations per analyst' notes."

25 R. Yes. In order to prepare this presentation I had to

1 prepare extensive notes which would... Taking the
2 experts' reports, analysing them and so on. I have
3 prepared extensive notes to help me prepare this
4 presentation.

5 So those notes are extensive. And I have
6 one other thing in the notes which might be of
7 interest as well. If it's just mentioned, in the
8 notes I thought because of this question about the
9 comparability of Hydro-Québec to the US utilities I
10 thought: "Well why don't I look at, compare them to
11 Hydro One Transmission."

12 And so in the notes I do a comparison of
13 the two utilities respecting size and costs. And
14 what that shows is, yes, Hydro-Québec is the
15 biggest on the planet but Hydro One is very close.

16 And so as you would know I'm in the case
17 now with Hydro One and basically reviewing there
18 the recommendations for the MRI.

19 Now the MRI recommendations from the
20 experts there, it's to help everyone, is this: It's
21 just Clearspring ea. Clearspring says: Well we do
22 have analysis. I show him the number. It's negative
23 two point two six percent (-2.26%) and an S-Factor
24 of maybe zero (0).

25 We think we should just ditched those out

1 and we'll accept and tell the client to accept zero
2 zero (00). Zero zero (00) S-Factor.

3 Q. **[20]** Sorry. You are reading from your notes right
4 now Doctor Higgin?

5 R. Yes.

6 Q. **[21]** Okay. Are these notes in a... I don't want to
7 interrupt. Sorry. Did you want to say something
8 else?

9 R. No that's all. I asked to finish now just to finish
10 the last bit.

11 Q. **[22]** Okay. Just to tell the Board if ever you think
12 it's useful I could file these notes in the record
13 if ever you would like to take cognisance of these.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Okay.

16 R. Leave that to the Régie. So just coming back to
17 this other question. A possible comprehensive MRI
18 for two thousand and twenty-four (2024).

19 So I had discussed this a little bit
20 earlier. So for a comprehensive MRI which would be
21 applied to both CNE and Capital, the experts
22 recommend an X-Factor between negative one point
23 zero four (-1.04%) to negative zero point six two
24 (-0.62%).

25 This is for total factor productivity. The

1 mid-range as I mentioned is point eight eight
2 (0.88%).

3 This assumes though that all capital is
4 indexed which is an unlikely circumstance.

5 So I just mentioned again, it's in my
6 notes, that in the Hydro One case, the Capital
7 Factor is there under the MRI Formula that is the I
8 minus X plus S) about a one point five percent
9 (1.5%) increase happens every year.

10 The C-Factor is much bigger increase. The
11 C-Factor is four point three percent (4.3%).

12 So that helps you to perhaps understand the
13 impact between just using some capital in the
14 formula, for example projects under twenty-five
15 million (\$25M), but then there has to be a very
16 large capital factor.

17 So I think with all of that we conclude
18 from our analysis of the Hydro-Québec spending
19 pattern that's the historic, it's in the notes,
20 that we can't conclude whether including capital in
21 a future MRI is a good thing or not. We don't know.
22 Thank you very much for your attention.

23 Q. **[23]** Okay.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Un instant s'il vous plaît Maître. Ça ne sera pas

1 long. Maître David?

2 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

3 Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Sur la question du dépôt des notes la Formation
6 n'est pas favorable au dépôt des notes compte tenu
7 que ce serait une preuve additionnelle et donc non.
8 Pas besoin. On liera les notes sténographiques.

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 D'accord. Monsieur le Greffier?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui. Allez-y.

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Alors, est-ce qu'il y avait d'autres choses ou je
15 peux continuer?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Allez-y.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 D'accord. Monsieur le Greffier, pouvez-vous mettre
20 la pièce OC-0011 à l'écran? Le mémoire d'Option
21 Consommateurs et la page 25.

22 Q. **[24]** So Docteur Higgin, un peu plus bas Monsieur le
23 Greffier, merci. Doctor Higgin I asked the clerk to
24 put the OC memoire on the screen in the section
25 dealing with "Sommaire des recommandations".

1 So the recommendations of OC to the Board
2 and there were three at the time when the memoire
3 was filed in early November but the first bullet
4 really doesn't make a recommendation because it
5 says:

6 OC is awaiting the updates to the
7 expert reports before making
8 recommendations regarding the HQT MRI
9 and it's parameters.

10 So now that those updates have been filed, are you
11 in a position to make a recommendation regarding
12 the HQT MRI and its parameters?

13 R. Yes. I will but this is a recommendation clearly to
14 my client. I have been a "Régisseur" for many years
15 and I do not like people to tell me what to do.

16 So this is my recommendation to my client.
17 I've advised my client regarding the two thousand
18 and twenty-two (2022) CNE MRI as follows: An X-
19 Factor of zero point five seven percent (0,57%)
20 continuing with the current Kahn factor for two
21 thousand and twenty-two (2022). The last year of
22 the MRI. And the rebase the rate in two thousand
23 twenty-three (2023) on the cost of service. And
24 then ask my client to support a future
25 comprehensive MRI in two thousand and twenty-four

1 (2024). And this could be base either on the
2 current studies or updated. So that was my
3 recommendation to my client.

4 Q. **[25]** And the difference between the current MRI and
5 this comprehensive MRI in twenty twenty-four (2024)
6 that you recommend to Options Consommateurs can
7 summarize what's the difference?

8 R. Yes, I think we've shown the formula on the slide,
9 if you wish to pull the slide, let me just find the
10 slide where that shows the formula. I'm going
11 flipped through my notes to find this slide. Be
12 patient one minute for me to find that. I'm just
13 having a little trouble finding the slide, if you
14 could help me.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Sorry, yes.

17 R. The one that shows the capital factor.

18 Q. **[26]** Okay, just a sec. Could it be the one on page
19 14?

20 R. No. Not 14.

21 Q. **[27]** It's not page 5, is it?

22 R. Yes, I think that's correct.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Donc, Monsieur le Greffier, la cinquième page de la
25 présentation C-OC-0026.

1 R. That's not 5.

2 Q. **[28]** Okay. Well in any event, I think your
3 recommendations were clear and if the Board has
4 questions about your recommendations they will come
5 back to this issue.

6 R. There it is, it's on slide 10, no I had it, it's on
7 slide 8.

8 Q. **[29]** Okay.

9 R. So, just to repeat what I said in my presentation
10 it includes importantly the C-Factor, which is
11 shown a little down as the capital factor. Also in
12 the revenue requirement in the formula, that's the
13 I minus X plus S, it does include some capital, in
14 other words both OMNA or CNE and capital is indexed
15 in there. But this capital factor is a big addition
16 to the increase each year. Because I mention in the
17 I minus X plus S, it's only about one point four
18 five percent (1.45%) increase each year but in the
19 capital factor it's four point three percent
20 (4.3%). So that's a huge addition to the revenue
21 requirement.

22 Q. **[30]** Okay, thank you.

23 So Doctor Higgin is available for cross-examination
24 and for the Régie's questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Contre-interrogatoire AHQ-ARQ, Maître
3 Cadrin.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Bonjour, Monsieur le Président, alors merci, non
6 pas de questions. Merci beaucoup.

7 LE PRÉSIDENT :

8 AQCIE, Maître Lanoix.

9 Me SYLVAIN LANOIX :

10 Alors nous n'aurons pas de questions, Monsieur le
11 Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. FCEI, Maître Turmel.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Merci, Monsieur le Président, nous n'aurons pas de
16 questions.

17 Le PRÉSIDENT :

18 RTIEÉ, Maître Neuman.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui, bonjour Monsieur le Président, Dominique
21 Neuman pour le RTIEÉ, yes we would have a few
22 questions for Doctor Higgin. If it's possible to
23 show the presentation that was shown a few minutes
24 ago. And I'll try to find the exact page. Give me a
25 minute.

1 CROSS-EXAMINED BY Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [31] I will go to page 15, but my question is not
3 directly linked to a sentence that's on this page
4 but it's on that subject. As you know, Doctor
5 Higgin, each transporter company, each company in
6 the sample is not bonded by the same obligations to
7 serve and also it may provide different quality of
8 service, the quality of service may not be the same
9 for each company. Some companies are more, offer a
10 better quality of service than others.

11 Is there, in your vast experience, Doctor
12 Higgin, and since you are viewed, like you mention,
13 the grand-father of regulation, in your experience
14 did you know if it has been done, of if there is
15 any possibility for taking into account the
16 difference in quality of service between companies
17 that are compared in the following way: is it
18 possible to normalize, to adjust the date of each
19 of the companies so that the data of each one, the
20 adjusted data of each one would reflect what it
21 would have been if the same quality of service, the
22 same level of service would have been offered.

23 Has there been any case, any situation
24 where that has been done or attempted to do done
25 and if you have any knowledge on that?

1 R. My answer will be in two parts. The first part is,
2 all transporters have to comply with the NERC
3 Standards.

4 Q. [32] Okay.

5 R. You're aware of those of course. What is important
6 to say when you talk about quality of service,
7 certain standards have to be met in order to be
8 qualified as a transporter.

9 Second the ISO/RTO also deal with quality
10 of service and they penalized transporters if that
11 quality of service is not provided. In Ontario the
12 ISO is the one that ensures the standards are met.
13 However when it comes to be individual transporters
14 they have to report their normal performance
15 standards, you know, outages and other things to
16 the regulator. And so you would have to go through
17 and look at all of those reports to the regulators,
18 I don't know whether they do through FERC, I have
19 not looked at that, but possibly they do. Somebody
20 would have to look through and look at the
21 differences to see if there were reasons to do what
22 you're suggesting and that is to levelize them
23 based on quality of service.

24 If you look at all the delivery points, for
25 example, for Hydro One they monitor the outages all

1 the time at each of those delivery points, then
2 they report those, they have standards, they have a
3 score card in Ontario. It's a very important score
4 card where all of those metrics are provided by
5 Hydro One to the OEB. That's all I can answer I
6 think.

7 Q. **[33]** But you would agree that even though there are
8 standards of quality and also standards of
9 reporting that are uniform, having said that there
10 still are some differences between companies as to
11 the quality of service, the offering for instance,
12 the "indice de continuité", the continuity index is
13 different from one company to another.

14 R. No, I think it's a very important issue. I should
15 point you to a study, I'd have to find it, that PEG
16 did which was looking at the... what we call
17 reliability benchmarking. Have you ever heard of
18 that? So what they do in that study instead of just
19 looking at cost, they look at reliability, and PEG
20 did such a study in Ontario.

21 So that study would have had some data
22 looking at the reliability of various transmitters
23 each year for its benchmarking report. It's a while
24 since I looked at that report so I can't pull
25 together any of the findings or anything at this

1 point. But it's an important point speaking to your
2 issue.

3 Q. **[34]** In this file, into this file has such
4 reliability benchmarking being included, my
5 understanding is no, but could you confirm that
6 either PEG or Brattle do studies?

7 R. No, no. It was a unique thing, the OEB tried it but
8 you have to ask Doctor Lowry, he is the expert, I'm
9 not the expert I just look at the results. He said
10 it was very difficult and he was not too happy with
11 his confidence in the results, that's a very, very
12 difficult exercise. So it was discontinued in
13 Ontario for that reason.

14 Q. **[35]** Okay. On a different matter, as you know, in
15 the formula, the PBR formula there are certain
16 costs that are excluded, either as factor Y or as
17 factor Z. Factor Y is what is call the exclusions,
18 factor Z is what's call the exogenous factors. And
19 Hydro-Québec TransÉnergie has S and Y factors
20 applicable to its mechanism. Do you know if it
21 would be feasible or if it has ever been done to
22 levelize, to normalize the results the costs of the
23 other companies in the sample in such a manner that
24 the same Y and Z costs would be excluded from these
25 other companies' data also? Is that something

1 feasible to your knowledge?

2 R. It's not something that is my area of expertise,
3 this is something that the experts Doctor Lowry and
4 Brattle would speak too. The only thing I could say
5 is that you have to review a structure of the
6 Y-Factor when you move to including capital in the
7 MRI. If you go there you have to restructure it.
8 There will still be a Y-Factor, but you hope that
9 most of the capital would be either in the I minus
10 X plus S or it will be in the capital factor. This
11 is a mechanic contingency above that. So you have
12 to restructure the Y-Factor. Yes.

13 Q. **[36]** My last question is just actually a clerical
14 error. You mention I minus X plus S?

15 R. Yes.

16 Q. **[37]** As you know in the formula that has been
17 recognized it's I minus X minus S?

18 R. No, well it depend on what sign you use, the thing
19 is the S-Factor is negative in most, in most
20 formula. Most. In this formula in Québec no, the
21 S-Factor is positive, and so you subtract the
22 S-Factor it's kind of... what do we call the
23 S-Factor, something for the consumers to get back.

24 Q. **[38]** S can be either positive or negative depending
25 on the circumstances...

1 R. No, it cannot be.

2 Q. **[39]** Okay.

3 R. S-Factor is always positive.

4 Q. **[40]** Okay, so I thank you for your answers.

5 R. Thank you, Mister Neuman, nice to see you.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Hydro-Québec, Maître Fréchette?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui, pas de questions, je vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pas de questions. Maître Legault?

12 Me LOUIS LEGAULT :

13 On n'aura pas de questions, Monsieur le Président,
14 merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Les membres de la formation, monsieur Dumas. Non.

17 Maître Duquette vous a des questions.

18 EXAMINED BY THE FORMATION:

19 Q. **[41]** Hello, Mister Higgin.

20 R. Hello, how are you?

21 Q. **[42]** Well, thank you. I have two short questions.

22 R. Sure.

23 Q. **[43]** My first question is: you recommend as an
24 X-Factor to continue in two thousand and twenty-two
25 (2022) with the Kahn factor and then you didn't say

1 if it was or without an additional S-Factor as you
2 mention in your... because you mention in your page
3 17: the AQCIE recommend an X-Factor in twenty-two
4 (2022) to continue with the Kahn factor, and AQCIE
5 recommend retaining the X-Factor of point fifty-
6 seven (57) and the S-Factor AQCIE goes with an
7 additional S-Factor of point six (.6) would you go
8 with the AQCIE or would you say...

9 R. My recommendation, Madame, to my client would be to
10 stay with the current formula which is point five
11 seven (.57) and as you know the S-Factor zero.

12 Q. **[44]** Thank you. And just to be sure in twenty-
13 twenty-four you would recommend to your client an
14 MRI with all the suggestions in page 8 which would
15 bring the capital under the MRI and then you would
16 go I would guess, you would recommended that we use
17 the TFP, would you go with Brattle or PEG?

18 R. At this point what I would suggest is that...
19 there's two options if I was a regulator feeling
20 which way to go on that issue. I would say the TFP
21 are not that far apart, if you look minus one, I
22 forgot the number, one point seven (1,7) and zero
23 point six three (0.63), they're not that far apart
24 and point eight eight (.88) is the middle. So as a
25 regulator, you know, you have to chose sometime.

1 Q. **[45]** As Salomon would say, you know, split in the
2 middle.

3 R. The other option is to say there's problems with,
4 more problems with the S-Factor, that analysis is
5 obviously something that if I was a regulator I
6 would be very unhappy to see. So what I would
7 suggest is maybe the benchmarking could be redone
8 and perhaps bring in, this is the key, another
9 couple of three utilities that would be very
10 similar, you know big utilities including Hydro One
11 to do the benchmarking.

12 Q. **[46]** So you would go rather with Canadian utilities
13 like Hydro One, Manitoba Hydro or BC Hydro, just to
14 be more comfortable?

15 R. I don't have an opinion because I'm not an expert
16 whether OLS or fixed-effects is better, and that's
17 one big difference, so all I know is all of the
18 consultants who do the work in Ontario use OLS,
19 they have regressive type models with secondaries
20 factors so they have variables such as forestation,
21 construction index and other things that help them
22 to characterize and benchmark the utilities.
23 So this is what the experts do in Ontario.

24 I've never seen one before using fixed-
25 effects.

1 Q. [47] Thank you so very much. That will be all my
2 questions, thank you.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître David?

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 Oui, alors je n'ai pas de réinterrogatoire donc
7 c'est la preuve d'Option Consommateurs.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Petite question qu'on se pose, est-ce que vous
10 entendez déposer les pièces révisées compte tenu du
11 nombre de corrections qui ont été faites au tout
12 début?

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Vous parlez de la présentation PowerPoint?

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est celle-là?

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 La présentation de docteur Higgin vous parlez?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Non, c'est pas le mémoire. C'est ce que
21 monsieur Cormier a fait au tout début, là, les
22 corrections.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 O.K. Donc, dans la présentation de monsieur

25 Cormier.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Qu'il a fait plusieurs corrections, on me demande
3 simplement si c'est possible, compte tenu que ce
4 serait plus facile à utiliser.

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 O.K. Parfait. Alors, oui, on le fera sous peu, là.
7 Il y aura une version corrigée de la pièce C-OC-
8 0027 qui est la présentation de monsieur Cormier.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Est-ce que ça va? Merci. Je crois que ça complète,
11 les témoins sont libérés.

12 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 D'accord. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Avant de procéder à AHQ-ARQ, la Régie
16 souhaiterait avoir une discussion sur l'engagement
17 numéro 7, la réponse qui a été donnée. Alors,
18 Maître Fréchette, je ne sais pas si vous êtes en
19 ligne.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 J'y suis.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Est-ce que monsieur Anctil est disponible?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui. Alors, monsieur Anctil, monsieur Verret,

1 monsieur Doyle sont disponibles. Je vous prierais,
2 c'est... Je vous écoute.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, c'est juste, comme c'est un engagement à
5 l'AHQ-ARQ, on demanderait probablement à
6 maître Cadrin en premier de commenter, vu que c'est
7 un engagement qui était à sa demande, mais nous, on
8 aurait des questions.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien. Donc, vous souhaitez donc revoir le
11 panel.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est ce que je comprends bien. Alors, si vous
16 permettez, est-ce que vous souhaitez le faire avant
17 la pause lunch, Monsieur le Président?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce que c'est... si c'est possible.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Tout à fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Mais évidemment, l'AHQ... Est-ce que c'est mieux de
24 commencer avec l'AHQ quand même? Donc, au retour de
25 la pause. Au retour de la pause lunch, ce serait

1 plus facile pour vous de rassembler les gens.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui. C'est juste que ça... tout est dépendant. Il
4 est onze heures trente (11 h 30), le temps avance.
5 Moi, je n'ai pas de difficulté à le meubler. C'est
6 peut-être une question de durée, là. On aurait
7 besoin d'un petit dix (10) minutes, là, question
8 de... parce qu'ils étaient ici.

9 LE PRÉSIDENT :

10 À ce moment-là, on pourrait commencer avec l'AHQ,
11 leur mémoire. Alors, peut-être au retour, Maître
12 Fréchette, de la pause. Et pour tout de suite, nous
13 irions à l'AHQ-ARQ pour son mémoire...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 O.K.

16 LE PRÉSIDENT :

17 ... et nous reviendrons. Évidemment, Maître Cadrin,
18 vous aurez l'occasion de... C'est un engagement qui
19 vous était livré. Alors, nous, on a des questions à
20 poser sur cet engagement-là, la réponse.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est bien. C'est compris. Donc, au retour du
23 lunch. C'est parfait, c'est noté. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, Maître Cadrin.

1 Me STEVE CADRIN :

2 D'accord. Je comprends. Donc, nos questions, si
3 nous pouvons être autorisés à poser des questions
4 sur l'engagement numéro 7, c'était une discussion
5 qu'on aurait eu ensemble juste avant la
6 présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ quand ça
7 aurait été mon tour de parler, là. Donc, on avait
8 peut-être quelques questions de précision, mais on
9 voulait savoir s'il y avait une plage horaire de
10 prévue pour ça, sachant que les témoins ne sont
11 peut-être pas... n'étaient peut-être pas présents,
12 là, instantanément, là, si je peux dire ça comme
13 ça, là, au niveau du Transporteur.

14 Je proposerais deux choses, là. Je
15 préférerais que la preuve soit complétée avant
16 qu'on fasse notre présentation, celle du
17 Transporteur, j'entends, les questions à poser, si
18 c'est possible. Mais à la rigueur, là, quitte à ce
19 qu'on revienne après le lunch avec des commentaires
20 additionnels de monsieur Raymond, moi, je suis
21 ouvert à toutes sortes d'aménagement pour ne pas
22 perdre de temps, là.

23 Mais si c'est simplement dix (10) minutes
24 de pause pour maître Fréchette pour avoir les bons
25 témoins, on pourrait fermer cette preuve-là avant

1 le lunch, complètement, poser des questions, vous
2 comme moi, dans le fond, et commencer la preuve
3 plutôt cet après-midi. Mais je suis très ouvert à
4 commencer la preuve aussi ce matin, là. Je vais me
5 plier à ce qui est le plus efficace pour vous, là.

6 Nous, on a un quarante-cinq (45) minutes,
7 là, de présentation, j'aurais tendance à dire
8 « bien senties », là.

9 LE PRÉSIDENT :

10 L'autre solution, c'est qu'on prenne la pause lunch
11 maintenant et qu'on revienne à midi trente
12 (12 h 30).

13 Me STEVE CADRIN :

14 L'enjeu n'est pas pour moi, c'est pour maître
15 Fréchette, je comprends, là, que c'est... Moi, je
16 vais être là.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Je ne sais pas si maître Fréchette est toujours en
19 ligne.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, je consultais. Alors, écoutez, c'est juste
22 qu'on n'a pas monsieur Doyle à portée de la main.
23 Moi, écoutez, je pense que c'était assez clair.
24 Vous souhaitiez débiter puis meubler...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 On vous a perdu.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ah, je suis de retour. Monsieur Doyle n'est pas à
5 portée de la main. Alors, on ne peut pas débiter
6 maintenant. Soit, peut-être prendre la pause lunch
7 maintenant, si vous y tenez, sinon on roule avec
8 AHQ-ARQ puis ils feront leur travail après. La
9 preuve était complétée sur l'ensemble. S'il y a des
10 questions, elles vont être ciblées sur
11 l'engagement, et c'est tout. Ça ne sera pas une
12 reprise complète des interrogatoires sur le sujet.
13 Ça, là-dessus, c'était clos. Je vois... Bougez pas!
14 Donnez-moi une seconde, on a une apparition. Alors,
15 monsieur Doyle vient d'arriver. Si vous nous donnez
16 cinq minutes qu'on s'installe, on pourrait
17 reprendre si vous le souhaitez. C'est une question
18 de maximiser le temps. On sait très bien qu'on a
19 tous un petit peu débordé.

20 LE PRÉSIDENT :

21 S'ils sont disponibles dans cinq minutes, on
22 pourrait faire cet élément-là.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Cinq minutes, à moins vingt, si vous permettez,
25 onze heures moins vingt (10 h 40) le panel sera

1 installé prêt à reprendre. Puis on devra reprendre
2 des... Je ne sais pas si la formalité de
3 l'assermentation sera requise, là, mais...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Je crois que les trois n'avaient pas été libérés.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est parfait. Ça fait qu'on pourra débiter à moins
8 vingt.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Je n'ai pas de souvenir d'avoir libéré aucun des
11 témoins.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 À moins vingt.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça va. Alors à moins vingt.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Merci.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 PANEL HQT - PANEL 2 (sur l'engagement 7)

23

24 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quinzième
25 (15e) jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

1 PATRICK DOYLE,
2 FRANÇOIS ANCTIL,
3 STÉPHANE VERRET,

4
5 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 LE PRÉSIDENT :

9 Nous sommes de retour. Merci aux témoins d'être
10 disponibles pour cette période de questions. Nous
11 nous intéressons ici à l'engagement numéro 7 qui
12 est la pièce B-0119. Comme c'est une réponse qui a
13 été donnée à l'AHQ-ARQ, Maître Cadrin, est-ce que
14 vous avez des questions vous-même sur cet
15 engagement... sur la réponse, je devrais dire?

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

17 Oui. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à
18 messieurs Anctil, Doyle et Verret.

19 Q. **[48]** Merci de vous prêter à l'exercice de peut-être
20 compléter certains éléments qui découlent de la
21 réponse à l'engagement. Je comprends qu'on l'exhibe
22 présentement à l'écran. Vous l'avez devant vous,
23 c'est la pièce B-0119 pour les fins des notes
24 sténographiques. Et si on peut aller au début de la
25 réponse, Monsieur le Greffier, ce serait apprécié.

1 En réponse aux questions qui ont été posées par ma
2 collègue maître Charron vendredi dernier, dans le
3 fond, vous avez répondu à cet engagement-là, en
4 fait la question, on la voit :

5 Fournir la date à laquelle le
6 Transporteur a transmis une demande à
7 l'IREQ afin de lui octroyer un mandat
8 et obtenir un échéancier de
9 réalisation à la suite de la décision
10 de la Régie (D-2020-041) en avril
11 2020; et révéler le mandat, les
12 éléments et l'échéancier anticipé pour
13 la réalisation de cet outil
14 d'automatisation.

15 Moi, j'ai relu également les notes sténographiques,
16 quoi que j'ai été en mesure d'écouter vos échanges
17 à ce moment-là, et on se demandait un peu qu'est-ce
18 qui avait pu être réalisé également, et qu'est-ce
19 qui avait pu être fait, et où est-ce qu'on en est
20 rendu. C'est un peu le sens derrière cette
21 question-là. Et je reprendrai de là avec les
22 réponses que vous avez fournies. Tout d'abord, on
23 parlait d'un mandat confié en février deux mille
24 vingt (2020), donc un mandat qui consiste en
25 l'automatisation de la méthode officielle du calcul

1 du taux de pertes de transport. C'est ce qu'on voit
2 dans la première partie de votre réponse. Alors, je
3 passe le prochain paragraphe.

4 Les éléments et échéanciers envisagés
5 en février 2020 étaient les suivants :

- 6 • Spécifications du calcul
7 d'automatisation des pertes [...];

8 Un mandat qui devait se dérouler du quatorze (14)
9 février au trente et un (31) mars deux mille vingt
10 (2020). Ma question est la suivante : Est-ce que,
11 ça, ça a été fait?

12 M. FRANÇOIS ANCTIL :

13 R. Le mandat dont vous faites référence en fait, la
14 spécification du calcul d'automatisation du
15 quatorze (14) février au trente et un (31) mars
16 deux mille vingt (2020) n'a pas été réalisé. Donc,
17 pour en revenir aux raisons en fait c'est vraiment
18 par le manque de disponibilité des effectifs de
19 l'IREQ, qui était spécialisé dans ce domaine-là, et
20 évidemment à ce... au même moment... au même moment
21 où la pandémie de la COVID-19 a débuté.

22 Q. [49] Alors je comprends donc que cette première
23 portion-là effectivement, qui va chevaucher pendant
24 quelques semaines, là, la période de la pandémie
25 qui s'est déclarée disons à la mi-mars, là, je

1 pense que c'est autour du douze (12) ou treize (13)
2 mars, sauf erreur, là, donc il n'y avait rien qui
3 avait pu être fait à ce niveau-là, vous n'avez rien
4 reçu, pas d'information à l'époque, c'est exact? À
5 l'époque, je parle en mars deux mille vingt (2020),
6 au trente et un (31) mars deux mille vingt (2020),
7 à l'échéance prévue, là.

8 R. Rien associé à ce... il n'y a rien associé à ce
9 livrable-là qui a été... qui a été fait.

10 Q. **[50]** D'accord. La question complémentaire c'est :
11 depuis le trente et un (31) mars deux mille vingt
12 (2020) ou du moins l'échéance qui n'a pas pu être
13 respectée pour les raisons que vous avez invoquées,
14 est-ce que cette partie-là du mandat a été exécutée
15 depuis?

16 R. Il y a toujours rien qui a été exécutée depuis ces
17 dates-là. Ce qu'il est important de mentionner
18 c'est que les outils qu'on a déjà en place, donc
19 les outils de contre-validation, la méthode plus
20 robuste qu'on a, notre méthode officielle, est déjà
21 amplement suffisant. Le mandat dont on fait
22 référence à ce moment-ci est vraiment un extra, je
23 dirais. Mais ce qu'il est important de comprendre
24 c'est que ce qui est en place avec toute cette
25 contre-validation et la méthode actuelle est

1 amplement suffisant pour ça. Pour la validité des
2 taux de perte qu'on a déposés pour l'année deux
3 mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020).

4 Q. **[51]** J'apprécie votre réponse plus complète et plus
5 large que la question posée, il n'y a pas de
6 problème. Ce que je comprends de votre témoignage à
7 ce stade-ci c'est... ce que je dois comprendre de
8 votre témoignage c'est que vous considérez que,
9 dans le fond, c'est un exercice secondaire à faire
10 quand vous aurez le temps de le faire ou c'est un
11 exercice important à faire? La façon dont vous me
12 le présentez, c'est : on est déjà suffisamment
13 robuste, donc dans le fond on n'a pas vraiment
14 besoin de faire l'exercice, là, puis on le fera
15 quand on aura le temps. Est-ce que c'est ça que je
16 dois comprendre de votre réponse?

17 R. Ce qu'il est important de rappeler en... ce qu'il
18 est important de rappeler c'est que l'évaluation
19 des pertes par la méthode actuelle officielle
20 demande un effort humain qui est important. Cette
21 méthode-là, la méthode qu'on veut développer, qui
22 est en bonus, c'est davantage pour automatiser puis
23 permettre la détection... la détection de la
24 correction d'erreur, qui va demander moins d'effort
25 pour la maintenir, donc c'est... c'est ce que je

1 peux... c'est ce que je peux ajouter. Donc, avec
2 cette automatisation-là, on va être en mesure de
3 réduire peut-être le nombre de personnes qui vont
4 devoir travailler sur notre... notre méthode
5 actuelle finalement. Donc, ce n'est pas... ce n'est
6 pas une méthode qui sert à rien.

7 Q. **[52]** Non, non, je comprends, puis je... je présume
8 donc que c'était pas ça le fondement de votre
9 réponse du tout, là. C'est juste que l'échéancier
10 s'est déplacé dans le temps, alors la façon dont
11 vous répondiez, bien il s'est déplacé dans le temps
12 l'échéancier, soit. Des raisons, vous en avez
13 exposées quelques-unes, là, notamment pour deux
14 mille vingt (2020). Et pour la suite des choses il
15 y a quand même un bon délai, là, alors on se posait
16 la question : est-ce que c'est quelque chose qui a
17 été relégué à quand vous auriez le temps de le
18 faire ou c'est toujours un exercice important?

19 R. On considère toujours que c'est un exercice
20 important, on... Comme on a mentionné, l'IREQ... on
21 va travailler avec l'IREQ pour continuer ce mandat-
22 là, puis ça reste toujours un exercice qui est
23 important pour nous.

24 Q. **[53]** Merci. Donc, on s'est expliqué, évidemment
25 rapidement, ce qui s'est passé en deux mille vingt

1 (2020), on ne reviendra pas trop sur le sujet. Il
2 n'y a pas eu de cause tarifaire, d'ailleurs, qui a
3 été déposée à l'été deux mille vingt (2020) pour
4 l'année deux mille vingt et un (2021), on le sait
5 déjà.

6 Donc, en tant que tel, il n'y avait pas de
7 livrables à la Régie pour cette cause tarifaire là,
8 alors que c'était ça l'engagement qui était demandé
9 par la Régie, dès le départ, dans le prochain
10 dossier tarifaire.

11 Donc, on est maintenant dans le prochain
12 dossier tarifaire, qui se situe un an plus tard,
13 finalement, que celui que la Régie anticipait lors
14 de sa décision. Alors, vous avez mentionné, et je
15 lis votre... peut-être qu'on peut le remettre à
16 l'écran, je m'excuse, Monsieur le Greffier. Vous
17 êtes gentil, merci. Remontez, s'il vous plaît, à la
18 page précédente. D'accord.

19 Alors, donc, on va ensuite... En fait,
20 avant d'aller plus loin, là, je comprends qu'il y a
21 un deuxième boulet, là, où on mentionne :

22 Si option analysée par l'IREQ jugée
23 avantageuse, développement des
24 fonctions prioritaires du prototype (1er
25 avril au 31 décembre 2020).

1 Je pose la question, simplement pour savoir s'il
2 n'y a pas des choses qui se sont faites en
3 parallèle. Je comprends que ça aussi, il n'y a rien
4 qui n'a été fait de ce côté-là non plus, là? Je
5 pense que ça va de soi, mais je veux juste être
6 certain.

7 R. Il n'y a pas eu d'avancement qui a été fait pour
8 cet... ce livrable, non plus.

9 Q. **[54]** D'accord, merci. Donc, je descends deux
10 paragraphes plus bas. On mentionne :

11 Le Transporteur a fait des relances à
12 l'IREQ en deux mille vingt et un
13 (2021). Tel que mentionné au présent
14 dossier...

15 Donc, commençons par ça, là. Donc, là, je comprends
16 qu'on avait un dossier tarifaire à déposer en deux
17 mille vingt et un (2021), il y en a un qui a été
18 déposé à l'été deux mille vingt et un (2021). C'est
19 celui qu'on fait en ce moment, d'ailleurs. Or,
20 quand avez-vous fait les relances en mesure de
21 répondre à la demande de la Régie du prochain
22 dossier tarifaire - et ce moment-là était l'été
23 deux mille vingt et un (2021) pour le dépôt?

24 R. De mémoire, j'y vais... c'est autour de fin juin,
25 début juillet. J'y vais de mémoire. ***(24 LIGNES).

1 Deux mille vingt et un (2021).

2 Q. [55] Oui, deux mille vingt et un (2021), bien sûr.

3 Je comprends qu'on vous a soufflé l'année, mais
4 c'est une bonne idée, juste pour préciser. Juste un
5 instant.

6 Puis, pourquoi ça n'a pas été fait avant,
7 compte tenu du dépôt de la cause, là, qui devait
8 avoir lieu au mois d'août, là, mais ici, a eu lieu
9 le premier (1er) août deux mille vingt et un
10 (2021), sauf erreur, là.

11 Pourquoi il n'y a pas d'exercice qui a été
12 fait plus en amont, là, parce que vous parlez de
13 fin juin, début juillet, alors ça laisse peu de
14 chances d'avoir un mandat réalisé, disons-le comme
15 ça, là?

16 M. FRANÇOIS ANCTIL :

17 R. Juste un complément d'information, là, Maître
18 Cadrin. Le suivi qui était à réaliser, donc... dans
19 le dossier tarifaire, c'était d'informer sur le
20 mandat qui pourrait être confié à l'IREQ. Et c'est
21 ce qu'on a fait dans le cadre du dossier tarifaire,
22 on a parlé du mandat, un mandat qui avait été
23 confié, déjà, en deux mille vingt (2020). Puis, on
24 a expliqué la situation pour laquelle ce mandat-là
25 n'a pas été réalisé.

1 Et même, ce mandat-là a été confié en deux
2 mille vingt (2020), avant même que la décision de
3 la Régie sorte au mois d'avril. Donc, on a expliqué
4 les motifs pour lesquels ce mandat-là n'avait pas
5 été réalisé en deux mille vingt (2020).

6 Donc, on a tout à fait rencontré cette
7 obligation-là de la Régie, de faire part dans le
8 dossier tarifaire suivant. Comme vous l'avez
9 mentionné, il n'y en a pas eu en deux mille vingt
10 (2020), donc il y en a... on a déposé en deux mille
11 vingt et un (2021). Et on a informé la Régie sur le
12 mandat, qui est repriorisé avec l'IREQ aujourd'hui,
13 pour être réalisé en deux mille vingt-deux (2022).

14 Q. [56] D'accord. Je m'excuse si j'ai mal... j'ai mal,
15 effectivement, mentionné les choses. Le mandat ne
16 devait pas être réalisé complètement, là, pour les
17 fins de la discussion, excusez-moi. Ce que je
18 parlais, c'est de définir le mandat avec l'IREQ qui
19 devait être réalisé.

20 R. Il n'y avait pas de mandat qui devait être réalisé
21 avec l'IREQ. Si vous retournez au dossier tarifaire
22 de l'année deux mille vingt (2020), qui a été
23 présenté en deux mille dix-neuf (2019), vous ne
24 trouverez pas... nous n'avons pas trouvé, en tout
25 cas, clairement, aucune mention d'un mandat qui

1 serait confié à l'IREQ pour pouvoir automatiser une
2 partie du calcul de la méthode officielle de calcul
3 des tarifs. Vous ne trouverez pas ça.

4 Ce que vous allez trouver, dans le dossier,
5 vous allez trouver les mandats qui ont été réalisés
6 par l'IREQ, en deux mille dix-neuf (2019), à la
7 suite du témoignage de monsieur Truong, qui était
8 non pas en deux mille dix-neuf (2019), mais bien en
9 deux mille dix-huit (2018). Madame Duquette y
10 faisait référence, plus tôt, dans l'audience.

11 Donc, monsieur Truong est venu, en deux
12 mille dix-huit (2018), pour dire tout le sérieux
13 qu'on mettait sur le calcul du taux de perte. En
14 deux mille dix-neuf (2019), tous les efforts ont
15 été faits avec l'IREQ, monsieur Mirallès, et un
16 autre... J'oublie le nom de Jacques... euh...
17 Excusez-moi, j'oublie le nom de famille...

18 Prévost... monsieur Prévost, sont venus
19 témoigner avec nous, en deux mille dix-neuf (2019),
20 expliquer tous les travaux qui ont été réalisés
21 avec l'IREQ, en deux mille dix-neuf (2019).

22 Je peux même vous donner la référence à la
23 présentation qui a été faite, c'est au dossier R-
24 4096-2019, la présentation du panel 2, la pièce B-
25 0099.

1 Et vous allez voir, dans toute la première
2 partie de cette présentation-là, vous allez pouvoir
3 constater l'ensemble des travaux qui ont été
4 réalisés suite au mandat qui avait été octroyé par
5 l'IREQ. Alors, à la fin de l'audience, c'est
6 travaux-là avaient été réalisés, une décision a été
7 rendue...

8 Q. [57] Hum, hum.

9 R. ... et il n'y avait aucun engagement du
10 Transporteur pour réaliser, pour confier un mandat
11 supplémentaire puis réaliser d'autres travaux avec
12 l'IREQ. C'est une initiative que le Transporteur a
13 pris, de vouloir améliorer, encore une fois, sa
14 méthode de calcul, selon la méthode officielle de
15 calcul du taux de perte, pour en automatiser une
16 partie parce qu'il y a deux ressources, à
17 l'interne, maintenant.

18 Comme vous le savez, il y a des ressources
19 qui ont été ajoutées, et c'est deux humains, deux
20 personnes, qui se contre-valident, l'une et
21 l'autre. Et ce qu'on voulait faire, c'était de
22 pouvoir libérer une personne, puis avoir une
23 automatisation.

24 Donc, avoir une automatisation, donc, avoir
25 une personne qui pouvait valider l'information puis

1 avoir une automatisation qui permet de contre-
2 valider tout ça.

3 Alors, ça, c'est une initiative du
4 Transporteur. Puis aujourd'hui, on semble avoir
5 transformé cette initiative de ce transporteur-là,
6 en un suivi manqué de la part du Transporteur. Puis
7 ça, je ne pense pas que c'est une lecture exacte de
8 la situation.

9 Q. [58] O.K. Je comprends votre réponse. J'apprécie la
10 réponse qui revient sur l'ensemble du passé, là,
11 pour expliquer et aussi remettre en contexte
12 votre... comment je dirais... pas cet engagement.

13 Je ne sais pas comment le formuler, mais
14 cette initiative, là, pour reprendre, peut-être,
15 votre expression, que vous vouliez mettre de
16 l'avant, mais qui n'a pas été mise de l'avant,
17 finalement, depuis deux ans.

18 Alors, vous expliquez le contexte du passé
19 pour prendre cette initiative-là. Mais je
20 comprends, dans le fond, aujourd'hui, si on en
21 revient à ce que vous nous mentionnez dans le cadre
22 de votre réponse à l'engagement, à l'heure où on se
23 parle, il n'y a rien qui a été déployé au niveau
24 des livrables qui étaient prévus lors de
25 l'échéancier prévu en février deux mille vingt

1 (2020).

2 Et, deuxièmement, lorsqu'on pose la
3 question pour savoir où ça en est rendu, on nous
4 dit, et je reprends ce qui est mentionné, là :

5 L'IREQ s'est récemment engagé à donner
6 des informations additionnelles au
7 Transporteur à l'égard du mandat
8 d'automatisation, au courant du
9 premier trimestre 2022.

10 Alors, si je reviens à la question : Pourquoi ça
11 n'a pas été fait avant la cause tarifaire, comme on
12 en avait parlé dans la décision de la Régie?

13 Puis je vais laisser de côté la
14 qualification, là, l'initiative, l'ordonnance, le
15 suivi manqué, là. Je ne vous tiens pas rigueur de
16 ça, puis je ne veux surtout pas qu'on s'embarque
17 sur cette discussion-là.

18 Alors, pourquoi est-ce que ça n'a pas été
19 fait avant la cause pour pouvoir en parler à la
20 Régie, déjà, dans la preuve écrite?

21 R. Bien tout simplement comme on l'a expliqué. Mon
22 micro est ouvert, oui?

23 Q. **[59]** Votre micro est ouvert, oui, vous pouvez y
24 aller.

25 R. Parfait, merci. Tout simplement, comme on l'a

1 expliqué, il y a eu... Comme vous le savez, on est
2 tous au courant, il y a eu la situation du COVID et
3 il y a eu des priorités qui ont été, un peu, comme
4 partout dans l'organisation, des priorités qui ont
5 été révisées, tant au niveau des travaux qu'on
6 devait réaliser sur le réseau que les travaux que
7 l'IREQ, ont pu réaliser.

8 Vous savez, des ressources à l'IREQ qui
9 peuvent réaliser ce type d'activités-là, elles sont
10 assez limitées. Elles sont très sollicitées sur
11 différents projets.

12 Et on sait aussi que, comme ça a été
13 annoncé dans le dossier précédent, la méthode
14 actuelle et l'amélioration qu'on voulait apporter à
15 la méthode actuelle, c'est en transition par
16 rapport au projet, donc à l'investissement du
17 « MNCR » qui s'en vient dans quelques années. Donc,
18 ces ressources-là qui sont sollicitées, doivent
19 également être priorisées dans différents projets.

20 Et j'imagine que dans la priorisation
21 qu'ils ont à faire, puis je ne suis pas impliqué
22 dans la réalisation qu'ils ont fait, là. Mais
23 j'imagine que dans la priorisation, entre une
24 amélioration à quelque chose qui est déjà, qui a
25 été énormément sécurisée dans l'année précédente

1 versus d'autres priorités qu'ils peuvent avoir,
2 bien, la priorisation a été faite de sorte que
3 notre mandat est prévu être réalisé, maintenant, en
4 deux mille vingt-deux (2022).

5 Et je vous rappellerai ce que monsieur
6 Anctil vous a mentionné à plusieurs
7 reprises : « Aujourd'hui, nous avons une méthode
8 officielle de calcul des taux de perte pour
9 laquelle nous avons ajouté des ressources pour
10 pouvoir faire ce calcul-là.

11 Nous avons été conseillé par les gens, à
12 l'interne, aussi sur les moyens de contrôle
13 d'amélioration de cette méthodologie-là. Et nous
14 avons, dorénavant, une méthode de contre-validation
15 pour laquelle on dépose, également, les résultats à
16 la Régie.

17 Nous sommes l'un des seuls, si ce n'est le
18 seul Transporteur qui valide son taux de perte avec
19 deux méthodes de cette façon-là. Alors, on peut
20 dire qu'on a la ceinture et les bretelles. Et ce
21 qu'on voulait faire, c'est un peu d'améliorer la
22 ceinture qu'on porte, pour pouvoir s'assurer du bon
23 calcul du taux de perte, si vous me permettez cette
24 expression.

25 Q. [60] Excusez-moi d'avoir ri, là. Je voyais,

1 qu'effectivement...

2 R. C'est correct.

3 Q. **[61]** Il me manquait le mot pour définir la ceinture
4 avec...

5 R. Oui, c'est ça.

6 Q. **[62]** Ah! Ah! Alors, je ne veux pas renchérir sur
7 ces images-là, de toute façon. Donc, ce qu'on
8 attend, et pour les fins de la finalité de ma
9 question. Donc, ce qu'on attend, en deux mille
10 vingt-deux (2022), là, dans le fond, dans le
11 premier trimestre de deux mille vingt-deux (2022),
12 c'est la même chose que je vois, quelques lignes
13 plus haut, donc, un échancier plus précisé avec
14 des tâches précisées puis des dates ou des mois
15 précisés pour la réalisation, c'est ça qu'on attend
16 au premier trimestre?

17 R. C'est une actualisation du mandat qui n'a pas pu
18 être réalisé dans les temps qui étaient prévus, en
19 deux mille vingt (2020).

20 Q. **[63]** Donc, les deux boulets que je vois, à l'écran,
21 présentement, vont avoir les mêmes boulets avec des
22 dates différentes?

23 R. Pour ça, je vais laisser mon confrère répondre, qui
24 gère davantage, directement, le mandat, là. Mais je
25 trouvais important de replacer, dans son contexte,

1 l'ensemble de... Disons, le suivi et la façon dont
2 ça avait été compris.

3 Q. [64] Je ne vous empêcherai jamais de compléter vos
4 réponses. Allez-y, Monsieur Anctil, maintenant,
5 vous pouvez les compléter, de votre côté, allez-y.

6 M. FRANÇOIS ANCTIL :

7 R. Ça sera sensiblement la même information qu'on va
8 retrouver là. On va être en discussion avec l'IREQ,
9 là, pour ça, mais ça va être sensiblement ces
10 boulets-là. C'est ce qu'on vise, encore.

11 Q. [65] Et il n'y a pas de temps...

12 R. Bien, c'est tout simplement une mise à jour des
13 échéanciers comme mandat.

14 Q. [66] C'est ça. Donc, ce n'est pas les tâches,
15 elles-mêmes, ou, du moins, les descriptifs qu'on
16 voit, mais vraiment les échéanciers qui vont être
17 re-calibrés, là, en fonction de tout ce qu'on a
18 dit, là, la priorisation, et caetera, puis la
19 disponibilité, c'est ça?

20 R. Exact.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Merci, ça complète nos questions. Merci pour vos
23 réponses, merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. La Formation, Maître Duquette.

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Q. [67] Alors, bonjour, Lise Duquette, pour la
4 formation. Monsieur Cadrin a couvert plusieurs
5 questions. Alors, il m'en reste une. Elle est,
6 cependant, un peu longue parce que je veux essayer
7 d'exprimer le raisonnement qui nous emmène à la
8 question. Alors, si jamais... Mais je ne vous
9 demanderai pas de vérifier dans les pièces. Juste,
10 j'essaie d'avoir une discussion avec vous sur la
11 planification des travaux à venir.

12 Et, en partant, j'aimerais vous dire que la
13 Régie ne remet pas en question la méthode du calcul
14 du taux de perte qui a été amplement examinée et
15 qu'on avait dit dans la décision procédurale, qu'on
16 ne remettait pas. On pouvait questionner certains
17 points, mais on ne remet pas la méthodologie en
18 cause. Alors, ça, j'espère que ça vous positionne,
19 un peu, sur là où on va, là.

20 Cependant, la Régie demeure perplexe quant
21 aux réponses qu'on a obtenues vendredi dernier et
22 du fait que ni l'exploitant du réseau de transport
23 ni le planificateur du réseau de transport, ne sont
24 en mesure de fournir la moindre explication, même
25 qualitative, des causes pour lesquelles le taux de

1 perte varie d'une année à l'autre.

2 Alors, il y a d'autres considérations à
3 prendre en compte, il y en a trois grandes, si vous
4 voulez, là. La première, bien, c'est le travail
5 qu'il reste à faire et que vous venez de discuter
6 avec maître Cadrin.

7 La deuxième, et on a discuté, un peu, dans
8 le cadre de l'audience, c'est qu'on est dans un
9 contexte d'évolution et de transformation du réseau
10 de transport au niveau de la transition
11 énergétique.

12 Alors, on rappelle que le Transporteur a
13 amorcé des analyses de l'impact des nouvelles
14 technologies sur le réseau de transport, dont
15 l'impact à la pointe du réseau. Alors, on se
16 questionne, dès à présent, sur l'impact de ces
17 nouvelles technologies-là, sur le taux de perte. Et
18 on se demande si un suivi et un travail de
19 réflexion va probablement, avoir lieu, en lien avec
20 ça, sur ces nouvelles technologies-là et le taux de
21 perte.

22 Et, puis, troisièmement, si vous le voulez,
23 la Régie rappelle que, sur la base des résultats de
24 l'analyse du Transporteur... Bon, il y en a eus
25 pour deux mille seize (2016), deux mille dix-sept

1 (2017) et deux mille dix-huit (2018), là. Vous nous
2 aviez fourni les tableaux qui nous donnaient les
3 causes.

4 Le Transporteur disait que les conclusions
5 tirées pour l'année deux mille seize (2016), sont
6 suffisamment représentatives et jugeait qu'il
7 n'était pas pertinent de poursuivre l'analyse pour
8 les années futures.

9 Alors, on se demande... Bien, en fait, on
10 constate est-ce qu'il est possible que les
11 conclusions tirées pour l'année deux mille seize
12 (2016) ne soient plus représentatives ou aussi bien
13 représentatives de la réalité du réseau de
14 transport au Québec, dans le futur, aux vues de la
15 transition énergétique.

16 Donc, considérant ces trois grands aspects-
17 là, dans une optique prospective, dans les
18 prochaines années, on se demandait, ou on aimerait
19 avoir vos commentaires quant à la période à
20 laquelle il serait pertinent de déposer une mise à
21 jour de votre étude sur les causes, de ce qui cause
22 le taux de perte, qui quantifient les facteurs
23 influençant le taux de perte du réseau de
24 transport. Est-ce qu'il faudrait faire cette étude-
25 là à tous les trois ans, quatre ans, cinq ans? Est-

1 ce que vous pourriez commenter cette possibilité-
2 là?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Bon, comme vous le dites, la question était...
5 était longue et touffue, mais essentiellement,
6 Maître Duquette, je pense que vous nous emmenez sur
7 un autre terrain que celui spécifiquement du suivi
8 qu'on discute présentement.

9 L'automatisation de la méthode, de certains
10 éléments de la méthode de calcul actuel, je pense
11 n'a rien à voir avec les préoccupations et les
12 enjeux que vous nous soulevez présentement.

13 Q. **[68]** Mais c'est la première considération. Mais
14 comme vous aviez eu la discussion avec maître
15 Cadrin, je ne pensais pas utile de reprendre tous
16 les points.

17 R. Ah, ça va.

18 Q. **[69]** Si vous voulez, on peut le faire.

19 R. Non, ça va, je... Je comprends que vous élargissez
20 le débat à des préoccupations face à des
21 changements qui s'en viennent au niveau des
22 nouvelles technologies qui peuvent venir sur le
23 réseau.

24 Sur ce... écoutez, je prends bonne note,
25 là, des éléments que vous soulevez. Bien, entendu,

1 on devra consulter les personnes qui ont réalisé
2 ces études-là, par le passé. Vous savez, entre
3 autres, monsieur Delourme, de mémoire, avait été
4 bien impliqué dans la réalisation de ces études-là.

5 À moins que je me trompe, mais il me semble
6 qu'il était bien impliqué dans la réalisation de
7 ces études-là. Donc, il faudra voir avec les
8 personnes impliquées.

9 Alors, on prend bonne note de ce que vous
10 venez de soulever et on pourra informer la Régie,
11 dans un prochain dossier, des conclusions, des
12 constats qu'on en fait, nous, de la lecture qu'on a
13 de la situation et de la pertinence ou de
14 l'opportunité de pouvoir revoir l'étude, là, dont
15 vous m'avez mentionné qui a été réalisée en deux
16 mille seize (2016).

17 Bien entendu, dans tout ça, je dirais
18 qu'après toutes les corrections qui ont été
19 apportées sur la façon de calculer le taux de
20 perte, prend un certain confort des résultats qui
21 sont obtenus, tant pour l'année deux mille vingt
22 (2020), de l'année deux mille vingt et un (2021),
23 de l'année deux mille vingt-deux (2022) où le taux
24 se perte est très stable, à un niveau de cinq
25 virgule trois (5,3 %).

1 Et ce taux-là est tout à fait comparable
2 dans les zones, de ce qu'on a vécu dans, je vous
3 dirais, les dix (10) premières années des
4 tarifaires, de deux mille un (2001) jusqu'à deux
5 mille dix (2010), où le taux a varié à peu près de
6 cinq, deux (5,2 %) à cinq, trois (5,3 %).

7 Donc, le taux est à un niveau, les façons
8 de le calculer, les corrections qui ont été
9 apportées, nous rassurent quant au niveau du taux
10 de perte qui a été obtenu. Et il reste à voir si
11 les éléments que vous avez mentionnés, tout à
12 l'heure, justifieraient de réaliser, de nouveau,
13 une étude des niveaux de perte qui sont constatés
14 présentement.

15 Q. [70] Je ne sais pas si quelqu'un d'autre veut
16 répondre, mais sinon, ce que je vous mentionnerais,
17 c'est juste que les réponses de vendredi dernier
18 étaient, « alarmantes » est probablement un trop
19 grand terme, mais inquiétantes, à tout le moins, de
20 dire que vous...

21 Enfin, c'est la perception que j'en avais,
22 que vous ne saviez pas pourquoi les taux de perte
23 pouvaient varier. Vous êtes content du chiffre que
24 vous avez obtenu, de ce que le thermomètre peut
25 vous dire, le chiffre est là, mais vous ne savez

1 pas ce qui cause ça.

2 Et c'est ce qui nous a emmené, la première
3 fois, dans 3981. Vous vous souviendrez, Monsieur
4 Verret, vous étiez là depuis longtemps, monsieur
5 Doyle aussi, je pense - il y avait eu quelques
6 demandes des clients, de justifier les taux. Hydro-
7 Québec nous informait : « C'est probablement le
8 FU... c'est probablement ci... on ne sait pas... »

9 Après trois années, on a dit : « O.K., on
10 va demander une étude », et c'est là où tout le
11 monde a été pris par surprise, un peu, par les
12 résultats de cette étude-là. Le Transporteur a pris
13 ça à coeur, et c'est à son crédit, de trouver les
14 réponses.

15 Maintenant, ce qui est inquiétant des
16 réponses obtenues de vendredi passé, c'est qu'on
17 semble retourner dans : « Bien, on a le bon
18 chiffre, pourquoi s'en préoccuper, de ce qui cause
19 les variations? ». Parce que là, la variation est à
20 la baisse, cette année, mais si la variation avait
21 été à la hausse, probablement que les clients
22 auraient été un petit peu plus curieux sur les
23 motifs qui auraient pu justifier une hausse.

24 Et je comprends qu'il y a un simulateur
25 d'écarts, puis que vous êtes satisfaits de votre

1 chiffre, mais... c'est étonnant qu'en... après les
2 réponses qu'on a eues, et tous les travaux auxquels
3 on est passé au travers dans les dernières années,
4 qu'on semble vouloir retourner dans cet état de :
5 « Bien, mon chiffre est bon, alors je ne me soucie
6 pas de pourquoi j'ai ce chiffre-là. »

7 R. Je vous dirais qu'on est quand même... je ne dirais
8 pas à des années-lumière, mais on est quand même
9 dans une situation beaucoup plus confortable qu'on
10 a pu l'être, lorsque les premières... les premières
11 augmentations des taux de perte ont été constatées
12 et que les clients se sont montrés préoccupés par
13 cette augmentation de taux de perte là.

14 Comme on l'a mentionné, comme vous êtes
15 tout à fait consciente de ça, il y a énormément
16 d'efforts qui ont été déployés, tant au niveau des
17 ressources à l'interne qu'au niveau d'une méthode
18 de contre-validation. Alors, aujourd'hui, on est...
19 quand je dis « confortable », c'est vraiment le
20 résultat de tous ces efforts-là, de cette méthode
21 de contre-validation là, qui nous rassure que le
22 chiffre obtenu est juste et raisonnable.

23 Et en plus, il se situe au même niveau
24 qu'avant d'avoir toutes ces préoccupations-là avec
25 les augmentations de taux de perte qu'on avait. Les

1 dix (10) premières années, on était à cinq deux,
2 cinq trois, au niveau du taux de perte. Et on ne
3 s'en écarte pas du tout.

4 Maintenant, par rapport aux réponses qui
5 ont été fournies vendredi dernier, la seule chose
6 que j'aimerais rappeler, c'est qu'auparavant,
7 lorsqu'on a fait une démonstration puis on a tenté
8 d'expliquer quels sont les facteurs qui nous
9 permettaient d'expliquer les taux de perte... les
10 variations de taux de perte d'une année à l'autre,
11 il y avait quelques grands facteurs qu'on avait
12 réussi à identifier, mais il y a un ensemble de
13 facteurs qu'on n'est pas capable d'isoler. Puis, on
14 n'est pas plus capable aujourd'hui de l'isoler.

15 Les questions qui ont été posées, à ma
16 compréhension, visaient à essayer d'amener des
17 éléments de réponse sur « quel facteur aurait pu
18 expliquer la variation du taux de perte ». Et c'est
19 ces éléments-là, qu'on a déjà dits par le passé,
20 qu'on n'était pas en mesure d'expliquer.

21 Alors, à ma compréhension, la situation n'a
22 pas changé. Les... l'identification des facteurs
23 précis ce qui nous permet d'expliquer les
24 variations de taux de perte, on n'est toujours pas
25 en mesure de pouvoir le faire. Mais, ce qu'on est

1 en mesure de faire, c'est de calculer un taux de
2 perte et de s'assurer qu'on a une contre-validation
3 de ce taux de perte là, pour avoir une assurance
4 que... donc... comme on dit, une expression, là...
5 bien, de contre-valider le résultat qu'on obtient
6 avec notre méthode officielle pour le calcul du
7 taux de perte.

8 M. FRANÇOIS ANCTIL :

9 R. Si je peux rajouter, Stéphane, cette méthode-là de
10 contre-validation, on l'avait dite orthogonale, là,
11 ce qu'il voulait dire, c'est une... t'sais, c'est
12 une autre méthode, complètement différente, qui
13 nous permet d'arriver à des chiffres qui sont dans
14 un « range » acceptable, dans un écart acceptable.
15 Donc... Je pense que c'est important de le... c'est
16 important de le rappeler, là, cet aspect-là, aussi.

17 Q. [71] Mais, Monsieur Anctil, ça vous... Puis, je ne
18 remets... C'est comme je vous dis, là, ce n'est pas
19 la remise en cause du taux de perte lui-même, c'est
20 les causes. Alors, ça vous... En tout cas, je vais
21 prendre les réponses que vous me donnez
22 aujourd'hui, là, puis...

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. Maître Duquette, je... simplement pour... je veux
25 quand même vous rassurer, là, qu'on a bien entendu

1 les points que vous avez soulevés, notamment si
2 c'est opportun de faire une mise à jour de l'étude,
3 puis je vous assure qu'au prochain dossier, on va
4 vous informer, là, de ce qui... si c'est
5 pertinent... si c'est opportun, s'il y a quelque
6 chose qui peut être fait.

7 Vos questions reviennent à : peut-on
8 identifier des sources? Et à ma compréhension, on
9 avait déjà expliqué que c'était très difficile de
10 le faire, puis qu'on n'était pas en mesure de le
11 faire, alors... Mais, je... on va s'assurer de
12 parler avec les... les personnes qui avaient
13 réalisé ces premières études-là, pour voir qu'est-
14 ce qui peut être fait.

15 Q. [72] Je vous remercie beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, je crois qu'avec cet exercice, on peut
18 libérer les témoins du panel 2. Maître Fréchette?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est parfait. C'est...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Parfait. Alors, au retour, là... C'est une question
23 d'à quelle heure on revient. Il est midi quinze
24 (12 h 15), est-ce qu'on prend une heure quinze...
25 une heure encore ou quarante-cinq (45) minutes?

1 Parce que... Alors, un retour à treize heures
2 quinze (13 h 15), avec l'AHQ-ARQ pour son mémoire.

3 Ça vous convient? Maître Cadrin...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Très bien. C'est noté.

6 LE PRÉSIDENT :

7 ... vous serez là avec vos témoins?

8 Me STEVE CADRIN :

9 L'équipe va être présente cet après-midi, mon
10 équipe de un. Monsieur Raymond va être prêt pour
11 témoigner. À treize heures quinze (13 h 15),
12 j'apprécie, là, quarante-cinq (45) minutes ça
13 aurait été un peu court.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Alors, treize heures quinze (13 h 15).

16 Me STEVE CADRIN :

17 Merci beaucoup. Bon appétit.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci.

20

21 SUSPENSION

22

23 (13 h 15)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Nous sommes de retour. Maître Fréchette, je vous

1 vois à l'écran.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'était simplement pour vous signaler que nous
4 étions disposés et prêts pour le démarrage à votre
5 signal.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Maître Cadrin.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Tout aussi prêt. Alors, monsieur Raymond de même.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je vous en prie, démarrons.

12

13 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

14

15 Me STEVE CADRIN :

16 Monsieur Raymond, faites juste allumer votre caméra
17 pour qu'on vous voit bien. Steve Cadrin pour l'AHQ-
18 ARQ. Je suis accompagné de monsieur Marcel Paul
19 Raymond, analyste externe, qui présentera la preuve
20 aujourd'hui. Vous avez eu la présentation de cette
21 preuve qui a été déposée au SDÉ. Je pense que vous
22 avez déjà tout ça près de vous. Donc, on pourrait
23 peut-être assermenter le témoin et on pourra
24 procéder à l'adoption de la preuve écrite.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quinzième
2 (15e) jour du mois décembre, ONT COMPARU :

3

4 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
5 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
6 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

12 Q. **[73]** Monsieur Raymond, nous allons procéder à
13 l'adoption de la preuve. Il y a deux pièces pour
14 les fins du dépôt aujourd'hui. Donc, la pièce
15 C-AHQ-ARQ-0008 qui est la preuve; et la pièce
16 C-AHQ-ARQ-0013 qui est la présentation que vous
17 allez faire à l'instant. Est-ce que ces documents
18 ont été préparés sous votre supervision ou par
19 vous-même?

20 R. Oui.

21 Q. **[74]** Est-ce que vous adoptez ces documents pour
22 tenir lieu de votre témoignage écrit en la présente
23 instance?

24 R. Oui.

25 Q. **[75]** Nous pourrions donc formaliser le dépôt de ces

1 pièces maintenant. Et je vous demanderais de
2 prendre immédiatement peut-être la présentation.
3 Mais avant de faire la présentation, je pense que
4 vous aviez peut-être quelques petits correctifs à
5 apporter au mémoire, à la preuve, soit la pièce
6 C-AHQ-ARQ-0008. Est-ce qu'il est nécessaire de se
7 déplacer dans le document pour mieux le voir?

8 R. Non.

9 Q. **[76]** Alors allez-y, je vous laisse expliquer ce
10 qu'il en est.

11 R. D'accord. Merci. Tout d'abord, bonjour, Madame
12 Duquette et messieurs les présidents. C'est
13 toujours un plaisir de me présenter devant vous.
14 Allons premièrement aux corrections. À la page 24
15 de notre mémoire à la cinquième ligne, il y a une
16 date qui apparaît là qui est avril deux mille dix-
17 neuf (2019). Et elle devrait être corrigée pour
18 avril deux mille vingt (2020).

19 Q. **[77]** Allons-y doucement! Donc, page 24 de la pièce
20 C-AHQ-ARQ-0008, la preuve, cinquième ligne, vous
21 dites la date vingt-quatre (24) avril... excusez-
22 moi.

23 R. Avril deux mille dix-neuf (2019).

24 Q. **[78]** Avril deux mille dix-neuf (2019). Je m'excuse.

25 R. Devrait être changée pour avril deux mille vingt

1 (2020).

2 Q. **[79]** L'année est corrigée, dans le fond, à la
3 cinquième ligne. D'accord.

4 R. Et pendant qu'on est là donc, aussi à la ligne 19,
5 c'est une correction plus mineure, mais pendant
6 qu'on y est, ligne 19 à la note de bas de page
7 numéro 21, à la page 19...

8 Q. **[80]** Page 19 plutôt.

9 R. Excusez! La page 19.

10 Q. **[81]** Reculons derrière dans le document s'il vous
11 plaît.

12 R. Voilà! Donc, en bas c'est écrit R-68. Vous aurez
13 compris que c'est B-68.

14 Q. **[82]** Est-ce que ça complète les correctifs à
15 apporter au mémoire, à la preuve?

16 R. Oui.

17 Q. **[83]** D'accord. Merci, Monsieur le Greffier. Vous
18 pouvez maintenant afficher s'il vous plaît la
19 présentation, la pièce C-AHQ-ARQ-0013.

20 LE GREFFIER :

21 J'attends juste que l'ordinateur veuille bien
22 donner suite au clic que j'ai fait.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Aucun souci.

25

1 LE GREFFIER :

2 Comme ça ne passe pas par celui-ci, je vais voir si
3 je peux passer directement par le site de la Régie.

4 LE GREFFIER :

5 Rappelez-moi juste s'il vous plaît la référence de
6 la pièce.

7 Me STEVE CADRIN :

8 C'est la troisième à partir du haut, là, la pièce
9 13.

10 LE GREFFIER :

11 Oui, je vois.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je suis presque à cliquer avec vous sur l'écran en
14 ce moment.

15 LE GREFFIER :

16 Une autre possibilité éventuelle, tout à l'heure
17 j'avais fait quelques réglages, donc j'essaierai de
18 voir si je peux vous attribuer ou à vous ou à
19 monsieur Raymond... attendez, on dirait que ça
20 marche. Ça a l'air de passer, attendez.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Voilà, vous l'avez.

23 LE GREFFIER :

24 Parfait.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Je suis en train de... je suis en train de me
3 diriger moi-même sur le site Web pour prendre le
4 contrôle et faire la présentation. Alors vous avez
5 réussi. Allons-y. Peut-être afficher en mode
6 présentation.

7 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

8 Le petit écran en bas à droite, là, pour le mode
9 présentation.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Le petit tableau de présentation complètement en
12 bas à droite, juste à côté des plus et moins.

13 LE GREFFIER :

14 Alors oui, attendez, parce que là je ne suis pas
15 très... pour le mode présentation, c'est pas...
16 d'habitude je ne travaille pas trop sur ce... ce
17 type de support.

18 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

19 Il y a comme une petite télévision, là.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Bien regardez, vous voyez mon commentaire dans le
22 bas?

23 LE GREFFIER :

24 Oui.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Tassez de quatre icônes à droite. À droite, à
3 droite.

4 LE GREFFIER :

5 Merci, je ne m'en sers jamais.

6 Me STEVE CADRIN :

7 On dirait que l'ordinateur non plus, là. Et là, là.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je dois vous avouer qu'on a notre... une copie,
10 alors les... les régisseurs voulaient une copie,
11 vous leur dites à quelle page et tout ça.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Il n'y a pas de problème, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Pour ne pas retarder indûment.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Exact.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors...

20 Me STEVE CADRIN :

21 On peut y aller avec vos copies papier ou à
22 l'écran, ceux qui peuvent l'ouvrir sur le site Web
23 directement, il est déjà déposé sur le site de la
24 Régie pour les autres. Alors allons-y, allez-y
25 Monsieur Raymond, je ne vous interromps pas, je

1 vous laissez présenter les commentaires que vous
2 avez aujourd'hui après avoir entendu la preuve.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Dites-nous simplement la page pour qu'on puisse...

5 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

6 R. D'accord. Alors au lieu de vous regarder face à
7 face, je vais plutôt baisser les yeux pour regarder
8 mon document, mais allons-y à la page... à la
9 pièce... à la diapo 2, où vous voyez le plan de la
10 présentation. Alors il y a six sujets qui vont
11 culminer avec les deux derniers sujets, qui sont
12 les pertes des taux... les taux de pertes de
13 transport et les Facteurs X et S pour terminer.
14 Allons-y maintenant avec le premier sujet, où je
15 vais vous dire... je vais vous parler des
16 recommandations dont je ne vous parlerai pas. Alors
17 donc, ces recommandations-là, 1 à 5, 7, 8 et 9
18 seront... sont dans le mémoire et je vous invite à
19 les regarder, elles sont maintenues, mais il n'y a
20 pas eu de changement depuis le dépôt du mémoire
21 pour qu'on ait à en parler. Alors ce sont les
22 recommandations qui sont maintenues.

23 Alors maintenant au point numéro 2, qui est
24 sur la pièce « Performance, résultats et
25 perspectives ». Donc, nous avons dans notre mémoire

1 fait certains commentaires. Ici aujourd'hui, je
2 vais concentrer mes commentaires sur un des
3 indicateurs, qui est l'indicateur calcul du nombre
4 des indisponibilités forcées dues aux défaillances,
5 communément appelé l'IFD.

6 Alors il faut... c'est important de
7 rappeler que cet indicateur-là est quand même dans
8 la liste des indicateurs fournis par le
9 Transporteur et un de ceux qui sert pour le calcul
10 du mécanisme de traitement des écarts de rendement,
11 donc le MTÉR. Et vous verrez ici entre parenthèses
12 la référence à cet indicateur-là qu'on voit sur
13 le... sur cette planche-là.

14 Alors on nous a dit que la donnée peut
15 varier après que le calcul officiel des écarts de
16 rendement ait été fait. En d'autres mots, l'année
17 se termine, par exemple si on prend l'année vingt
18 vingt (2020), l'année vingt vingt (2020) se
19 termine, le Transporteur calcule son nombre... son
20 nombre d'IFD de deux mille vingt (2020) et fait le
21 calcul des écarts de rendement officiel, si veut.

22 Et, puis, par la suite, bien, une fois que
23 le calcul des écarts de rendement officiel a été
24 fait, il se peut que cet indicateur-là varie. C'est
25 assez inhabituel qu'on voit ça.

1 Et, par exemple, le nombre d'IFD qui ont
2 été enregistrés en deux mille vingt (2020), peut
3 être changé, en deux mille vingt et un (2021) parce
4 que, d'après ce qu'on nous a dit, à la pièce B-
5 0112, il y a des travaux, en deux mille vingt et un
6 (2021), pour emmener l'équipement en exploitation.

7 Puis c'est comme si c'est à ce moment-là,
8 seulement, que le Transporteur a compté cette
9 défaillance-là, qu'il nous dit aussi, qui a lieu en
10 deux mille vingt (2020).

11 Alors, ce qu'on voit, c'est que la valeur
12 réelle des IFD est en partie sous le contrôle du
13 Transporteur qui peut décider de faire les travaux
14 quand bon lui semble.

15 Alors, il y a une partie, ici, qui est un
16 peu perverse, si on veut, où le nombre réel d'IFD
17 ne sera pas celui qui va être utilisé pour le
18 calcul des écarts de rendement.

19 En d'autres mots, selon ce qu'on a compris
20 de la pièce B-0112, là, la défaillance d'un
21 équipement n'est pas enregistrée lors de cette
22 défaillance, mais lors des travaux de réparation.

23 On peut aller à la planche numéro 5 pour
24 continuer sur ce sujet-là. Mais forcément, le
25 Transporteur sait, quand même, que l'équipement a

1 défailli en deux mille vingt (2020), même si les
2 travaux ont lieu en vingt, vingt et un (2021) parce
3 qu'on vient de dire que, quand il a fait les
4 travaux, il s'est rendu compte que la défaillance
5 datait de deux mille vingt (2020).

6 Et on sait qu'il devrait savoir que
7 l'équipement est non disponible, dès sa
8 défaillance, dans ce cas-ci, en deux mille vingt
9 (2020), ne serait-ce que pour les opérations.

10 Alors, si l'équipement est non disponible,
11 bien, l'opérateur doit être au courant. Donc, il y
12 a sûrement un système à quelque part, qui informe
13 l'opérateur que l'équipement en question est en
14 arrêt forcé et qui indique depuis quand, parce que,
15 tantôt, on a vu qu'on pouvait classer cet IRD, là
16 en vingt-vingt (2020).

17 Donc, avec l'information qu'on nous a
18 donnée, on comprend que l'information existe à
19 quelque part. Et, selon nous, le Transporteur
20 devrait s'en servir pour calculer les IRD
21 correctement, à la fermeture d'une année, au lieu
22 d'attendre plus tard, comme il le fait.

23 Bon, on comprend que la base de données
24 actuelle ou les systèmes informatiques actuels, ne
25 nous permettent peut-être pas ce lien-là, mais

1 encore là, rien de ceci ne nous semble très
2 compliqué. Si l'information existe à quelque part,
3 elle pourra être cumulée.

4 Ce qui nous emmène à notre nouvelle
5 recommandation, en rouge, numéro 13, où nous
6 recommandons à la Régie d'exiger du Transporteur,
7 un plan d'action pour corriger la méthode de calcul
8 des IFD d'une année donnée, afin d'obtenir une
9 valeur définitive de cet indicateur pour le dépôt
10 dans son rapport annuel.

11 On comprend que le rapport annuel arrive, à
12 peu près, au même moment du calcul des mécanismes
13 de traitement des écarts de rendement.

14 Allons maintenant au sujet numéro 3 sur
15 l'évolution des revenus requis. Alors, ce sujet
16 numéro 3 a comme deux volets. Le premier volet,
17 c'est à propos des Facteurs X et S pour deux mille
18 vingt-deux (2022).

19 Plus tard, dans la présentation, on vous
20 parlera de nos recommandations pour les Facteurs X
21 et S deux mille vingt-deux (2022) pour la deuxième
22 génération de MRI. Mais dans ce cas, ici, c'est
23 vraiment pour deux mille vingt-deux (2022).

24 Et avant de rappeler notre recommandation,
25 j'ai quand même senti le besoin de vous montrer une

1 petite citation qui nous vient de B-0088 qui, sauf
2 erreur, est une des réponses du Transporteur à la
3 demande de renseignement de la Régie.

4 OÙ le Transporteur nous dit que, dans le
5 cadre du MRI retenu par la Régie, la formule
6 d'indexation, ainsi que le paramètre à la base de
7 son calcul, ont été établis et autorisés pour la
8 durée de l'application de la formule, à savoir pour
9 les années 2 à 4 du MRI, et ce, afin d'en assurer
10 une stabilité d'application. Alors, on voit :

11 Le Transporteur recherche ce principe
12 de stabilité sur l'ensemble du MRI de
13 première génération.

14 Ensuite, on voit :

15 Afin de respecter une application
16 stable et uniforme de la formule
17 d'indexation durant les trois années
18 du MRI, le Transporteur est d'avis que
19 la présentation du Facteur I devrait
20 être maintenue à une décimale.

21 Ça, c'est en réponse à une des questions de la
22 Régie.

23 Donc, ce principe-là, bien, on le poursuit
24 dans notre recommandation numéro 6, qui existait
25 déjà, où on recommande à la Régie d'appliquer le

1 Facteur X + S approuvé de zéro virgule cinquante-
2 sept pour cent (0,57 %) pour le calcul de la
3 formule d'indexation pour deux mille vingt-deux
4 (2022). Et ainsi, de réduire de trente-six virgule
5 un millions de dollars (36,1 M\$) les revenus requis
6 pour deux mille vingt-deux (2022).

7 Alors, comme je vous ai dit, un peu plus
8 tard on va parler des facteurs pour la seconde...
9 la seconde génération.

10 Maintenant, à la page suivante, on est la
11 numéro 7, quelques mots sur l'évolution des revenus
12 requis, du côté du dossier Micoua-Saguenay. Alors,
13 je vais aller assez rapidement sur ce dossier-là,
14 parce qu'un autre intervenant nous en a parlé plus
15 longuement ce matin.

16 Donc, dans sa preuve, le Transporteur a
17 cinq projets dont le coût prévu dépasse de plus de
18 quinze pour cent (15 %) la valeur autorisée par la
19 Régie. Et ils prévoient un dépassement, dans le cas
20 de la construction d'une ligne à sept cent trente-
21 cinq kV (735 kV) entre les postes Micoua et du
22 Saguenay. On voit un dépassement de l'ordre de
23 vingt-six pour cent (26 %). On est passé de sept
24 cent quatre-vingt-treize millions (793 M) à un
25 milliard de dollars (1000 M\$) prévus.

1 Et de ce projet, la partie « coût
2 d'ingénierie, approvisionnement et construction » a
3 vu une hausse... où le Transporteur prévoit une
4 hausse de trente-sept pour cent (37 %).

5 Alors, le Transporteur invoque notamment
6 des conditions terrain plus sévères que prévu et la
7 mise en place de mesures nécessaires pour accroître
8 la sécurité des travailleurs et le respect de
9 l'environnement. Tout ça, dans le fond, plus que ce
10 qu'ils prévoyaient.

11 Alors, à la page suivante, à la page 8, on
12 continue, et l'AHQ-ARQ est vraiment préoccupée par
13 l'incapacité du Transporteur à bien évaluer les
14 conditions de terrain d'un tracé de ligne et le
15 respect de l'environnement, et ce, avant de faire
16 approuver le projet.

17 Ce qu'on dit, c'est que le Transporteur a
18 été en mesure de... d'évaluer les conditions de
19 terrain, mais après avoir fait approuver le projet.
20 Nous, ce qu'on dit, c'est que ça aurait été bien
21 utile qu'il ait fait la même chose avant de faire
22 approuver le projet.

23 Côté santé et sécurité, on se souviendra
24 qu'en novembre deux mille dix-sept (2017), monsieur
25 Boucher, le président d'HQT annonçait des mesures

1 et des budgets importants en santé et sécurité,
2 lors de l'audience en novembre deux mille dix-sept
3 (2017). Et vous avez aussi la... voir aussi B-0117,
4 qui est une réponse à un engagement, cette semaine,
5 de maître Turmel, où on voit aussi que monsieur
6 Martel était, on peut dire, dans la boucle, déjà,
7 fin deux mille dix-sept (2017).

8 Maintenant, ça nous amène au six (6)
9 juillet deux mille dix-huit (2018), où le
10 Transporteur a déposé le dossier 4052-2018 pour ce
11 même dossier, Micoua-Saguenay. Et on peut penser,
12 ou on devrait s'attendre à ce que le Transporteur
13 connaissait donc bien les nouvelles mesures en
14 santé et sécurité, ou à tout le moins, avant les
15 audiences du dossier qui ont débuté le vingt-cinq
16 (25) février deux mille dix-neuf (2019), soit plus
17 d'un an et quelques mois après l'annonce du
18 président d'HQT.

19 À la page suivante, on a un tableau que
20 vous avez vu un peu plus tôt aujourd'hui, alors je
21 vais aller rapidement. Donc, ce que ça dit, c'est
22 que si la solution 1 avait été deux cents (200)
23 quelques millions de dollars de plus, comme on le
24 sait aujourd'hui, bien, évidemment, ce serait la
25 solution 3 qui aurait été retenue.

1 La solution 3 était beaucoup moins chère.
2 Ce qui a fait pencher la balance, c'est la ligne
3 « charges d'exploitation - pertes électriques ».
4 Alors, ce qui nous amène à un autre problème qu'on
5 va soulever dans notre présentation d'aujourd'hui,
6 c'est qu'ici, quand on nous dit : « Bien, vous
7 devriez retenir la solution 1 », bien, la première
8 chose qu'on fait, c'est qu'on se fie sur les
9 prévisions de coûts. Et on se fie sur les
10 prévisions de pertes électriques.

11 Dans le cas des coûts, la Régie et les
12 clients peuvent vérifier après si les coûts ont été
13 bien rencontrés ou plus. Alors, comme on le voit
14 aujourd'hui, on sait maintenant que les coûts
15 sont... prévoient être dépassés. Mais, ce qui est
16 plus difficile à obtenir, c'est : « Vous nous avez
17 promis des réductions de pertes, est-ce qu'elles
18 sont au rendez-vous? Alors on va... on va en parler
19 tantôt, mais ici évidemment nous avons un malaise
20 avec le fait que c'est difficile pour HQT de nous
21 démontrer après coup que ce qu'il avait prévu en
22 termes de pertes et qui nous aurait permis de
23 choisir la bonne solution sont au rendez-vous.

24 Alors pour conclure sur ce sujet-là, l'AHQ-
25 ARQ appuie les recommandations d'OC formulées sur

1 ce sujet lors de sa présentation plus tôt
2 aujourd'hui.

3 Maintenant ce qui nous amène au point
4 numéro 4 : Planification du réseau de transport,
5 qui est un autre sujet qui nous intéresse beaucoup
6 parce qu'évidemment il y a des montants, il y a des
7 sommes importantes sur un réseau comme celui de
8 HQT. Et merci, Monsieur le Greffier, maintenant on
9 peut voir à l'écran cette... cette planche numéro
10 10.

11 Alors je... pour ce qui est... donc, pour
12 la conception de son réseau provincial, comme
13 monsieur Delourme nous en a bien parlé vendredi, le
14 Transporteur analyste notamment une pointe
15 exceptionnelle de quatre mille mégawatts (4000 MW)
16 supérieure à la pointe de charge normale. Alors ça,
17 ça veut dire c'est que même si la pointe prévue est
18 dépassée de quatre mille mégawatts (4000 MW), le
19 réseau de transport sera en mesure de transporter
20 les ressources nécessaires pour alimenter cette
21 pointe-là. Bon.

22 Première... première information. On sait
23 que... je vois une petite coquille, un tel écart
24 n'a jamais été observé, alors que le maximum a été
25 de... le plus grand écart qu'on a observé en deux

1 mille quatre (2004) ça a été de trois mille deux
2 cent vingt-six mégawatts (3226 MW) de plus. Alors
3 un peu pour vous dresser le contexte.

4 Et on sait que le Transporteur s'autorise à
5 compter sur la centrale thermique de Bécancour.
6 Dans sa preuve, il dit « les centrales
7 thermiques », mais en réponse à la demande de
8 renseignements le Transporteur nous a confirmé,
9 comme on le savait, là, qu'il n'y en a qu'une
10 centrale thermique actuellement. Donc, compter sur
11 cette centrale thermique turbine à gaz de
12 Bécancour, compter sur les importations du
13 Distributeur, ainsi que sur les ressources
14 interruptibles en cas de pointe exceptionnelle.

15 Et à la prochaine diapo s'il vous plaît. On
16 sait aussi que le Transporteur ne s'autorise
17 toutefois pas à compter sur ces mêmes moyens en cas
18 de pointe normale. Et c'est quelque chose que nous
19 nous expliquons difficilement. Mais si maintenant
20 on se transporte du côté de HQD, le Distributeur...
21 le Distributeur quand on le rencontre, lui, il
22 affirme que les moyens de gestion de puissance,
23 c'est-à-dire les moyens qui nous permettent de
24 réduire la demande d'électricité, lui permettent
25 d'éviter des coûts de transport. Alors donc ce que

1 lui dit, c'est que comme je peux interrompre
2 certaines charges, on va interrompre... on va
3 réduire les besoins en transport. Par exemple,
4 c'est vrai dans le cas des tarifs GDP Affaires et
5 du programme Hilo. Et vous verrez en référence du
6 dossier R-4110-2019 ou notre rapport d'expertise à
7 la page 41, on vous montre un petit tableau pour
8 montrer quels moyens de gestion de puissance
9 comptent sur une réduction des coûts de transport
10 et aussi de distribution, selon HQD.

11 Bon. Alors le problème qu'on a ici c'est
12 que d'un côté le Distributeur nous dit : on va
13 sauver des sous sur le réseau de transport, de
14 l'autre côté le Transporteur nous dit : non, je
15 vais continuer le même réseau, même si vous n'aviez
16 pas cette gestion de puissance. Alors on voit là
17 une certaine incohérence qui doit, selon nous, être
18 corrigée.

19 Peut-être que juste sur... c'est bien
20 d'être là, mais à la planche 11 aussi un autre
21 exemple qu'on connaît, qui est dans les tarifs du
22 Distributeur, c'est le programme d'énergie
23 additionnelle, où le Distributeur a vendu de
24 l'énergie parce qu'il avait des surplus, mais il a
25 dit à ses clients et c'est écrit dans les Tarifs et

1 conditions du Distributeur : nous ne construirons
2 pas de transport pour ces charges-là. Alors, quand
3 on arrive dans des dossiers transporteurs, il peut
4 arriver que le Transporteur nous dise l'inverse.

5 Et je vous donne comme exemple le dossier
6 R-4147-2021, je pense. Où on nous dit : « Bien, là,
7 on va construire quand même des équipements de
8 transport pour alimenter l'option d'énergie
9 additionnelle. »

10 Donc, ce sont des exemples où il y a comme
11 une incohérence entre ce qu'on fait, du niveau du
12 Distributeur, parce qu'on paie ces clients-là pour
13 s'interrompre parce qu'on pense sauver des coûts de
14 transport.

15 Et du côté Transporteur, on nous
16 dit : « Non, on ne permettra pas de réduire le
17 réseau en comptant sur ces interruptions-là. »

18 À la prochaine... Bon, oui, d'accord, on
19 peut, maintenant aller à la 12 où nous y sommes.
20 Vendredi dernier, lorsque questionné par maître
21 Charron, principalement, monsieur Delourme a
22 reconnu que l'électricité interruptible, c'est une
23 partie des moyens de gestion de la puissance,
24 principalement auprès des grandes entreprises,
25 d'une part. Et les importations du Distributeur

1 sont fiables, mais moins que les autres moyens de
2 gestion de la puissance.

3 Et dans la question que maître Charron lui
4 a posée, elle énumérait : GDP affaires, chaînes de
5 blocs, tarification dynamique, options
6 d'électricité additionnelles, dont je viens de
7 parler, HILO et caetera.

8 Alors, on voit que pour monsieur Delourme,
9 il y a comme deux classes différentes, à ce stade-
10 ci. Et nous sommes d'avis que la centrale thermique
11 de Bécancour, turbine à gaz de quatre cent onze
12 mégawatts (411 MW) est aussi fiable.

13 Dans le fond, c'est une centrale qu'Hydro-
14 Québec a construite. J'ai eu la chance de la
15 visiter, c'est de toute beauté. Alors, on peut
16 penser...

17 Pas on peut penser, mais dans le fond,
18 c'est sûr que si Hydro-Québec a construit une
19 centrale, c'est pour qu'elle serve, dans le fond,
20 dans les analyses du Transporteur. Et, rappelons-
21 le, ce qu'il ne fait pas quand il regarde la pointe
22 normale.

23 Pour statuer sur toutes ces questions qui
24 ont été soulevées, je vous dirais, depuis peut-être
25 deux ans, HQD et HQT ont mis en place un groupe de

1 travail.

2 Et on dit, ici, avant mai deux mille vingt
3 (2020), c'était le même objet de la correction que
4 j'ai faite, tantôt, dans le mémoire, là.

5 On dit avant mai deux mille vingt (2020)
6 parce que c'est le premier (1er) mai deux mille
7 vingt (2020) que HQD nous a dit qu'un groupe de
8 travail était en place.

9 Alors, on ne sait pas quand est-ce qu'il a
10 commencé, mais on sait que c'est avant mai deux
11 mille vingt (2020). Et, aujourd'hui, plus de neuf
12 mois plus tard, vendredi dernier, on n'avait pas
13 d'échéancier clair sur les résultats de ce groupe
14 de travail-là.

15 Ce qui nous emmène à la prochaine page de
16 notre recommandation qui, elle, est nouvelle. Donc,
17 elle porte un numéro 14, à la suite des numéros
18 qu'on voit dans le mémoire, donc le numéro 14.

19 En attendant les conclusions de ce groupe
20 de travail HQD-HQT, sur le traitement des moyens de
21 gestion de puissance, nous recommandons à la Régie
22 d'exiger du Transporteur qu'il compte sur l'apport
23 de la centrale turbine à gaz de Bécancour. Il y a
24 une puissance installée de quatre cent onze
25 mégawatts (411 MW). Il compte sur des importations

1 du Distributeur qui sont présentement de l'ordre de
2 mille cent mégawatts (1 100 MW).

3 Et des options d'électricité interruptible
4 qui varient entre huit cent (800 MW) et mille
5 mégawatts (1 000 MW) pendant des années. Et qu'il
6 tienne compte de tous ces moyens-là, dans la
7 conception de son réseau, en cas de pointe normale.

8 Maintenant, vous vous doutez bien que je
9 vais parler des pertes et taux de perte de
10 transport. Et, puis, j'ai jugé bon de vous rappeler
11 un historique sommaire pour voir comment on est
12 arrivé où on est, aujourd'hui.

13 En octobre deux mille seize (2016),
14 certains intervenants, dont l'AHQ-ARQ, ont soulevé
15 la présence de données suspectes dans les taux de
16 perte.

17 Vous avez la référence dans notre mémoire
18 de l'époque. En novembre deux mille seize (2016),
19 en plaidoirie, HQT affirme que la méthode de
20 détermination actuelle des pertes de transport par
21 le Transporteur est valable et doit être maintenue.

22 Et, ça, à l'époque au lieu de tenter
23 d'expliquer les données suspectes que nous avons
24 soulevées. Une année plus tard, en octobre deux
25 mille dix-sept (2017), nous soulevons, l'AHQ/ARQ

1 d'autres données suspectes qui apparaissent dans
2 notre mémoire de l'époque et un peu plus tard, en
3 janvier deux mille dix-neuf (2019), des
4 intervenants démontrent les lacunes importantes et
5 évidentes du calcul des taux de pertes de
6 transport, notamment notre mémoire de l'époque, et
7 il y avait aussi, si vous vous souvenez, Brookfield
8 qui était préoccupée par cette question-là.

9 Par la suite, ou à cette époque-là, de
10 nombreuses corrections ont été apportées par le
11 Transporteur aux données, hein, on le sait. Et
12 divers plans d'action sont mis en place, et
13 j'ajouterais priorisés, à cette époque-là, par le
14 directeur principal, monsieur Patrick Truong, qui
15 était venu témoigner.

16 Si on continue notre historique sommaire,
17 alors on a su, hier, en fin d'après-midi, qu'en
18 février deux mille vingt (2020)... on en a parlé ce
19 matin, donc le mandat confié à l'IREQ qui avait
20 pour but, si on se rapporte non seulement à la
21 pièce B-0119 dont on a discuté tantôt, mais aussi à
22 la décision D-2020-041, au paragraphe 565, qui
23 avait pour but d'aider le Transporteur à détecter
24 des erreurs au niveau du taux de pertes.

25 Alors, on voit qu'il y avait un but, hein,

1 il y avait un but à aider le Transporteur à
2 détecter des erreurs. Alors, on peut penser qu'une
3 automatisation de ce type-là, j'en suis convaincu,
4 a été faite pour une raison, et est sans doute plus
5 fiable, je vous dirais, que des vérifications
6 manuelles.

7 En avril deux mille vingt (2020), la Régie
8 a demandé au Transporteur, dans les quatre
9 prochains mois, de définir, de présenter les sujets
10 qui feront l'objet d'un mandat auprès de l'IREQ,
11 ainsi que l'échéancier de réalisation de ce mandat.
12 Alors, j'arrête là-dessus, parce qu'on en a parlé
13 plus tôt, ce matin.

14 Ce qui nous amène le plus près d'où on est
15 aujourd'hui. Et bon, on a vu, bon, encore là, il y
16 a eu des relances, on en a parlé tantôt, fin juin,
17 début juillet. Bon, en août deux mille vingt et un
18 (2021), outre ce qu'on parle avec l'IREQ, là, il y
19 a un retard d'un an, on constate un retard d'un an
20 dans certaines actions correctrices qui avaient été
21 annoncées par le Producteur, c'est au mémoire. Et
22 en novembre vingt et un (21), dans notre mémoire,
23 nous soulevons des interrogations sur la validité
24 du taux de pertes de deux mille dix-neuf (2019).

25 Où en sommes-nous aujourd'hui? Alors, avant

1 de lire ce qui est en dessous de « aujourd'hui »,
2 je vous dirais que, oui, il y a eu des choses, on a
3 constaté des choses à l'époque, il y a eu des
4 choses qui ont été corrigées. Il y a eu beaucoup de
5 choses qui ont été corrigées, mais ça ne veut pas
6 dire qu'il faut arrêter d'analyser nos résultats.
7 Ça ne veut pas dire qu'il faut baisser la garde.

8 C'est un peu comme le calcul des taux de
9 pertes ou le calcul de toutes données réelles sur
10 un réseau, que ce soit production, transport ou
11 distribution d'électricité, bien, c'est un défi
12 constant. Ce n'est pas parce qu'on a réglé
13 certaines problématiques, à l'époque, qu'on doit
14 arrêter d'entretenir nos vérifications, notre
15 contrôle de la qualité. C'est un peu comme un
16 COVID, une deuxième vague qui nous revient.

17 Alors, on a l'impression, peut-être, d'être
18 dans une deuxième vague. Et aujourd'hui, bien, on
19 est toujours en attente du respect de l'ordonnance
20 de la Régie - on en a parlé ce matin. Et on nous
21 dit, bien, l'allongement du délai de réponse de
22 l'IREQ n'aurait pas d'impact sur la qualité du taux
23 de pertes officiel pour les années deux mille
24 dix-neuf (2019) et deux mille vingt (2020).

25 Bon, maître Cadrin l'a posée ce matin, là,

1 mais disons que vous comprenez que cette diapo
2 était déjà écrite. Bon, pourquoi avoir recommandé
3 de tels travaux, on peut se poser la question. Je
4 suis convaincu que ce n'est pas seulement pour
5 sauver une personne-année, c'est vraiment pour
6 assurer un meilleur contrôle de... des résultats,
7 ce qu'un système informatique peut faire beaucoup
8 plus facilement, et efficacement, et rapidement que
9 la meilleure des personnes qui valide des données.
10 Et ça, bien, on a l'expérience dans plusieurs
11 domaines, à ce niveau-là.

12 Et on nous a répété plusieurs fois, et
13 encore ce matin, que les taux de pertes réels sont
14 bons... du présent dossier sont bons. Alors,
15 arrêtons de nous en faire, selon ce qu'on nous dit,
16 et j'ai la mauvaise impression de déjà vu. O.K.?
17 Alors, si on se reporte trois, quatre ans en
18 arrière, nous avons le même discours avant que le
19 Transporteur découvre, parce que, nous, on l'avait
20 pas mal découvert avant, qu'il y avait plusieurs
21 erreurs dans le calcul des données réelles.

22 Merci, Monsieur le Greffier, vous
23 suiviez... vous me suivez parfaitement. Et donc, je
24 répète que l'AHQ-ARQ considère que la valeur du
25 taux de pertes réelles de deux mille dix-neuf

1 (2019) est suspecte. Alors, vous avez vu qu'on n'a
2 pas mis en doute la deux mille vingt (2020). On ne
3 fait pas ça systématiquement. On le fait parce
4 qu'on a démontré dans notre mémoire un tableau qui
5 nous... qui nous fait croire qu'il y a peut-être un
6 problème.

7 On a fait des tests parce qu'on nous a déjà
8 dit dans le passé « bien, ça se peut que l'énergie
9 transitée soit différente ». Alors, on a fait ces
10 tests-là dans le mémoire où ça se peut que
11 l'énergie nord, sud soit différente. On comprend
12 très bien tout ça. On a fait ce test-là.

13 On a fait un test sur la variation des
14 besoins de transport dans le temps et on a fait un
15 test sur la mise en service de lignes importantes.
16 Et tout ça n'a pas permis d'expliquer la valeur
17 suspecte.

18 Selon l'AHQ-ARQ et selon une maxime que
19 je... que je prône depuis que je suis dans le
20 domaine, une valeur suspecte demeure suspecte à
21 moins d'être expliquée ou corrigée.

22 Je peux vous dire que dans mon expérience
23 passée, dans la plupart des cas, elle a été
24 corrigée, dans le sens que quand je trouvais une
25 valeur suspecte, les ingénieurs ont trouvé

1 finalement une correction. Et souvent je les aidais
2 à creuser pour trouver dans les bases de données.

3 Prochaine page. Bon. Au cours du dossier, à
4 maintes reprises, le Transporteur refuse de donner
5 toute explication pour cette valeur suspecte et
6 répète, à plusieurs fois, qu'il est confiant de la
7 qualité de son taux de pertes. Et on ne constate
8 aucune ouverture du Transporteur pour tenter
9 d'expliquer le résultat de deux mille dix-neuf
10 (2019).

11 Alors, ça, ça nous dérange beaucoup parce
12 que de nous dire qu'on a fait la recherche, c'est
13 une chose, mais quand on voit le résultat puis
14 qu'on goûte au résultat, bien, on veut comprendre
15 pourquoi le goût est différent de ce qu'il devrait
16 être. Et c'est légitime de pouvoir demander
17 « expliquez-nous ça autrement qu'en nous disant
18 « on a suivi la recette ». »

19 Mais, monsieur Delourme encore là, vendredi
20 dernier, nous fourni d'autres pistes, mais
21 malheureusement sans qu'il n'accepte de les
22 regarder plus en détail. Alors, il nous dit
23 d'autres choses qu'on avait entendu aussi dans le
24 passé « bien, ça se peut qu'il y ait plus ou moins
25 de production éolienne d'une année à l'autre. »

1 Tout à fait, on comprend tout ça. Mais ce qu'on
2 sait, c'est que la production éolienne, évidemment,
3 on est capable de la calculer au kilowattheure près
4 parce qu'on a des ententes d'intégration éolienne,
5 et caetera.

6 Et on est capable de la calculer au
7 kilowattheure près par région, par parc éolien, on
8 l'a vu, maître Duquette, dans le dossier 4061.

9 Alors, il nous dit « ça peut être une
10 variation sur la charge; ça peut être une variation
11 sur la fine pointe; ça peut être une variation de
12 ce qui se passe au niveau de la Gaspésie. »

13 Alors, monsieur Delourme ne nous dit pas
14 « on est... c'est pas qu'on n'est pas capable de
15 l'expliquer » on a dit. Il dit, il nous donne des
16 raisons, là, des causes. On parlait de causes
17 tantôt, il nous en donne.

18 Alors, évidemment, toutes ces choses-là
19 sont mesurées. Elles sont mesurées heure par heure
20 et probablement un pas de temps plus petit que ça.
21 Alors, le Transporteur pourrait très bien calculer
22 combien il y a eu de production éolienne cette
23 année versus l'an dernier; calculer ce qui s'est
24 passé sur le réseau de la Gaspésie.

25 Alors, en d'autres mots, ce que nous

1 disons, c'est que une fois qu'on a une donnée
2 suspecte, on peut creuser. Hein! On peut creuser
3 « on » exclut la personne qui parle parce qu'on n'a
4 pas accès aux données mensuelles, on n'a pas accès
5 aux données horaires, et caetera. Mais il est
6 possible de creuser. Et je vais vous donner un
7 exemple tantôt dans le prochain sujet où il est
8 possible, en creusant, de découvrir des choses.

9 Alors, à la page 19, on sait que, on a posé
10 la question « bien, à combien que la différence
11 entre le modèle l'IREQ et les données réelles est
12 une erreur significative? » Alors, on a obtenu ou
13 le Transporteur a obtenu l'évaluation que nous
14 qualifions d'arbitraire de l'IREQ qui nous dit
15 « une erreur de zéro virgule trois point (0,3%) de
16 pourcentage est jugée raisonnable ». Petit calcul.
17 Zéro virgule trois point de pourcentage (0,3 %) sur
18 cinq virgule vingt et un point de pourcentage
19 (5,21 %), qui est le taux de pertes en deux mille
20 dix-neuf (2019), pertes de transport, bien ce
21 chiffre... cette discussion-là nous donne six pour
22 cent (6 %) d'erreur. Alors nous considérons que six
23 pour cent (6 %) d'erreur c'est considérable et que
24 ça mériterait des explications, mais ici on dit :
25 en bas de ça ce serait raisonnable.

1 Et l'autre façon de voir que c'est
2 considérable, bien si on prend zéro virgule trois
3 pour cent (0,3 %) multiplié par deux cents
4 térawattheures (200 TWh), j'ai fait un chiffre rond
5 parce qu'on est plus dans le deux cent vingt
6 térawattheures (220 TWh) que le réseau de transport
7 transporte dans une année donnée. On parle de six
8 cents gigawattheures (600 GWh), qui est quand même
9 une valeur assez importante, selon nous. Et
10 vendredi bien on a dit : comment ça a été sorti ce
11 chiffre-là? Bien il n'y a aucun document au rapport
12 pour justifier cette évaluation-là, qui aurait été
13 préparée par trois chercheurs de l'IREQ, selon ce
14 que nous avons pu apprendre.

15 Ce qui nous amène à des recommandations. La
16 première qu'on avait déjà dans le document, qui
17 recommande à la Régie d'exiger du Transporteur
18 qu'il dépose avant l'audience ce que la Régie avait
19 demandé. Alors les sujets et l'échéancier de
20 réalisation du mandat. Alors la Régie a bien tenté
21 de le faire, mais on a vu qu'on n'a pas... on n'a
22 toujours pas ce résultat-là, peut-être au premier
23 trimestre l'an prochain. Bon.

24 Ensuite à la 11, à la prochaine, nous
25 recommandions à la Régie de demander au

1 Transporteur de fournir lors de chaque cause
2 tarifaire des explications quantitatives complètes
3 sur les facteurs justifiant les variations
4 importantes du taux de pertes de transport d'une
5 année à l'autre, comme le demandait la Régie dans
6 sa décision D-2019-047. À titre d'exemple, le
7 Transporteur devait expliquer la baisse du taux de
8 pertes de deux mille dix-neuf (2019) en fonction
9 des divers facteurs soulevés par l'AHQ-ARQ.

10 Alors ici tout ce qu'on demande c'est :
11 quand une donnée semble suspecte ou a l'apparence
12 d'une donnée suspecte, bien on aimerait ça que vous
13 nous fournissiez un peu plus d'explications, que
14 vous creusiez un peu plus dans vos millions de
15 données qui ont servi à établir cette donnée-là.

16 Et ici c'est plus une suggestion, encore là
17 c'est ce que je disais, Hydro-Québec va continuer à
18 creuser pour expliquer la valeur suspecte de deux
19 mille dix-neuf (2019) et, si nécessaire, un groupe
20 de travail pourrait être formé pour aider à
21 réaliser un tel exercice ou le recours à des
22 auditeurs externes, comme il avait été suggéré
23 notamment par Brookfield, là, à l'époque où on
24 avait découvert les nombreuses erreurs dans les
25 calculs.

1 Maintenant le dernier sujet qui nous a bien
2 occupé dans les derniers jours, le Facteur X. Alors
3 je rappelle les principaux constats. Pour les
4 charges nettes d'exploitation de HQT qui,
5 rappelons-nous, là, on essaie de travailler dans la
6 formule d'indexation, alors Brattle nous dit moins
7 trois virgule trente-huit pour cent (-3,38 %) pour
8 X et PEG nous dit moins zéro virgule soixante-huit
9 pour cent (-0,68 %) pour X. Évidemment, dans mon
10 cas quand j'ai vu ça la première fois, là, j'ai été
11 très surpris. Deux experts qui, même on l'a su plus
12 tard, en principe partent des mêmes données ou du
13 même type de données ou les mêmes sources
14 d'information et deux chiffres on peut dire très,
15 très, très éloignés l'un de l'autre, différence
16 énorme. Bon.

17 On a su que les... je dirais il y a trois
18 principales différences entre Brattle et PEG. Tout
19 d'abord, l'expérience dans la préparation d'études
20 semblables qui, on a bien compris, allaient en la
21 faveur de docteur Lowry. Ensuite il y a le choix
22 des compagnies dans les échantillons, ce qu'on
23 appelle les « sample » et le choix des postes de
24 dépenses et en particulier trois de ces postes-là,
25 qui font une différence entre les deux experts.

1 Alors commençons par le choix des
2 compagnies. Et avant bien mentionnons que le moins
3 trois point trente-huit (-3,38 %) monsieur...
4 docteur Higgin en a parlé... en a parlé ce matin.
5 Pour deux mille vingt-deux (2022) bien tel que le
6 recommande HQT, c'est qu'il pourrait augmenter ses
7 CNE de cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) en un
8 an. Alors ma question : est-ce réaliste? On est au
9 Québec, quand on apprend ceci ça nous fait un peu
10 sourciller et est-ce que c'est quelque chose qui
11 est réaliste ou logique dans notre hydro-québécois.

12 Évidemment, on s'est questionné. La
13 première question qu'on se pose : D'où vient ce
14 trois point trente-huit (3,38 %) et un peu comme
15 sur le taux de perte, tantôt, j'ai dit, je vais
16 aller creuser ça, O.K.

17 Alors, la première chose que j'ai faite,
18 c'est que j'ai constaté qu'il y avait des valeurs
19 particulièrement fortes en deux mille dix-neuf
20 (2019). O.K., au lieu d'aller creuser un peu
21 partout, je suis allé voir un autre tableau qui est
22 dans B-0064 où j'ai remarqué, deux mille dix-neuf
23 (2019), il y avait comme... ce que ce tableau-là me
24 disait, c'est que l'ensemble des compagnies, des
25 soixante-quatorze (74) compagnies retenues par

1 Brattle, en deux mille dix-neuf (2019), ont
2 augmenté leurs dépenses d'exploitation de quatre
3 pour cent (4 %) ou un peu plus. Ça, c'est en
4 moyenne.

5 Alors, ça veut dire qu'il y en a qui ont
6 augmenté beaucoup plus. Et, puis, là, je me suis
7 concentré sur cet élément-là. Et, puis, pour
8 arriver plus rapidement, encore là, bien, j'ai
9 analysé les plus grandes compagnies parce que c'est
10 celles-là qui ont le plus gros poids sur les
11 résultats.

12 Alors, j'ai commencé par les plus grandes
13 compagnies. Et j'ai été chanceux parce que, dès la
14 plus grande compagnie qui était là, j'ai découvert
15 des choses assez surprenantes.

16 Donc, on a observé plusieurs incohérences
17 chez les compagnies retenues par Brattle, dans la
18 base de données que Brattle utilise, qui, on le
19 sait, provient de notre fameuse formule numéro 1 du
20 NERC, que chacune des compagnies remplit
21 probablement une fois par année.

22 Alors, ce qu'on a découvert, et dans
23 certains cas, c'est des choses que Brattle nous a
24 mentionnées dans sa pièce B-0012, là, pour
25 certaines compagnies.

1 Alors, il y avait des évolutions non
2 représentatives de dépense. Ça veut dire que la
3 dépense, en un an, soit qu'elle double, elle triple
4 ou elle quadruple, ou elle baisse de moitié ou des
5 choses comme ça, qui n'ont sûrement rien à voir
6 avec une perte ou un gain de productivité.

7 Il y a des erreurs de longueurs de lignes
8 et on l'a vu, on a posé des questions à docteur
9 Ross. On n'a toujours pas la réponse, là, sur des
10 facteurs d'utilisation impossibles. Alors, c'est
11 clair qu'on n'a pas besoin de penser longtemps pour
12 constater qu'un facteur d'utilisation de cent
13 vingt-sept pour cent (127 %) est impossible.

14 Donc, monsieur Ross nous a dit, avec
15 raison, le docteur Ross, pardon, que certaines de
16 ces données-là ne servaient pas beaucoup pour ses
17 analyses.

18 Mais nous, ce que ça nous montre, c'est que
19 la valeur des données qui sont dans ces bases de
20 données-là, peut être discutable. Tellement
21 discutable que docteur Ross a éliminé une centaine
22 de compagnies de la base de données initiale, même
23 s'il nous dit que les compagnies remplissent ces
24 formulaires-là avec beaucoup de sérieux parce que
25 c'est très important.

1 Alors, on ne doute pas du sérieux. Tout ce
2 qu'on dit, c'est qu'il y a certaines choses, là-
3 dedans, qui font que ça n'est absolument pas
4 représentatif d'un gain ou d'une perte de
5 productivité.

6 Et nous présentons, je dis bien, quelques
7 unes de ces incohérences parce que c'est, un peu,
8 je vous dirais, la pointe de l'iceberg, là, quand
9 on regarde dans le chiffrier en question.

10 Alors, si on va à la prochaine. Alors, vous
11 voyez « numéro 1 », c'est que « Pacific Gas and
12 Electric », communément appelé « PG&E » dans la
13 région de San Francisco, elle est le numéro 1.

14 Alors, on est allé voir le numéro 1 et
15 Brattle oui, PEG non. Ça veut dire Brattle, oui,
16 ont retenu cette compagnie-là et PEG, non.

17 Alors, vous voyez, à gauche, c'est le
18 « MRS Costs ». Alors, le « MRS Costs » qui
19 apparaît dans la preuve de Brattle, et qui apparaît
20 dans la base de données, c'est « Material rents and
21 services ».

22 En d'autres mots, ce sont les dépenses
23 d'exploitation sans la main-d'oeuvre. Alors, la
24 main-d'oeuvre « labor » apparaît dans une autre
25 colonne.

1 Donc, ici, dans ce MRS-là, on voit le
2 graphique « PG&E », qui est en milliers de dollars.
3 Alors, voyez que ça va bien à partir de quatre-
4 vingt-quinze (1995) jusqu'en deux mille dix-huit
5 (2018). On voit une ascension assez régulière de
6 ces fameuses dépenses-là.

7 On peut penser que c'est une bonne mesure
8 de la productivité améliorée ou détériorée. Mais
9 arrivé en deux mille dix-neuf (2019), là, il faut
10 faire un effort, parce que le point, il est quand
11 même assez loin, en haut, là.

12 Alors, vous voyez qu'on a quadruplé les
13 dépenses d'exploitation. On sait qu'en deux mille
14 dix-neuf (2019), PG&E a été sous la protection de
15 la Loi de la faillite. On sait qu'en deux mille
16 vingt (2020), PG&E a plaidé coupable de quatre-
17 vingt-quatre (84) chefs d'accusation d'homicides
18 involontaires.

19 Pourquoi, parce que ses lignes de
20 transport... la maîtrise de la végétation de ses
21 lignes de transport a toujours été considérée
22 négligée - ici, on ne parle pas des lignes de
23 distribution comme on voit chez Hydro-Québec, là,
24 les arbres en fin de semaine dernière, ici c'est
25 vraiment des lignes de transport - et ont été

1 blâmés sévèrement de ceci.

2 Alors, on voit ici que les dépenses
3 d'exploitation quadruplent en une année. Alors,
4 ici, est-ce que c'est représentatif d'Hydro-Québec-
5 TransÉnergie, je vous sou mets que non. Imaginez-
6 vous que les dépenses d'exploitation, sous la
7 formule d'indexation, qui sont de près d'un
8 milliard (1 G), une année donnée, Hydro-Québec-
9 TransÉnergie va devoir dépenser quatre milliards
10 (4 G). C'est... ça dépasse tout entendement. Et je
11 ne pense pas qu'Hydro-Québec s'identifie à la
12 réputation de PG&E, que je viens de vous brosser il
13 y a quelques secondes.

14 Mais, admettons que c'est quelque chose qui
15 est possible, O.K., dans nos rêves les plus fous,
16 qu'Hydro-Québec peut avoir à dépenser trois
17 milliards (3 G) de plus en dépenses d'exploitation
18 une année donnée mais, rappelez-vous que ce qu'on
19 essaie de faire ici, c'est de trouver le facteur de
20 productivité dans la formule d'indexation. Pas les
21 imprévus de... qui peuvent survenir en cas de feu
22 de forêt, en cas de verglas, et caetera.

23 Rappelons-nous que si Hydro-Québec
24 subissait des dépenses de trois milliards de
25 dollars (3 G\$) non prévues, à cause de feux de

1 forêts, par exemple et je ne vous dis pas que ça
2 peut se produire comme à PG&E, la densité de
3 population est totalement différente. Si ça se
4 produisait, bien, nous savons que ça ne serait pas
5 dans la formule d'indexation, ce serait dans la...
6 le Facteur Z. Alors, nous aurions enlevé ce trois
7 milliards (3 G) là des dépenses d'Hydro-Québec,
8 Hydro-Québec-TransÉnergie aurait fourni, avec
9 raison, un Facteur Z.

10 Et ce qui m'amène donc à montrer que dans
11 les données de Pacific Gas and Electric, Brattle
12 n'a pas enlevé ce qui serait devenu un Facteur Z.
13 Et ce n'est pas vrai que la productivité de cette
14 entreprise-là, basée seulement sur la formule
15 d'indexation d'Hydro-Québec, a quadruplé en un an.
16 Donc, ce n'est pas un problème de productivité,
17 c'est un problème tout à fait autre.

18 Autre problème sur le graphique de droite,
19 maintenant, ce que nous avons tracé, c'est les
20 lignes de transmission en « miles ». Et puis, vous
21 voyez qu'il y a deux petits points en haut à
22 gauche, qu'il y a trois petits points en haut à
23 droite. Donc, ça, ce que ça nous dit... Et puis,
24 vous verrez tantôt, le RTIEÉ a... va vous présenter
25 les mêmes choses. Et maître Neuman avait posé la

1 question.

2 Or, ici, de toute évidence, ça, c'est
3 facile de déterminer que c'est une erreur de
4 donnée, O.K. Ce n'est pas vrai que le réseau a
5 diminué de moitié au début de l'année quatre-vingt-
6 dix (90) puis qu'il a doublé de moitié plus tard.
7 Alors, ici, de toute évidence, il y a une donnée
8 qui aurait pu facilement être corrigée. Non
9 seulement docteur Ros a retenu PG&E, mais il n'a
10 pas corrigé cette donnée, ou s'il ne l'a pas
11 corrigée, il n'a pas considéré qu'elle était... on
12 va dire non représentative pour les résultats.

13 Alors, ici, je pense que c'est évident, à
14 mon point de vue, que Pacific Gas and Electric, la
15 donnée, soit ne devrait pas être retenue ou devrait
16 être modifiée. Alors, on sait que c'est le choix
17 que PEG a fait.

18 Si on va... Docteur Ros, si on va à la
19 prochaine... oui, c'est bon. Docteur Ros nous a
20 dit, cette semaine : « Mais ça fait partie des
21 risques », hein! « On a en Floride... on peut avoir
22 des ouragans, au Maine on peut avoir du verglas. »
23 Alors, ça m'a quand même intéressé. Surtout la
24 Floride. Et je suis allé voir, et vous voyez la
25 Floride, qui est le numéro 3.

1 Alors, le numéro 3, Florida Power & Light,
2 et nous avons... j'ai tracé les deux courbes de...
3 les mêmes dépenses pour FPL, en bas en bleu, et
4 notre courbe, que nous avons vue tantôt, de PG&E.
5 Alors, vous voyez FPL, il y a quand même une... une
6 variation qui est raisonnable et qui a pu avoir des
7 ouragans. On le sait, en Floride, il y en a
8 souvent. Et encore là je me répète, mais s'il y
9 avait eu des ouragans en Floride, Florida Power &
10 Light, s'il avait eu le... si elle avait eu le même
11 formulaire, formule d'indexation que HQT, bien
12 aurait demandé des Facteurs Z.

13 Maintenant, un autre exemple de choix de
14 compagnie, à la page suivante, c'est la quatorzième
15 PPL Electric Utilities Corporation. Et je vous
16 rappelle que Brattle a compté cette... a inclus
17 cette compagnie-là et que PEG ne l'a pas fait.

18 Alors, vous voyez le graphique ici où on a
19 les mêmes points MRS Costs en millier de dollars.
20 Et vous voyez que, en quatre-vingts... en deux
21 mille quatre (2004), le montant était peut-être de,
22 on va dire vingt mille (20 000 \$). En deux mille
23 cinq (2005), il a monté à... pas vingt mille
24 (20 000 \$), vingt millions (20 M\$) et a monté à
25 deux cent millions (200 M\$). Alors, je ne pense pas

1 que ça provient seulement d'une perte de
2 productivité. Puis l'année d'après, il a baissé à
3 cent quarante millions (140 M\$). Je ne pense pas
4 non plus que ce soit un gain de productivité, il y
5 a sûrement d'autres facteurs.

6 Et ce phénomène-ci, bien c'est ce que
7 Brattle, dans sa preuve B-0012 pour d'autres
8 juridictions, appelle ça soit des « large jump » ou
9 des « spikes ».

10 Alors, on peut voir qu'ici, de toute
11 évidence, quand je vois ça, je ne peux pas
12 comprendre comment Brattle a retenu ça cette
13 compagnie-là dans son échantillon. On voit que PEG
14 ne l'a pas fait.

15 À la page suivante, je reproduis une
16 réponse qui a été fournie à la B-0058. Et
17 souvenons-nous qu'hier, Maître Fréchette a posé des
18 questions à maître Lowry (sic) sur les compagnies
19 que maître Lowry...

20 Me STEVE CADRIN :

21 Q. **[84]** Docteur.

22 R. Docteur Lowry, docteur Lowry. Excusez. Excusez,
23 Docteur.

24 Le docteur Lowry, ce sont des compagnies à
25 gauche qui ne font pas partie de l'échantillon de

1 docteur Lowry, mais qui font partie de
2 l'échantillon de Brattle.

3 À droite, c'est des compagnies qui font
4 partie de l'échantillon de PEG, docteur Lowry, mais
5 qui ne font pas partie de l'échantillon de Brattle.

6 Alors, maître Fréchette a posé certaines
7 questions à docteur Lowry, bon, sur des... des
8 régions comme Black Hills Power qui a quatre cents
9 mégawatts (400 MW). Alors, moi, je vais m'attarder
10 plus à des... à des compagnies qui ont une plus
11 grande envergure, là, parce qu'on sait que c'est
12 celles-là qui nous importent dans le dossier.

13 Et puis maître... docteur Lowry a mentionné
14 que, lui, il était partie de la liste qui avait été
15 déposée à Ontario Energy Board. Et puis donc je
16 suis allé voir dans les détails de ses réponses. La
17 plupart pour ces compagnies-là, sa remarque, c'est
18 « elle était dans la liste de Ontario Energy
19 Board. »

20 Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le
21 dossier de l'Ontario Energy Board, il y a quelqu'un
22 qui a déjà fait le ménage dans la base de données
23 et qui a dit « nous ne retenons pas tous ces
24 éléments-là que vous voyez, toutes ces compagnies-
25 là que vous voyez à gauche. » Et il y a quelqu'un,

1 le board en question a jugé que c'était une bonne
2 idée parce qu'il a retenu ces recommandations-là.

3 Mais malgré tout ça, donc le docteur Lowry,
4 nous pensons qu'il a justifié de partir d'une liste
5 qui était déjà nettoyée et qu'il y a quelqu'un qui
6 a déjà justifié pourquoi certains titre n'ont pas
7 été retenus.

8 Mais que ça a piqué ma curiosité, parce que
9 j'aime bien aller voir les données de base. Et si
10 vous regardez la liste de gauche, là, j'ai mis les
11 quinze (15) premiers... Bon. Dans les quinze (15)
12 premiers, vous avez Pacific Gas and Electric
13 Company, on vient de le régler tantôt. Georgia
14 Power, docteur Lowry a répondu dans une des
15 réponses. PPL, on vient de vous le montrer. Et
16 toutes les autres, les quinze (15) premières
17 compagnies que vous voyez là, la seule qui a un
18 semblant d'explication, c'est la numéro 6.

19 La numéro 6 qui est Dominion Energy South
20 Carolina. Et ça s'adonne qu'elle a changé de nom ou
21 l'autre compagnie et c'est également la South
22 Carolina Electric & Gas, donc les deux qui sont sur
23 la même ligne, là, vous voyez, c'est la même
24 compagnie. Alors, comme si on regarde les noms des
25 compagnies, on voit qu'ils sont différents, mais en

1 réalité, cette compagnie-là qui a changé de nom est
2 dans les deux. Donc, celle-là pas besoin
3 d'explication.

4 Mais les quatorze (14) autres, j'ai regardé
5 en détail, encore là pour piquer... parce que ma
6 curiosité était piquée et puis dans la plupart de
7 ces cas-là il y a aussi des « spikes » ou des
8 variations non expliquées de dépense. Et dans deux
9 ou trois cas, trois cas, ce sont les distances...
10 la longueur des lignes de transport qui ne fait pas
11 de sens quand on la regarde comme ça.

12 Alors ce que je vous dis c'est que les
13 quinze (15) compagnies que vous voyez là, qui sont
14 les quinze (15) plus grosses que docteur Lowry n'a
15 pas considérées, mais que Brattle a considérées,
16 bien j'ai trouvé des raisons pour ne pas les
17 considérer. Et avec ce que je viens de dire, avec
18 des erreurs ou des comportements qui ne sont
19 aucunement représentatifs de ce qu'on essaie de
20 chercher pour HQT.

21 Q. **[85]** Juste deux questions avant que vous tourniez
22 la page. Vous avez été, peut-être que c'est moi qui
23 a mal compris tout simplement, là, mais vous
24 parliez de Dominion Energy South Carolina dans le
25 tableau à gauche, vous faisiez référence à une

1 compagnie qui est la même, je pense, dans le
2 tableau à droite et qui s'appellerait là South
3 Carolina Electric Gas?

4 R. Exact. C'est quasiment un hasard qu'elles soient
5 sur la même ligne, là, mais ces deux compagnies-là
6 c'est une des seules compagnies qui a comme eu deux
7 noms dans son histoire.

8 Q. **[86]** Ce serait la même entité juridique, là, grosso
9 modo.

10 R. Bien c'est la même... pas la même entité juridique
11 parce qu'elle a changé de nom, mais c'est la même
12 compagnie, avec les mêmes lignes de transport, les
13 mêmes dépenses, etc.

14 Q. **[87]** Oui, d'accord.

15 R. Donc, ici l'explication c'est donc il n'y a pas de
16 différence entre les deux, les deux l'ont considéré
17 sous des noms différents, tout simplement.

18 Q. **[88]** Et vous dites que vous êtes allé faire la
19 justification pour voir pourquoi on avait... peut-
20 être que ça avait été fait, là, le Ontario Energy
21 Board, le retrait de ces... le nettoyage, là, dont
22 vous avez parlé donc des quinze (15) compagnies
23 qu'on voit là, qui n'ont pas été considérées par le
24 Ontario Energy Board parce qu'elles ont été
25 écartées de l'étude, vous avez été valider dans

1 quel document, vous regardez quoi? Juste peut-être
2 redonner la référence.

3 R. Oui, oui, c'est la pièce P-13.

4 Q. **[89]** P-13.

5 R. Qui est un chiffrier où vous avez toutes ces
6 données-là pour chacune des compagnies pour chaque
7 année. Même les compagnies qui ont été rejetées.

8 Q. **[90]** Et les éléments, là, qui vous permettent de
9 parler de... les éléments qui entraînent le rejet
10 ou le jugement de rejet que vous parlez en ce
11 moment, ce sont quels éléments principalement? Vous
12 avez parlé de la longueur des lignes.

13 R. Bien il y a deux éléments, les deux colonnes
14 importantes c'est la MSR dont j'ai parlé tantôt...
15 MRS, pardon, MRS, je m'excuse, donc qui sont les
16 dépenses autres que... les dépenses d'exploitation
17 autres que les dépenses de main-d'oeuvre. Et la
18 colonne « transmission lines miles », les milles de
19 lignes de transmission. Donc ce sont les mêmes
20 colonnes dont je vous ai parlé dans les pages...
21 les planches précédentes. Alors il y a des postes
22 de dépenses qui n'ont pas... qui ont un
23 comportement erratique et il y a des... il y a
24 des... la longueur des lignes a un comportement
25 erratique, un peu comme je vous ai montré pour PG&E

1 tantôt.

2 Q. **[91]** Donc, un peu la même démonstration que vous
3 aviez faite tout à l'heure, là, plus spécifiquement
4 pour certaines compagnies, PG&E pour ne pas la
5 nommer.

6 R. Exact, exact.

7 Q. **[92]** Alors le même genre de problématique, vous les
8 avez reconnues dans les quinze (15) cas que l'on
9 regarde ici à la page 27, c'est ce que vous dites.

10 R. Sauf la numéro 6, là, comme je vous ai bien
11 expliqué.

12 Q. **[93]** Absolument. O.K. D'accord. Je vous laisse
13 continuer, je m'excuse.

14 R. Alors deuxième différence importante c'est le choix
15 des postes de dépenses et on termine là-dessus.
16 Alors on en a parlé ici, c'est un extrait de la
17 présentation de docteur Ros que vous voyez. Alors
18 souvenons-nous que docteur Ros disait : bien les
19 trois postes de dépenses en question que vous voyez
20 là, bien ils représentent soixante-deux point huit
21 pour cent (62,8 %) de dépenses de notre
22 échantillon.

23 Q. **[94]** Peut-être juste baisser la feuille devant
24 votre caméra.

25 R. De notre échantillon, excusez-moi. Et puis bien la

1 question qu'on s'est demandé c'est : c'est
2 soixante-deux point huit pour cent (62,8 %) dans
3 l'échantillon, mais chez Hydro-Québec c'est quoi?
4 Alors on a pu savoir pour la... la ligne... le
5 poste 565 qu'Hydro-Québec c'était trois pour cent
6 (3 %) et puis ça vous verrez ça à la pièce B-0064 à
7 la page 19. Donc, trois pour cent (3 %) virgule...
8 versus trente-cinq pour cent (35 %). Alors on voit
9 que, encore là, l'échantillon, les soixante-
10 quatorze (74) compagnies sur ce poste-là n'ont
11 aucun élément de comparaison avec HQT.

12 Souvenons-nous que... puis ça, Brattle
13 l'explique bien, on essaie de trouver des
14 compagnies comparables. Alors on sait qu'il n'y en
15 a pas beaucoup, il y en a peu ou pas, mais mesurons
16 ou comparons des postes de dépenses comparables.
17 Alors ici, on a vu que c'est pas du tout
18 représentatif de HQT, même si HQT le compte dans sa
19 formule d'indexation, ici, on essaie de trouver des
20 semblables. Et dans ce cas ici, ce n'est pas le cas
21 du tout.

22 Même chose pour la partie qu'on va
23 communément appeler le « dispatching ». Alors, HQT
24 nous a fourni une référence au dossier 4058, B-265
25 où on voit que c'est vingt millions (20 M\$) selon

1 ce que lui nous a dit qui représentaient ces
2 postes-là. Or, vingt millions (20 M\$) sur près de
3 un milliard, c'est deux pour cent (2 %). Alors,
4 encore là versus dix virgule sept pour cent
5 (10,7 %), très peu de ressemblance entre HQT et
6 l'échantillon. Ce qui fait que PEG nous semble tout
7 à fait justifié de ne pas considérer ses postes de
8 dépenses-là toujours dans l'exercice qu'on tente de
9 faire.

10 Et on a eu une discussion hier avec docteur
11 Lowry, et on s'en doutait bien que toute la partie
12 achat de service de transport, bien, si la
13 compagnie A achète du service de transport de la
14 compagnie B, puis que la compagnie A le met dans
15 ses dépenses, on peut penser que la compagnie B, si
16 elle est aussi dans le même échantillon, elle l'a
17 mis dans ses dépenses. Alors, il y a une
18 possibilité de double comptage de ces dépenses-là
19 dans deux compagnies différentes, que docteur Lowry
20 sur lequel il a acquiescé, il était d'accord en
21 principe avec notre interprétation.

22 Terminons à la page 29. C'est notre
23 recommandation initiale du mémoire, que je n'irai
24 pas en détail outre que vous dire qu'on proposait
25 un Facteur X de moins zéro virgule six (-0,6) et un

1 S de zéro virgule six (0,6). À la page suivante,
2 nous avons modifié quelque peu où nous recommandons
3 à la Régie de retenir pour le prochain MRI,
4 souvenez-vous que, tantôt, on a réglé l'année vingt
5 vingt-deux (2022), que le prochain MRI du
6 Transporteur, un Facteur X maintenant de moins zéro
7 virgule sept pour cent (-0,7 %) et un Facteur S de
8 zéro virgule sept pour cent (0,7 %), en conformité
9 avec les résultats obtenus par PEG, pour une
10 formule d'indexation qui ne couvrirait que les
11 charges d'exploitation actuellement incluses dans
12 la formule.

13 Docteur Lowry a ajouté, souvenons-nous, le
14 fameux « adder » de zéro virgule dix pour cent
15 (0,10 %). Donc, notre recommandation est pour moins
16 soixante-dix (70), point soixante-dix (-0,70) et
17 plus point soixante-dix (0,70) pour ces deux
18 facteurs-là. Ce qui complète. Et je vous remercie
19 de votre attention et suivi sur les formules
20 papier, écran, et caetera. Merci beaucoup.

21 Q. [95] Et vous êtes donc disponible pour les
22 questions de contre-interrogatoire, parce que je
23 n'ai pas d'autres questions pour vous.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Alors, AQCIE-CIFQ, Maître Lanoix?

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Nous n'aurons pas d'autres questions. Nous n'avons
3 pas de questions de notre côté.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. FCEI, Maître Turmel?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour. Alors, je n'ai pas de questions face à
8 cette excellente présentation.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Option consommateurs, Maître David?

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Oui. Bonjour. Je n'aurai pas de questions. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. RTIEÉ, Maître Neuman?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
17 Monsieur les régisseurs. La présentation est
18 effectivement excellente, mais j'aurai néanmoins
19 quelques questions.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Neuman, on ne vous voit pas présentement, en
22 tout cas moi, non.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Je vois que j'ai mon écran. Je vois que je suis sur
25 le...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Si je peux me permettre, Maître Neuman. Quand ça
3 m'est arrivé, j'ai refermé et réouvert, et ça a
4 fonctionné.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Est-ce que je suis revenu?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous êtes là.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. [96] Monsieur Raymond, s'il était possible de...

11 Ou, Monsieur le Greffier, s'il était possible de
12 projeter votre page... Je vais vous trouver la page
13 où se trouvait votre nouvelle recommandation 14.
14 Donc c'est la page 13. D'accord. Donc, concernant
15 cette nouvelle recommandation, j'essaie juste de
16 comprendre ce que vous proposez et ce que vous ne
17 proposez pas dans le texte de cette recommandation.

18 O.K., comme vous le savez, lorsqu'il y a un
19 moyen, un moyen de puissance, dans le bilan en
20 puissance du Transporteur, qu'il s'agisse, ici, de
21 la centrale TAG de Bécancour ou des options
22 d'électricité interruptible, il y a toujours, aussi
23 une réserve qui est prévue au bilan de puissance,
24 qui est attachée à chacun de ces moyens.

25 Je pense, sauf erreur, vous me corrigerez

1 si je me trompe, Monsieur Raymond, que pour les
2 options d'électricité interruptible, je pense que
3 c'est dix-sept pour cent (17 %), mais si je suis
4 dans l'erreur et que vous connaissez le bon
5 chiffre, corrigez-le, s'il vous plaît. Mais donc,
6 il y a une réserve qui est prévue au bilan, de
7 manière à prévoir un risque, un risque qui serait,
8 peut-être, de dix-sept pour cent (17 %), que
9 l'outil, le moyen de puissance ne soit pas
10 disponible.

11 Donc, est-ce que je comprends correctement
12 votre proposition que vous ne proposez pas d'abolir
13 cette réserve? C'est-à-dire que, dans la conception
14 du réseau, on tiendrait compte des outils que vous
15 mentionnez, mais aussi, il y aurait cette réserve
16 qui est prévue pour le cas où l'outil n'est pas
17 disponible. Est-ce que c'est une compréhension
18 exacte de votre recommandation?

19 R. Bon, alors, juste dans votre préambule, puis c'est
20 une erreur que nous faisons très souvent. Vous avez
21 dit : « Le bilan de puissance du Transporteur »
22 alors, c'est le Distributeur, mais je...

23 Q. [97] Ah, excusez-moi, excusez-moi.

24 R. ... je fais souvent cette erreur-là. Mais vous avez
25 raison que pour les options d'électricité

1 interruptible, dans la réserve requise du bilan en
2 puissance du Distributeur, il y a une réserve qui
3 est de quinze pour cent (15 %) et non de dix-sept
4 (17 %), là. Dix-sept (17 %), c'est d'autres moyens.
5 Donc, encore là, je comprends votre confusion.

6 Et pour les importations du Distributeur,
7 bien, il n'y a pas de réserve comme telle parce
8 qu'elles sont disponibles et même plus. Et je suis
9 sûr que, quand Hydro-Québec Distribution, pour
10 l'ensemble d'Hydro-Québec, présente la fiabilité
11 des ressources au NPCC, au NERC, ils appliquent un
12 taux de pannes à la centrale, turbine à gaz de
13 Bécancour. O.K., basé sur les historiques et sur
14 toutes les centrales. Donc, dans les bilans de
15 puissance, il y a une réserve de planification et
16 une réserve pour aléas.

17 Ce qu'on parle, ici, c'est que... Et je
18 vous confirme que je ne demande pas le retrait de
19 ça, si ça peut répondre à votre question. Pour vous
20 rassurer, non. Par contre, ici, ce qu'on regarde,
21 c'est que le Transporteur, lui, ce qu'il regarde,
22 c'est : « Est-ce que je suis capable de traverser
23 l'heure de pointe? ».

24 Q. [98] D'accord.

25 R. « Est-ce que je suis équipé pour traverser l'heure

1 de pointe? » Mais ici, est-ce que je suis équipé
2 pour traverser l'heure de pointe, sans compter sur
3 ces moyens-là? Alors, il est encore plus équipé que
4 ce qu'il pourrait être.

5 D'ailleurs, quand il fait sa pointe
6 exceptionnelle, vous remarquerez qu'elle n'est
7 jamais contraignante. En d'autres mots, il est
8 toujours capable de passer sa pointe exceptionnelle
9 sans problème. Alors, ce qui nous fait dire que...
10 Ici, ce qu'on dit, c'est que : bien, pour sa pointe
11 normale, c'est même surprenant qu'il n'utilise pas
12 les ressources à sa disposition.

13 La réserve pour l'électricité interruptible
14 vient, non pas, de la crainte qu'on a qu'il ne soit
15 pas là, en pointe, mais des conditions, de
16 modalités. On sait que, exemple, il y a cent (100)
17 heures par année, par hiver. Exemple, c'est quatre
18 (4) heures le matin, quatre (4) heures, l'après-
19 midi. Mais ces contraintes-là ne nous empêchent
20 pas... On est sûr à, je vous dirais, à quatre-
21 vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %) qu'à
22 la pointe, lorsqu'on aura une pointe normale, ce
23 moyen-là sera au rendez-vous, O.K.

24 Il ne sera peut-être pas là, pendant plus
25 que heures, le matin et dans l'après-midi, mais il

1 va être sûrement au rendez-vous.

2 Alors, c'est ce que nous disons et non,
3 nous ne recommanderons évidemment pas de retirer
4 ces calculs de réserve d'aléas-là des bilans de
5 puissance.

6 Q. [99] Et, selon vous, pour bien interpréter votre
7 recommandation 14, votre nouvelle recommandation
8 14, selon... Vous êtes actif dans différents
9 dossiers de la Régie de l'énergie pour différents
10 intervenants, depuis quelques temps, est-ce que
11 c'est usuel qu'une option d'électricité
12 interruptible ne soit pas prise en compte, c'est-à-
13 dire qu'on ne tienne pas compte de cette
14 interruption, aux fins du calcul de la pointe
15 normale?

16 Est-ce que vous l'avez déjà vu dans le
17 passé ou, au contraire, est-ce que vous avez vu le
18 contraire? Est-ce que vous pouvez élaborer là-
19 dessus?

20 R. Bien, c'est pas au calcul de la pointe normale,
21 c'est pour rencontrer la pointe normale, je vous
22 dirais.

23 Q. [100] Oui, oui. Oui.

24 R. Alors... Mais, juste pour qu'on s'entende bien.

25 Q. [101] Oui, c'est ça.

1 R. Le seul transporteur...

2 Q. **[102]** La pointe normale, elle...

3 R. ... le seul transporteur que...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Q. **[103]** Juste un instant. Excusez. Juste, ne parlez
6 pas en même temps tous les deux, Maître Neuman.

7 Est-ce que vous avez terminé votre question, Maître
8 Neuman?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 J'ai terminé ma question.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Q. **[104]** Allez-y, Monsieur Raymond.

13 R. Donc, le seul transporteur d'électricité pour
14 lequel j'ai été dans des dossiers de
15 réglementation, c'est TransÉnergie, alors il n'y a
16 pas d'autres exemples, mais on pourrait penser à
17 Énergir, par exemple. O.K.

18 Alors, Énergir, dans la planification de
19 son... du transport de gaz naturel, est-ce qu'il
20 tient compte des... ce sont des charges
21 interruptibles, là, je n'ai pas en tête le terme
22 exact, pour dimensionner son réseau ou ses achats
23 de transport, je devrais vérifier.

24 Je pense qu'il en tient compte, mais je
25 devrais vérifier, alors je ne peux pas le dire avec

1 entièrement de certitude, dans ce cas-là, mais ça
2 serait une piste à regarder, du côté d'Énergir.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[105]** Oui, d'accord. Ce n'est pas la peine de
5 vérifier, nous sommes rendus à la fin, à la fin de
6 l'audience, et on pourrait faire la vérification de
7 notre côté, également.

8 Je vous amène à une autre page de votre
9 présentation d'aujourd'hui, qui est la page 24, sur
10 certaines anomalies dans les données.

11 R. Oui.

12 Q. **[106]** Je vais vous parler d'abord du tableau qui se
13 trouve à droite, sur les longueurs de lignes, où on
14 voit, effectivement, comme vous l'avez constaté,
15 comme nous l'avons constaté aussi dans notre
16 présentation qui sera faite un peu plus tard
17 aujourd'hui ou demain, qu'il y a donc... Sur ce
18 tableau, selon les données indiquées, il y aurait
19 eu une diminution soudaine de la longueur du
20 réseau, en deux, en mille neuf cent quatre-vingt-
21 dix-sept (1997), et un redoublement du réseau,
22 soudain, tout à coup en deux mille dix-sept (2017).
23 Et qu'effectivement, ces données ne sont pas
24 plausibles, ne sont pas crédibles. Mais, néanmoins,
25 PG&E, ce n'est pas, entre guillemets, n'importe

1 quelle compagnie, c'est... c'est une très grande
2 compagnie, c'est même la plus grande dans... dans
3 la liste des comparables.

4 Et je n'ai... je ne suis pas sûr d'avoir
5 très bien compris votre opinion, quant à ce que
6 l'on devrait faire quand on est face à ce genre de
7 situation. C'est-à-dire, est-ce que le remède
8 approprié, c'est de... c'est d'éliminer cette très
9 grande compagnie de la liste des comparables ou, au
10 contraire, de voir si on peut remédier aux données
11 anormales et trouver... trouver soit la valeur
12 juste, soit une valeur qui soit une approximation
13 de la valeur juste qui aurait dû être indiquée pour
14 les années anormales?

15 R. D'accord. Alors ici, j'essaye de me prononcer sur :
16 Brattle, oui, ou PEG, non.

17 Q. **[107]** C'est ça.

18 R. Entre les deux, je me suis prononcé et je penche
19 vers : PEG, non. Maintenant, votre question,
20 c'est : est-ce que... et ce n'est pas ce que ces
21 gens-là ont fait, là... est-ce que si, moi, j'étais
22 devant ces données-là, par exemple, et que je ne
23 veux pas perdre le Pacific Gas and Electric qui a
24 un poids important dans mon analyse, mais... donc,
25 j'aurai le choix de le... de le rejeter ou de

1 corriger certaines données. Le choix de le retenir
2 ne serait pas un choix que j'aurais.

3 D'ailleurs, Brattle a dans certains cas, si
4 vous regardez la liste des cent (100) que j'ai
5 vraiment regardées en détail, là, les cent (100)
6 compagnies qu'il a rejetées, ou cent (100), ou à
7 peu près, il y a une raison pour chacune, et dans
8 certains cas, il rejette parce qu'il y a vraiment
9 une absence de données incroyable, là,
10 irréconciliable.

11 Des fois, il l'a fait parce qu'il y a des
12 données négatives. D'autres fois, parce qu'il y a
13 des choses inexplicables. Alors, je vous dirais que
14 dans certains de ces cas-là, il a éliminé
15 complètement, parce que c'était, on va dire, très,
16 très... très mauvais. O.K.?

17 Dans d'autres cas, il a quand même dit :
18 « O.K. J'avais une donnée en une année donnée qui
19 était absente, ou qui était aberrante, ou qui
20 était... » Il dit : « J'ai fait une interpolation
21 de cette donnée-là pour éviter de perdre cette
22 compagnie-là », si on peut l'exprimer ainsi.

23 Alors, il a fait un certain nombre de ces
24 corrections-là qu'il a mentionnées, et puis je
25 pense que c'est tout à fait justifié de le faire.

1 Ici, est-ce que PEG, on peut le récupérer
2 si on veut. Bien, si on regarde ces deux données-
3 là, je pense qu'on peut le récupérer. Évidemment,
4 on sait que la donnée à gauche est... n'est pas
5 possible. Alors, on peut faire une hypothèse pour
6 dire « on prend, pour deux mille dix-neuf (2019),
7 la donnée deux mille dix-huit (2018) et c'est
8 neutre sur l'ensemble. »

9 L'autre à droite, c'est peut-être encore
10 plus facile à corriger, c'est de mettre les deux
11 données à gauche égales à la donnée de quatre-
12 vingt-dix-sept (97) et les deux données à droite,
13 les trois données à droite égales à la donnée de la
14 dernière qui est en bas, hein, ou... deux mille
15 seize (2016) ou de faire comme vous avez fait,
16 Maître Neuman, et aller aux sources. Et
17 normalement, les compagnies d'électricité que je
18 connais, j'en connais plusieurs, ont quand même des
19 informations assez crédibles publiques.

20 Alors, est-ce que par contre, j'ai analysé
21 les autres données pour voir s'il y avait d'autres
22 choses dans PEG... pardon, dans PG&E? Bien,
23 l'exercice peut se faire. Et de façon générale, il
24 y aurait des façons de récupérer ces erreurs-là
25 dans certains cas.

1 Alors, est-ce que c'est quelque chose qui
2 aurait pu se faire? En théorie, oui. Et qui est, je
3 vous dirais, beaucoup mieux que d'éliminer
4 totalement une compagnie, tout autant qu'on puisse
5 voir qu'il y a simplement des erreurs corrigibles.
6 O.K. La réponse est « oui ».

7 Dans ce cas-ci, je n'ai pas fait une
8 analyse totale, mais, oui, c'est possible. Et
9 Brattle l'a fait dans certains cas.

10 Q. **[108]** D'accord. Pour ce qui est, toujours sur PG&E,
11 sur la même page, le tableau de gauche où on voit
12 la donnée anormale pour deux mille dix-neuf (2019)
13 quant aux coûts, aux coûts ne tenant compte pas des
14 salaires. Est-ce que ce que vous avez dit ou ce que
15 vous dites sur ces données, c'est qu'elle est
16 manifestement non crédible ou qu'au contraire, elle
17 est crédible, mais que c'est probablement, pour
18 résumer, un Facteur Z? Laquelle des deux choses
19 vous êtes en train d'affirmer?

20 Et quand je dis un « Facteur Z » ce serait
21 peut-être une provision pour frais de la compagnie
22 en prévision de sa possible condamnation qui est
23 survenue l'année suivante, là?

24 R. Bien, un Facteur Z, c'est comme des éléments, on va
25 dire, de force majeure, là, des choses comme ça

1 principalement. Alors ici, évidemment, bien c'est
2 un cas vivant.

3 Bon, j'ai pas vérifié les chiffres de PG&E,
4 dans le sens pas comme vérificateur, mais comme...
5 j'ai pas vraiment fait beaucoup de recherches. Mais
6 j'ai beaucoup de difficulté à voir comment
7 quelqu'un peut dépenser, une année, trois cent
8 millions de dollars (300 M\$) ou deux cent cinquante
9 millions de dollars (250 M\$), et l'année d'après,
10 huit cent cinquante millions de dollars (850 M\$).

11 Peut-être que c'est arrivé, peut-être que
12 non, mais si c'est arrivé, alors est-ce que la
13 donnée est bonne? Possible, mais même si elle est
14 bonne, ça ne change rien au problème, c'est que
15 c'est pas une... ça ne provient pas d'une
16 détérioration de la productivité. Hein! C'est pas
17 parce que la compagnie n'a pas été moins bonne à
18 l'intérieur de la formule d'indexation oublions
19 pas, t'sais, améliorer la productivité, ça veut
20 dire qu'on a coupé des dépenses ici ou on a... ou
21 une détérioration de productivité, ça veut dire que
22 nos fournisseurs nous chargent plus cher. Mais ça
23 ne veut pas dire, je dois dépenser des frais
24 d'avocat pour me défendre ou des choses comme ça,
25 ça n'a rien à voir avec la productivité, ou je

1 dois, je ne sais pas, compenser des voisins. Parce
2 qu'aussi, on sait que certains des feux de forêts
3 sont... proviennent des lignes de PG&E. O.K.

4 Pourquoi je sais tout ça? C'est que PG&E,
5 c'est une des entreprises avec qui je collabore
6 dans d'autres dossiers sur lesquels je fais de la
7 consultation, là, au niveau de l'entreprise de...
8 Alors, c'est pour ça que je suis exactement ce qui
9 s'est passé en deux mille dix-neuf (2019), et
10 caetera. Donc, je suis au courant de ce qui se
11 passe là-bas et à plein d'autres places.

12 Alors, ici, pour répondre à votre question,
13 est-ce que c'est une erreur ou pas? Que ce soit une
14 erreur ou quelque chose qui a été fait en réalité,
15 bien, elle ne peut pas être dans une étude de
16 productivité parce que ça ne vient pas de... ça ne
17 vient pas d'un effort pour améliorer la
18 productivité.

19 Q. **[109]** Donc, si je comprends bien... si... si l'on
20 souhaite, je veux dire si un des objectifs c'est de
21 sauver la compagnie PG&E de la liste, de ne pas la
22 supprimer de la liste, il est possible d'éliminer
23 cette donnée anormale pour l'un des deux motifs que
24 vous avez indiqué et en fait c'est pas nécessaire
25 de savoir lequel des deux, c'est soit le Facteur Z,

1 soit une erreur, mais dans les deux cas on peut
2 remédier à cette anomalie en... en corrigeant la
3 courbe en conséquence, ce qui permet de conserver
4 PG&E dans la liste des... dans l'échantillon.

5 R. Sous réserve qu'il n'y a pas d'autres données comme
6 ça, mais si on voit juste ces deux-là qu'on voit
7 ici, oui, mais évidemment nous n'en faisons pas une
8 recommandation parce que nous considérons qu'il
9 est... qu'il est tard dans le... dans le processus.
10 Ce que la Régie doit faire présentement c'est de se
11 prononcer. Lequel des deux experts a fait le
12 meilleur travail, est le plus crédible, etc. Alors
13 c'est comme j'ai dit au début, on se prononce ici
14 sur le fait qu'étant donné ce que Brattle a fait,
15 on ne l'a pas fait avec cette donnée-là, mais PEG a
16 raison de ne pas l'avoir intégrée et Brattle n'a
17 pas raison de l'avoir intégrée comme tel.

18 Q. **[110]** Sur la question du Facteur Z qu'on vient de
19 mentionner, ça a été mentionné par différentes...
20 différentes parties, que certaines dépenses sont
21 atypiques parce que ce seraient des dépenses qui
22 seraient soient exclues comme Facteur Y ou soit
23 exogènes en tant que Facteur Z. Et nous nous sommes
24 interrogés et pour l'instant nous n'avons pas
25 trouvé de solution à cela, mais peut-être que vous

1 avez une réflexion à ce sujet, est-ce qu'il est
2 possible, selon vous, de normaliser non pas
3 seulement pour une compagnie comme ici, comme on
4 voit pour PG&E, mais à la fois pour Hydro-Québec,
5 dont on se sert des données, mais aussi... et aussi
6 pour les autres compagnies qui sont utilisées comme
7 comparables, d'avoir comme approche d'éliminer des
8 coûts comparés les coûts qui seraient considérés
9 comme des Y... des Y et Z. Et pour l'ensemble des
10 compagnies, même celles qui n'ont pas de mécanisme
11 incitatif, puis on prendrait... on prendrait les Y
12 et Z que HQT... qui sont reconnus dans le cas de
13 HQT déjà. Est-ce que c'est quelque chose de
14 faisable? Parce que nous, évidemment ce serait
15 souhaitable, mais on n'a pas... on n'a pas réussi à
16 trouver une réponse qui nous indiquerait que ce
17 serait faisable de façon systématique. Est-ce que
18 vous avez une réflexion là-dessus?

19 R. Je suis d'accord avec vous que ce serait
20 souhaitable, alors là on comparerait vraiment des
21 pommes et des pommes. Maintenant je ne suis pas la
22 bonne personne pour vous dire... j'ai analysé les
23 résultats extraits de... de la « Form 1 » que
24 Brattle nous a donnée, mais je n'ai pas... je ne
25 connais pas la « Form 1 », la Forme 1 que les

1 compagnies remplissent, là. Et je ne suis pas... je
2 peux pas vous dire si dans ce formulaire-là il y a
3 combien ils auraient mis en Y et Z, je doute fort
4 que ce soit là comme ceci. Mais oui c'est
5 souhaitable, mais je serais très étonné que ce soit
6 disponible. Souhaitable, oui. Disponible, j'en
7 douterais très fort, là, parce qu'évidemment
8 c'est... c'est sans doute, sûrement pas une donnée
9 qui est... qui est publiée ou qui est fournie par
10 chacune de ces compagnies-là.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Neuman, est-ce que... vous aviez prévu
13 trente (30) minutes, est-ce que vous...

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 J'ai encore quelques questions, mais ce sera... ce
16 sera relativement court. Je suis conscient aussi de
17 l'heure, Monsieur le Président.

18 Q. **[111]** Et donc, Monsieur Raymond, si vous voulez
19 passer à l'acétate... ou enfin à la page 26. Bon,
20 ici encore c'est le même genre de question que je
21 vous ai posée tout à l'heure pour... pour PG&E.
22 C'est que... là, c'est un peu plus compliqué parce
23 que c'est pas juste une ou deux années isolées,
24 c'est un plus grand nombre d'années où les données
25 semblent anormales. Mais selon vous, s'il avait été

1 possible aisément de corriger les données pour
2 mettre... en allant à la source par d'autres
3 moyens, cela aurait pu être fait, mais sinon
4 l'alternative c'est comme PEG a fait, d'éliminer
5 complètement ce... cette entreprise de
6 l'échantillon.

7 R. Mettons que celle-ci je me... je m'évertuerais
8 moins à essayer de la corriger, là, parce qu'on
9 voit qu'il y a quand même plusieurs problèmes, là.
10 Puis comme docteur Lowry l'a mentionné pour Georgia
11 Power, par exemple.

12 Souvent, ça provient d'acquisition ou de
13 fusion. Ici, celle-là, c'est sûr que,
14 personnellement, je ne ferais pas beaucoup d'effort
15 pour essayer de la ressusciter.

16 Q. **[112]** Vous avez mentionné, un peu plus tôt. Ce
17 n'est pas dans vos acétates, mais vous avez
18 mentionné verbalement les cas que vous avez
19 soulevés et que nous soulevons aussi, de longueur
20 de ligne... attendez un instant...

21 Dans le cas de... Attendez, je veux juste
22 voir si j'ai bien la référence. O.K., c'est les
23 compagnies du Maine, oui, de Central Maine Power et
24 de Ohio Valley Electric.

25 Votre procureur avait posé une question au

1 témoin de Brattle pour signaler l'anomalie d'avoir
2 un facteur d'utilisation d'un virgule soixante-
3 quatre pour cent (1,64 %) pour Central Maine Power
4 et l'anomalie d'avoir un facteur d'utilisation de
5 cent vingt-sept pour cent (127 %) pour Ohio Valley
6 Electric.

7 D'abord, vous avez mentionné qu'un facteur
8 d'utilisation supérieur à cent pour cent (100 %),
9 c'est évidemment impossible. C'est bien cela?

10 R. Oui. Je le mentionnais, dans le cadre de la planche
11 23, là. Mais oui, effectivement, si la puissance de
12 pointe est X et que l'énergie est plus qu'à cent
13 pour cent (100 %) que la puissance de pointe, sur
14 huit mille sept cent soixante (8 760) heures, on a
15 un problème.

16 Q. **[113]** Et, également, un facteur d'utilisation d'un
17 virgule soixante-quatre pour cent (1,64 %) pour
18 Central Maine, aussi, serait une impossibilité?

19 R. Bien, là, j'utilise un mot différent, quand même,
20 mais ça serait douteux.

21 Ça serait douteux, là, puis ça serait
22 probablement une erreur, soit dans les chiffres
23 parce que docteur Ross nous dit : « Bien, la chute
24 d'énergie, on ne s'en sert pas beaucoup. » Mais
25 rien ne me dit que l'erreur est dans le chiffre de

1 l'énergie, l'erreur est peut-être dans le chiffre
2 de puissance, mais en tout cas.

3 Q. **[114]** Effectivement.

4 R. Effectivement ça serait peu probable. Et c'est des
5 choses qu'en voyant le tableau, on le voit tout de
6 suite, là. Il n'y a pas... T'sais, on attend encore
7 après la réponse, là, mais c'est évident, ces
8 choses-là. On voit ça immédiatement. Quand j'ai vu
9 le tableau, j'ai dit : Ça ne se peut pas.

10 Q. **[115]** Et, finalement, ma dernière question là-
11 dessus. Donc, pour des entreprises, dont les
12 données utilisées dans l'échantillon, présentent
13 des facteurs d'utilisation extrêmement faibles ou
14 des facteurs d'utilisation soit supérieurs à cent
15 pour cent (100 %), soit extrêmement forts. Est-ce
16 que votre recommandation est, là, encore,
17 d'éliminer ces cas anormaux de l'échantillon parce
18 qu'il y a probablement une erreur quelque part,
19 comme vous le dites, là.

20 R. Pas nécessairement parce que si l'erreur n'est que
21 dans les chiffres d'énergie et qu'on constate que
22 la puissance de pointe fait du sens pour cette
23 compagnie-là et qu'il n'y a pas d'autres erreurs
24 dans les coûts, ça ne serait pas un problème de
25 conserver cette compagnie-là, si c'est seulement

1 l'énergie.

2 Par contre, je me sers de cet exemple-là
3 pour montrer que ce n'est pas vrai que la base de
4 données est parfaite parce que les gens ont tous
5 fait attention en remplissant leurs formulaires.

6 Je ne dis pas que les gens n'ont pas fait
7 attention en remplissant les formulaires, mais il y
8 a des erreurs qui peuvent se glisser, il y a des
9 différentes interprétations d'une compagnie à
10 l'autre. D'une année à l'autre, c'est rarement la
11 même personne qui va remplir le formulaire, d'une
12 année à l'autre.

13 Alors, s'il y avait... Encore, là, chaque
14 cas est différent. Mais j'analyserais chaque
15 compagnie puis de verrais où sont les erreurs, et
16 lesquelles sont significatives pour ce que je
17 recherche.

18 Q. **[116]** Donc, essentiellement, dans ces cas-là, c'est
19 de voir si l'erreur provient de la valeur en
20 puissance? Et que si c'est cette valeur qui
21 apparaît erronée, en vérifiant par d'autres
22 sources.

23 Donc, si on ne peut pas la corriger dans ce
24 qu'on élimine le Transporteur de l'échantillon.
25 Mais si on s'aperçoit que le chiffre sur la

1 puissance est correct ou qu'on peut le corriger en
2 le remplaçant par le chiffre correct, dans ce cas,
3 on peut garder le cas dans l'échantillon, c'est
4 bien ça?

5 R. En principe, oui, parce que, dans ce cas-ci, on
6 sait lesquelles des colonnes de la base de données
7 sont importantes pour ce qu'on recherche.

8 Q. [117] D'accord. Alors, je vous remercie énormément,
9 Monsieur Raymond. Et je remercie beaucoup monsieur
10 le président, madame et monsieur les régisseurs, et
11 cela complète mes questions au témoin. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Maître Fréchette, d'Hydro-Québec?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bonjour. Yves... Bonjour. Alors, oui,
16 j'apprécierais une pause d'une quinzaine de
17 minutes, s'il vous plaît, avant de me lancer dans
18 le contre-interrogatoire. Il est quinze heures
19 (15 h), Monsieur le Président. Ah, je vois maître
20 Lanoix.

21 Me SYLVAIN LANOIX :

22 Oui, peut-être juste une petite intervention à la
23 Régie, une préoccupation de gestion de temps que
24 nous avons de notre côté. Simplement, rappeler la
25 difficulté de celui qui vous parle, et également de

1 certains de nos témoins, d'être disponibles demain.
2 Moi, pour des raisons d'audition et certains
3 témoins pour d'autres raisons. Donc, je voulais
4 juste vérifier si c'était toujours plausible, et
5 cela ferait bien notre affaire, là, de pouvoir
6 passer aujourd'hui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Fréchette, c'est... vous envisagez combien
9 de temps pour votre contre-interrogatoire?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Dix (10), quinze (15) minutes.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Quinze (15) minutes? Est-ce qu'une pause de dix
14 (10) minutes suffirait?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 D'habitude, dix (10) minutes, je me contente, mais
17 comme je vous ai demandé... Il y a une nouvelle
18 recommandation qui est apparue aujourd'hui...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ah, O.K.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Puis, j'aimerais ça avoir le temps de l'examiner,
23 puis je vous demandais quinze (15) minutes, bien
24 entendu.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, quinze (15) minutes, ça nous met à trois
3 heures dix (3 h 10)?

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Euh... oui. Je veux dire, moi, j'ai quatorze heures
6 cinquante-sept (14 h 57). Je ne veux pas vous
7 couper les cheveux en quatre, là, mais à et quart,
8 j'apprécierais, si c'était possible, Monsieur...

9 VOIX :

10 Et quart?

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est parce que...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Bien, j'ai trois heures (3 h), il est trois heures
15 (3 h). J'ai quatorze heures cinquante-sept
16 (14 h 57), je ne sais pas, je ne suis peut-être pas
17 dans le bon fuseau, là. Peu importe. Allez-y, je
18 vous écoute.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Trois heures douze (3 h 12).

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 O.K., c'est beau. Ça sera douze (12). Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Un compromis, trois heures douze (3 h 12).

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Très bien, merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, Maître Lanoix, considérant, là, qu'on nous
5 annonce quinze (15) minutes... peut-être que ça
6 sera plus long, mais on nous annonce quinze (15)
7 minutes, ça nous ramène vers trois heures trente
8 (3 h 30). Il y a les questions de la Régie. Je ne
9 sais pas si... Il y a des bonnes chances qu'on
10 démarre, tout au moins, mais c'est sûr que c'est
11 serré.

12 Me SYLVAIN LANOIX :

13 Oui. Bien, en fait, nous, on a annoncé trente (30)
14 minutes, ça devrait être... s'en tenir à ce temps-
15 là de notre côté, alors on apprécie la... que la
16 Régie puisse nous accommoder là-dessus, nous sommes
17 disponibles.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, on revient à quinze heures douze (15 h 12),
20 c'est ça? Oui. Oui, Maître Cadrin? Ah, vous êtes à
21 l'écran, c'est pour ça.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui, oui, je m'excuse. J'attends la pause.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Parfait. Allons à la pause.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Allons-y.

3 SUSPENSION

4 REPRISE

5 LE PRÉSIDENT :

6 Nous sommes de retour. Maître Fréchette, un contre-
7 interrogatoire?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui. Bonjour à tous. Merci encore pour pause
10 salutaire. Et nous n'aurons pas de questions pour
11 monsieur Raymond. Je vous remercie.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait. Régie, Maître de Repentigny? Monsieur
14 Dumas? Maître Duquette? Donc, il n'y a pas de
15 questions de la part de la formation. Alors, nous
16 allons passer à...

17 Me STEVE CADRIN :

18 Pouvez-vous le libérer?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ah oui, excusez-moi, je dois vous libérer. On
21 libère le témoin. Merci. Maître Lanoix.

22

23

24

25

1 PREUVE DE AQCIE-CIFQ

2

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Oui. Merci, Monsieur le Président. J'inviterais le
5 panel de l'AQCIE-CIFQ à ouvrir leurs caméras afin
6 que je puisse les présenter. Alors, permettez-moi
7 de vous présenter le panel de témoins qui
8 présentera la preuve des intervenants AQCIE-CIFQ
9 aujourd'hui. Tout d'abord monsieur Paul Paquin,
10 analyste, mandaté par les deux intervenants;
11 monsieur Jocelyn Allard, président de l'Association
12 québécoise des consommateurs industriels
13 d'électricité; et je souligne également la première
14 apparition comme représentant du CIFQ de monsieur
15 Louis Germain, directeur énergie, environnement et
16 service au Conseil de l'industrie forestière du
17 Québec. Alors, je lui souhaite... J'en profite pour
18 lui souhaiter la bienvenue sur notre panel. Alors,
19 nous pouvons procéder à leur assermentation,
20 Monsieur le Greffier.

21

22 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quinzième
23 (15e) jour du mois décembre, ONT COMPARU :

24

25 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place

1 d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard
2 (Québec);

3

4 JOCELYN B. ALLARD, président de l'Association
5 québécoise des consommateurs industriels
6 d'électricité, ayant une place d'affaires au 1010,
7 rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal
8 (Québec);

9

10 LOUIS GERMAIN, directeur énergie et environnement
11 au Conseil de l'industrie forestière du Québec,
12 ayant une place d'affaires au 1175, rue Lavigerie,
13 Québec (Québec);

14

15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, déposent et disent :

17

18 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

19 La preuve écrite des intervenants pour aujourd'hui
20 est contenue dans le mémoire préparé sous la
21 direction de l'analyste Paul Paquin, la pièce
22 C-AQCIE-CIFQ-0048. Il y a également une
23 présentation qui vous a été transmise et qui pourra
24 être projetée lors du témoignage de monsieur Paquin
25 sous la cote C-AQCIE-CIFQ-0073.

1 Q. **[118]** Alors, tout d'abord, Monsieur Paquin,
2 adoptez-vous ces documents valant comme votre
3 témoignage dans le présent dossier?

4 M. PAUL PAQUIN :

5 R. Oui.

6 Q. **[119]** Monsieur Allard, adoptez-vous ces documents
7 comme valant votre témoignage dans le présent
8 dossier?

9 M. JOCELYN B. ALLARD :

10 R. Oui, je les adopte.

11 Q. **[120]** Et, Monsieur Germain, adoptez-vous ces
12 documents comme valant votre témoignage dans le
13 présent dossier?

14 M. LOUIS GERMAIN :

15 R. Oui, je les adopte.

16 Q. **[121]** Alors, nous pouvons donc débiter avec la
17 présentation de monsieur Paquin, et en exhibant la
18 pièce C-AQCIE-CIFQ-0073.

19 M. PAUL PAQUIN :

20 R. Bonjour. Madame et messieurs les régisseurs. La
21 présentation reprend les faits saillants du mémoire
22 de l'AQCIE et du CIFQ concernant les sujets
23 suivants en y apportant des modifications rendues
24 nécessaires à la suite des informations fournies en
25 audience.

1 Alors, on va parler de la base de
2 tarification, notamment les immobilisations
3 corporelles en exploitation; les contributions
4 internes; le Facteur X et le Facteur S; et enfin le
5 compte d'écart et de report de La Romaine.

6 Mais de plus, l'AQCIE et le CIFQ émettent
7 certains commentaires concernant l'annonce de HQT
8 de ne pas déposer, en deux mille vingt-deux (2022),
9 une demande tarifaire dont les revenus requis
10 seraient, en tout ou en partie, fixés selon un
11 mécanisme incitatif.

12 Alors, on va passer le premier sujet, la
13 base de tarification, soit les immobilisations
14 corporelles en exploitation.

15 Ces immobilisations constituent la plus
16 grande partie de la base de tarification, ce qui
17 représente plus de quatre-vingt-dix-neuf pour cent
18 (99 %), en fait.

19 Et ces immobilisations, la valeur annuelle
20 de ces immobilisations sont fonction de la
21 prévision au premier (1er) janvier; des prévisions
22 des variations nettes annuelles et mensuelles; et
23 la prévision des amortissements cumulatifs annuels
24 et mensuels.

25 Alors, sur la période deux mille quatorze,

1 deux mille vingt (2014-2020) l'AQOCIE et le CIFQ ont
2 dressé une comparaison entre les valeurs réelles
3 constatés et les valeurs prévues initialement, soit
4 des valeurs de l'année témoin.

5 Cette comparaison montre des écarts
6 importants à chaque année et les écarts sont
7 systématiquement favorables à HQT.

8 Alors, ces résultats-là sont présentés au
9 tableau suivant où on voit les valeurs nettes,
10 c'est-à-dire la moyenne treize (13) soldes et
11 l'année témoin et l'année réelle, et on voit qu'à
12 chaque année, il y a des écarts très importants.
13 Sauf en deux mille dix-neuf (2019), l'écart est
14 moins important, mais toutes les autres années,
15 c'est quand même dans trois cent millions (300 M\$)
16 et plus.

17 Alors, devant ce constat, il y a lieu
18 d'examiner quelle sera la prévision pour les années
19 deux mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-
20 deux (2022).

21 Alors, la base de tarification deux mille
22 vingt et un (2021). Alors, le vingt-six (26)
23 octobre deux mille vingt et un (2021), en réponse à
24 une demande de renseignements de l'AQOCIE et le
25 CIFQ, HQT mentionne qu'il maintient sa prévision

1 qu'il avait déjà mis dans sa preuve concernant des
2 variations nettes annuelles et le profil mensuel
3 des variations nettes.

4 Alors, c'est sur cette base que l'AQCIE et
5 le CIFQ ont réalisé leur analyse qui a permis de
6 recommander une diminution de la base de
7 tarification de trente virgule six millions
8 (30,6 M\$), et le revenu requis, de neuf virgule...
9 un virgule neuf million (1,9 M\$).

10 Maintenant, depuis ce temps-là, il y a des
11 modifications qui ont été apportées par le
12 Transporteur. Notamment, dans sa présentation du
13 neuf (9) décembre deux mille vingt et un (2021).

14 HQT anticipe une baisse de la moyenne
15 treize (13) soldes de la base de tarification de
16 l'ordre de cent millions (100 M\$), ce qui a une
17 conséquence sur les revenus requis de six millions
18 (6 M\$).

19 Alors, il précise que cette diminution est
20 due à un décalage des mises en service mensuelles
21 et que ce décalage est dû à des difficultés dans la
22 réalisation de certaines mises en service causées
23 par des répercussions probables de la pandémie
24 COVID-19; des délais d'approvisionnement et la
25 disponibilité de main-d'oeuvre.

1 De plus, il mentionne qu'au trente (30)
2 octobre deux mille vingt et un (2021), trente pour
3 cent (30 %) des mises en service prévues en deux
4 mille vingt et un (2021) sont réalisées et qu'il
5 entend réaliser un niveau de mises en service de
6 neuf cent quatre-vingt-dix millions (990 M\$) sur
7 les mois de novembre et décembre.

8 Il ajoute que ce niveau de mise en service
9 est légèrement supérieur à l'année antérieure. Là
10 il parle des années deux mille dix-sept (2017),
11 deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-neuf
12 (2019) et deux mille vingt (2020).

13 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, cette
14 prévision de réaliser un tel niveau de mises en
15 service de neuf cent quatre-vingt-dix millions
16 (990 M\$), sur les mois de novembre et décembre, ne
17 doit par être retenue pour les raisons suivantes.

18 Alors, on présente un tableau qui indique
19 un historique des variations nettes annuelles à la
20 base de tarification sur l'année témoin et sur
21 l'année réelle pour la période deux mille quatorze,
22 deux mille vingt (2014-2020).

23 Alors, on constate que pratiquement chacune
24 des années, il y a une non-réalisation des
25 immobilisations nettes sur la période deux mille

1 quatorze (2014) à deux mille vingt (2020). En
2 situation normale de deux mille quatorze (2014) à
3 deux mille dix-neuf (2019), il y a une
4 surestimation annuelle de ces immobilisations. Et
5 pour l'année de pandémie deux mille vingt (2020),
6 l'écart a été de quatre cent quatre-vingt-sept
7 virgule six millions de dollars (487,6 M\$).

8 Alors, étant donné la recrudescence récente
9 de la COVID, il n'apparaît pas réaliste de prévoir
10 que les difficultés rencontrées jusqu'à maintenant
11 disparaîtront pour les mois de novembre et de
12 décembre. Donc, l'année deux mille vingt et un
13 (2021) devrait ressembler à l'année deux mille
14 vingt (2020).

15 Mais pour essayer de voir qu'est-ce qui
16 pourrait se réaliser en deux mille vingt et un
17 (2021), on a préparé un tableau qui montre un
18 historique de variation nette réelle des mois de
19 novembre et décembre sur la période deux mille dix-
20 sept (2017) et deux mille vingt (2020). Et là, on
21 s'aperçoit que sur ces deux mois-là le maximum qui
22 a été... des mises en service où les variations
23 nettes ont été de six cent quarante-quatre millions
24 (644 M), le maximum en deux mille dix-huit (2018).
25 Et pour une moyenne de cinq cent quatre-vingt-deux

1 millions (582 M).

2 Alors on s'aperçoit que ce sont des... des
3 montants beaucoup inférieurs à ce qui a été prévu
4 comme réalisation pour deux mille vingt et un
5 (2021), soit neuf cent quatre-vingt-dix millions
6 (990 M).

7 Alors en prenant en considération la
8 moyenne des variations nettes annuelles réalisées
9 sur la période deux mille dix-sept à deux mille
10 vingt (2017-2020), l'AQCIE et le CIFQ recommandent
11 à la Régie de reconnaître pour l'année deux mille
12 vingt et un (2021) une diminution de quatre cent
13 huit millions (408 M\$) pour les variations nettes
14 des immobilisations corporelles en exploitation,
15 soit neuf cent quatre-vingt-dix millions (990 M)
16 moins le cinq cent quatre-vingt-deux millions (582
17 M), qui est la moyenne pour ces quatre années-là.

18 L'impact de cette réduction se fait sentir
19 durant les mois de décembre et de novembre. En
20 supposant que la répartition se répartit également
21 sur les deux mois, l'AQCIE et le CIFQ estiment
22 l'impact sur la moyenne des treize (13) soldes à
23 quarante-sept virgule un millions de dollars (47,1
24 M\$). Et en conséquence, la base de tarification
25 doit être réduite du même montant et les revenus

1 requis de deux virgule soixante-dix-huit millions
2 de dollars (2,78 M\$).

3 Alors devant ce constat, l'AQCIE et le CIFQ
4 recommandent à la Régie de réduire le revenu requis
5 de l'année deux mille vingt et un (2021) de huit
6 virgule soixante-dix-huit millions de dollars (8,78
7 M\$), soit les six millions (6 M\$) déjà signalés par
8 HQT et les deux virgule soixante-dix-huit (2,78 M\$)
9 dus à la réduction des variations nettes des
10 immobilisations corporelles en exploitation pour
11 les mois de novembre et de décembre.

12 Il est utile aussi d'ajouter qu'à
13 l'audience du neuf (9) décembre, HQT mentionne que
14 le mécanisme de traitement des écarts en place dans
15 le cadre du MRI actuel permet de traiter l'écart de
16 six millions (6 M\$) constaté. Et dans ce cadre-là,
17 il ne propose pas de réduire sa base de
18 tarification, c'est-à-dire ses revenus requis de
19 six millions (6 M\$).

20 Alors selon l'AQCIE et le CIFQ, les revenus
21 requis doivent être basés sur les coûts de service
22 de HQT. Et l'article 49 de la Loi sur la Régie
23 indique de quelle façon le tarif de transport
24 d'électricité doit être fixé.

25 Il n'y a aucune mention de prendre en

1 considération le mécanisme de traitement des
2 écarts, lorsque la prévision utilisée pour fixer
3 les tarifs est admise incorrecte et supérieure à ce
4 que requis pour fixer des tarifs justes et
5 raisonnables.

6 On va passer maintenant à la tarification
7 pour l'année deux mille vingt-deux (2022). Le
8 Transporteur mentionne que ses prévisions pour
9 l'année deux mille vingt-deux (2022) ont été
10 réalisées en considérant un retour à la normale des
11 activités de HQT. C'est donc sur cette base que
12 l'AQCIE et le CIFQ ont réalisé leur analyse et ont
13 recommandé une diminution de la base de
14 tarification de soixante-huit virgule cinq millions
15 (68,5 M\$) et des revenus requis conséquents de
16 quatre virgule un millions (4,1 M\$).

17 Alors étant donné la situation actuelle
18 concernant la COVID, les délais d'approvisionnement
19 et la rareté de la main-d'œuvre, il apparaît
20 maintenant que l'année deux mille vingt-deux (2022)
21 ne sera pas une année normale. En conséquence, la
22 recommandation de l'AQCIE et du CIFQ doit être
23 considérée comme un minimum.

24 De plus, en cohérence avec la
25 recommandation de la réduction des variations

1 nettes de quatre cent huit millions (408 M\$) pour
2 l'année deux mille vingt et un (2021), il faut
3 réduire le solde d'ouverture de la base de
4 tarification prévue le premier (1er) janvier deux
5 mille vingt-deux (2022) du même montant

6 Étant donné que cette réduction s'applique
7 sur toute l'année, la base de tarification de
8 l'année deux mille vingt-deux (2022) doit être
9 réduite de quatre cent huit millions de dollars
10 (408 M\$). Alors il en résulte que les revenus
11 requis doivent être réduits de vingt-quatre virgule
12 un millions de dollars (24,1 M\$) supplémentaires,
13 en considérant que le taux de rendement de cinq
14 virgule neuf zéro huit pour cent (5,908 %) demandé
15 pour l'année deux mille vingt-deux (2022) sera
16 autorisé par la Régie.

17 Alors les recommandations de l'AQCIE et du
18 CIFQ recommandent... c'est de recommander à la
19 Régie de réduire les revenus requis de l'année deux
20 mille vingt-deux (2022) de vingt-huit virgule deux
21 millions de dollars (28,2 M\$).

22 On va parler maintenant des contributions
23 internes. Alors le document Tarifs et conditions de
24 service de transport d'Hydro-Québec révisé le
25 vingt-quatre (24) mars deux mille vingt et un

1 (2021) à la page 191, dit que si au terme d'une
2 année, le solde cumulatif de l'agrégation charges
3 ressources est négatif, une contribution
4 équivalente au solde négatif majoré d'un montant de
5 dix-neuf pour cent (19 %) pour tenir compte de la
6 valeur actualisée sur vingt (20) ans des coûts
7 d'exploitation et d'entretien est exigée du
8 Distributeur et doivent être versée au
9 Transporteur, au plus tard le trente et un (31)
10 décembre de cette même année.

11 En conclusion de ça, selon l'AQCIE-CIFQ, le
12 Distributeur doit donc verser une contribution
13 correspondante au solde négatif de l'agrégation
14 ressources au plus tard, le trente et un (31)
15 décembre deux mille vingt et un (2021) et non pas
16 au trente et un (31) décembre deux mille vingt-deux
17 (2022), comme c'est présenté dans la preuve,
18 actuellement. Ce sujet sera traité plus à fond,
19 lors de l'argumentation.

20 On va parler, maintenant, du Facteur X.
21 Pour le Facteur X, le Transporteur propose de
22 retenir la valeur de moins trois, virgule trente-
23 huit pour cent (3,38 %), soit la recommandation de
24 Brattle.

25 D'autre part, l'expert PEG, conclu que la

1 Régie pourrait retenir un facteur de zéro pour cent
2 (0 %). Dans ses commentaires écrits sur le rapport
3 de PEG, celui-ci indique que maintenir le Facteur
4 X, actuellement en vigueur, soit zéro virgule
5 cinquante-sept pour cent (0,57 %), est également
6 une option.

7 L'AQIC-CIFQ constate que les conclusions
8 de PEG sont nuancées. L'expert de PEG émet des
9 réserves en mentionnant, notamment, que la
10 décroissance de la productivité d'un transporteur
11 américain, pourrait avoir été causée par des
12 circonstances de courts termes.

13 Il émet, également, des réserves, quant à
14 l'application d'un taux de productivité négatif des
15 transporteurs américains à la situation du
16 Transporteur.

17 Alors, étant donné les conclusions très
18 différentes des deux rapports d'experts et la
19 réserve de PEG concernant l'application de
20 résultats provenant de l'entreprise américaine au
21 contexte du Transporteur, l'AQIC-CIFQ a réalisé
22 une étude sommaire de productivité voulant
23 représenter la situation du Transporteur en
24 utilisant une donnée disponible sur les périodes
25 deux mille huit, deux mille dix-neuf (2008-2019).

1 Alors, le tableau présente les résultats.

2 Et on constate que sur la période de deux mille
3 neuf (2009) à deux mille dix-neuf (2019), le taux
4 de productivité moyen est de zéro virgule quinze
5 pour cent (0,15 %).

6 Sur la période deux mille neuf (2009) à
7 deux mille dix-sept (2017), le taux est de zéro
8 virgule cinquante-quatre pour cent (0,54 %), soit
9 un taux semblable à celui actuellement en vigueur.

10 L'écart important entre le fait de retenir
11 soit l'année deux mille dix-sept (2017) ou deux
12 mille dix-neuf (2019) peut s'expliquer parce que
13 pour l'année, le solde négatif deux mille dix-neuf
14 (2019) moins six virgule quatre-vingt-dix-neuf pour
15 cent (6,99 %) peut s'expliquer par un montant
16 additionnel de quarante-cinq millions (45 M\$) qui a
17 été autorisé par la Régie, exclusivement cette
18 année-là.

19 Également, pour l'année deux mille dix-huit
20 (2018), le taux négatif de deux point quatre-vingt-
21 seize pour cent (2,96 %) peut s'expliquer par un
22 montant de cinquante-quatre millions (54 M\$)
23 autorisés à des fins de maintenance additionnelles.
24 Encore, là, c'était pour cette année-là, seulement.

25 Alors, pour tenir compte de ces facteurs-là

1 et aussi en tenant compte du fait que dans les
2 extrants, il y a deux extrants qui ont été
3 considérés, soit la capacité du réseau et la
4 longueur des lignes de transport avec des
5 pondérations de soixante (60 %), quarante (40 %)
6 pour capacité lignes.

7 On a fait une analyse de sensibilité sur
8 ces deux variables, ces deux extraits. Et on peut
9 constater que si l'extrant, la capacité seule était
10 retenue, le taux de productivité serait plus élevé.

11 Maintenant, on a aussi voulu comparer les
12 résultats de Brattle et de PEG avec ceux qu'on a
13 obtenus. Les figures suivantes présentent l'effet
14 cumulatif du taux de productivité sur la période
15 deux mille huit (2008) à deux mille dix-neuf
16 (2019).

17 La principale différence concerne la
18 période deux mille huit (2008) à deux mille treize
19 (2013). Durant cette période, l'effet cumulatif des
20 entreprises américaines est croissant, alors que
21 l'aspect cumulatif de HQT est décroissant.

22 Alors, étant donné ces résultats, il est
23 légitime de se questionner sur la validité
24 d'appliquer à HQT les résultats obtenus à partir de
25 données d'entreprises américaines. Cette réserve a

1 été exprimée par PEG dans son rapport, où il
2 mentionne que plusieurs facteurs qui pourraient...
3 plusieurs facteurs pourraient justifier de ne pas
4 appliquer mécaniquement les résultats obtenus.

5 La figure suivante montre la productivité
6 sur la période deux mille dix, deux mille dix-neuf
7 (2010-2019) de chacune des entreprises américaines
8 retenues par Brattle. Alors, on peut constater que
9 la grande majorité des entreprises qui ont été
10 retenues par Brattle ont une productivité négative,
11 ce qui n'est pas le cas pour HQT.

12 De plus, lors de l'audience du treize (13)
13 décembre, Brattle a mentionné qu'il n'avait exclu
14 aucun coût exceptionnel comme, par exemple, des
15 coûts reliés à des incendies importants ou à des
16 événements de verglas.

17 Selon l'AQICIE et le CIFQ, dans le cas du
18 MRI de HQT, ces coûts pourraient être traités comme
19 des Facteurs Z, en dehors de la formule
20 d'indexation. Ainsi, étant donné leur inclusion
21 dans l'étude de Brattle... étant donné que
22 l'inclusion dans l'étude de Brattle de ces coûts a
23 un impact sur les résultats obtenus par l'expert,
24 l'application des résultats concernant le Facteur X
25 devient problématique dans le cas d'Hydro-Québec.

1 Régie au fil des dossiers tarifaires
2 sous la rubrique « performance
3 comparative », avec des niveaux de
4 fiabilité élevés à faibles coûts,
5 comparativement à ses pairs.

6 Alors, une analyse sommaire de la référence faite
7 par le Transporteur, au soutien de cette
8 affirmation, permet de constater que les balisages
9 ne concernent pas uniquement les CNE, mais
10 uniquement... mais également des investissements.

11 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, la
12 justification du Transporteur n'est pas applicable,
13 puisque la formule d'indexation qui inclut le
14 Facteur S concerne les CNE seulement. Concernant le
15 Facteur S, le rapport d'expert de PEG suggère « no
16 less than » zéro virgule six pour cent (0,6 %).

17 Dans un dossier antérieur, le Transporteur
18 présente plusieurs innovations et initiatives
19 supportant son efficience. On parle d'améliorations
20 des activités de maintenance, améliorations des
21 activités d'exploitation, améliorations dans la
22 réalisation des projets, innovation technologique.
23 Alors, ces innovations et initiatives concernent
24 l'efficience future du Transporteur et
25 correspondent à la définition du Facteur S, tel que

1 mentionné dans le rapport d'expert de PEG.

2 Alors, considérant toutes ces améliorations
3 déjà mises en place, l'AQCIE et le CIFQ
4 recommandent à la Régie de retenir le Facteur S
5 recommandé par PEG, soit zéro virgule six pour cent
6 (0,6 %).

7 Quelques mots maintenant concernant la
8 deuxième génération du MRI. Le Transporteur a
9 annoncé en ouverture d'audience qu'il ne déposera
10 pas en deux mille vingt-deux (2022) une demande
11 tarifaire, dont les revenus requis seraient, en
12 tout ou en partie, fixés selon un mécanisme de
13 règlement incitatif. Cette déclaration unilatérale
14 va à l'encontre de la philosophie et des objectifs
15 visés par le MRI.

16 Un retour à des revenus requis complètement
17 déterminés selon la méthode du coût de service,
18 surtout à l'approche du dossier tarifaire du
19 Distributeur en deux mille vingt-cinq (2025), n'est
20 pas dans l'intérêt des consommateurs. Si le
21 Transporteur considère que des ajustements doivent
22 être effectués à la formule, ou encore que le coût
23 des années passées de l'année de base assujettis au
24 MRI doivent être révisés, il a amplement le temps
25 de préparer un dossier tarifaire en conséquence

1 pour l'année tarifaire deux mille vingt-trois
2 (2023).

3 Alors, l'AQCIE et le CIFQ recommandent à la
4 Régie d'exiger du Transporteur qu'il soumette pour
5 approbation, au soutien de sa demande tarifaire
6 pour l'année deux mille vingt-trois (2023), un MRI
7 de deuxième génération afin qu'il puisse entrer en
8 vigueur dès cette année-là.

9 On va traiter maintenant du compte d'écart
10 et de report de La Romaine. Alors, la
11 recommandation de l'AQCIE et du CIFQ est à l'effet
12 de comptabiliser dans un éventuel CER le montant de
13 vingt-sept virgule six millions de dollars
14 (27,6 M\$) pour l'année deux mille vingt et un
15 (2021) et un montant de soixante virgule deux
16 millions de dollars (60,2 M\$) pour l'année deux
17 mille vingt-deux (2022).

18 Étant donné que la disposition en totalité
19 du CER est prévu en deux mille vingt-deux (2022) et
20 que cette disposition-là n'aura pas d'impact sur
21 les clients du Distributeur, l'AQCIE et le CIFQ
22 recommandent à la Régie d'accepter cette
23 disposition qu'à cette condition.

24 Alors, ça termine ma présentation. Je vous
25 remercie de votre attention.

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Q. [122] Bien. Merci, Maître Paquin. Alors, je
3 céderais maintenant la parole à monsieur Germain.

4 M. LOUIS GERMAIN :

5 R. Merci, Maître Lanoix. Monsieur le Président,
6 Monsieur, Madame les Régisseurs, merci de nous
7 accorder ce temps de parole. Maître Lanoix l'a dit
8 tantôt, c'est une première participation pour moi
9 aux travaux de la Régie sur cette... sur une cause
10 tarifaire, sur cette double tarifaire vingt et un
11 (21), vingt-deux (22).

12 Comme vous pouvez l'imaginer, le CIFQ suit
13 depuis longtemps les travaux de la Régie de
14 l'énergie, tant pour les demandes du Transporteur
15 que pour les demandes du Distributeur puis ce n'est
16 pas sans raison.

17 Pour vous donner un ordre de grandeur, la
18 facture d'électricité de nos membres dépasse les
19 six cent millions de dollars (600 M\$) annuellement,
20 ce qui représente à peu près vingt pour cent (20 %)
21 de l'ensemble de la consommation industrielle au
22 Québec.

23 Vous comprendrez que dans ce contexte-là,
24 une composante des coûts de l'énergie est pour
25 nous, puis c'est pareil pour les autres clientèles

1 industrielles et d'affaires, les coûts sont
2 cruciaux pour le maintien et l'amélioration de la
3 compétitivité de nos entreprises dans un
4 environnement d'affaires et pour notre secteur
5 industriel est extrêmement compétitif.

6 Je ne vais pas revenir sur la preuve de
7 l'AQCIE et du CIFQ qui a été très bien données par
8 le docteur Lowry et par notre analyste monsieur
9 Paquin au cours des derniers jours. Mais j'aimerais
10 aborder avec vous rapidement quatre points.

11 J'aimerais revenir sur le mécanisme de
12 réglementation incitatif. Ça a été... incitative,
13 ça a été largement discuté au cours des derniers
14 jours, mais je voulais quand même faire un point
15 là-dessus parce que c'est une préoccupation pour le
16 CIFQ.

17 On a bien entendu les positions du
18 Transporteur sur son intention de faire le post-
19 mortem sur le MRI en vingt, vingt-trois (20-23)
20 suite au mécanisme de première génération en deux
21 mille vingt-deux (2022), après... qui va se
22 terminer en deux mille vingt-deux (2022) après
23 quatre années d'application.

24 Pour revenir là-dessus, je pense qu'il faut
25 tenir compte du fait que la loi visant à simplifier

1 le processus de l'établissement des tarifs de
2 distribution d'électricité, ce qu'on connaît aussi
3 sous le nom PL-34, est venue retirer l'obligation
4 prévue à l'article 48.1 de la Loi sur la Régie de
5 l'énergie d'établir un mécanisme de réglementation
6 incitative assurant la réalisation de gains
7 d'efficience par le Distributeur d'électricité et
8 le Transporteur d'électricité.

9 On peut supposer que l'intention du
10 législateur était ici de simplifier, comme le dit
11 le titre de la loi d'ailleurs, les obligations du
12 Distributeur et du Transporteur dans leur processus
13 d'établissement des tarifs.

14 Néanmoins, dans notre perspective, on
15 considère que ce mécanisme trouve toujours sa
16 pertinence. Son implication favorise notamment
17 l'amélioration continue de la performance et de la
18 qualité du service et une réduction potentielle des
19 coûts qui bénéficie tant à la clientèle qu'au
20 Transporteur, d'où bien entendu son importance.

21 Pour faire un parallèle, en matière
22 d'amélioration de la compétitivité, c'est ce à quoi
23 toute entreprise performante s'impose à elle-même.
24 À la différence qu'ici, les entreprises doivent
25 conjuguer avec la concurrence, ce qui n'est pas le

1 cas pour le Transporteur, d'où l'importance d'avoir
2 un MRI.

3 Le fait qu'antérieurement ce mécanisme
4 était enchâssé de manière obligatoire dans la loi,
5 donnait l'assurance que le Transporteur allait
6 mettre tout en oeuvre pour améliorer son efficacité
7 et ses coûts. Dans notre esprit, son retrait de la
8 loi ne signifie pas qu'Hydro-Québec doit s'y
9 soustraire. Elle n'en a d'ailleurs pas encore
10 manifesté une intention dans la discussion des
11 derniers jours.

12 Dans ce contexte, le post-mortem que le
13 Transporteur souhaite entreprendre est utile, mais
14 cela devrait être fait dans les meilleurs délais.
15 Nous serions surpris que le Transporteur n'ait pas
16 déjà entamé cet examen afin de suggérer des
17 ajustements pour la deuxième génération du MRI.
18 Attendre la fin de la période d'application du MRI
19 actuel nous apparaît tardif pour le faire, alors
20 que l'exercice pourrait être entrepris dès
21 maintenant afin qu'il puisse faire l'objet d'une
22 attention particulière dès la prochaine demande de
23 Tarifs et conditions du Transporteur.

24 Le docteur Lowry faisait ressortir dans ses
25 interventions que les distributeurs d'électricité

1 font face à une augmentation des dépenses en
2 capital importantes, qui se répercutent dans les
3 coûts. On a vu ça beaucoup du côté américain. Il y
4 a tout lieu de croire que le Transporteur
5 n'échappera pas à cette réalité et verra aussi ses
6 coûts augmenter, d'où l'importance du maintien de
7 l'incitatif à la performance.

8 Il est intéressant de noter par ailleurs
9 que l'article 48.1 de la Loi sur la Régie de
10 l'énergie ait été abrogé. L'article 49 de cette
11 même loi prévoit que - là je ne cite pas
12 intégralement l'article 49, je l'ai raccourci pour
13 les fins de la discussion - donc, l'article 49 de
14 cette même loi prévoit que lorsqu'elle fixe ou
15 modifie un tarif de transport d'électricité, la
16 Régie doit notamment favoriser des mesures ou des
17 mécanismes incitatifs afin d'améliorer la
18 performance du transporteur d'électricité. Donc,
19 entre 48.1 puis 49, on enlève l'obligation de 48.1
20 et on... et par 49 on demande de favoriser des
21 mesures ou incitatifs. Il ne fait aussi aucun doute
22 dans notre esprit que malgré le retrait de 48.1 de
23 la Loi sur la Régie, le législateur exprime sa
24 volonté de voir des mécanismes incitatifs mis de
25 l'avant et le CIFQ est d'avis que le Transporteur

1 devrait s'y plier. C'était mon premier point.

2 Mon deuxième point, puis quelque chose qui
3 nous préoccupe du côté du CIFQ, puis on en a aussi
4 parlé lors des discussions des derniers jours, ça
5 concerne la planification du réseau du
6 Transporteur. À l'instar d'Option consommateurs, on
7 est d'avis que pour des raisons de prévisibilité et
8 de transparence, le Transporteur devrait
9 présenter... et là, je ne sais pas dans quel
10 mécanisme et par quelle tribune, mais devrait
11 présenter ses plans et les mises à jour de son plan
12 de développement du réseau de transport. Je l'ai
13 dit tantôt, j'ai fait référence aux interventions
14 du docteur Lowry, qui dit : il y a eu des coûts
15 importants qui ont augmenté du côté américain pour
16 le maintien puis le développement du réseau. Alors
17 je pense que dans une perspective de prévisibilité,
18 pour que les clientèles d'affaires soient en mesure
19 de voir qu'est-ce qu'il y a devant nous, ce serait
20 important que la planification du développement du
21 réseau d'Hydro-Québec nous soit présentée.

22 Il est de toute première importance que ce
23 soit fait de la manière la plus juste possible dans
24 un futur proche pour les nouvelles constructions,
25 pour les améliorations ou de maintien des

1 équipements de transport. Comme je le disais, ça
2 permet d'avoir une meilleure prévisibilité des
3 investissements requis et des revenus requis. Tôt
4 ou tard, de toute façon ça va se traduire sur la
5 facture d'électricité, de là la préoccupation.

6 Pour mon troisième point, j'aimerais
7 partager quelques soucis de notre secteur
8 industriel et là je vais sortir un peu du mandat et
9 des responsabilités de la Régie probablement, qui
10 sont reliés surtout à des facteurs de risque avec
11 lesquels nous devons conjuguer quotidiennement. Je
12 citerai l'adaptation aux changements climatiques,
13 la lutte contre les insectes ravageurs, le
14 cinquième conflit du bois d'oeuvre, les poussées
15 inflationnistes, l'augmentation des prix de
16 l'énergie, quinze point six pour cent (15,6 %)
17 récemment pour les prix du gaz naturel.

18 Je comprends que c'est pas l'objet du
19 mandat de la Régie. C'est correct. Mais nos
20 entreprises sont confrontées à ces réalités dans
21 leur quotidien et le contrôle des coûts, qu'il soit
22 relié à l'énergie ou à d'autres composantes, est
23 crucial, encore une fois pour le maintien de la
24 compétitivité.

25 C'est pour ça que le CIFQ accorde une

1 grande importance à l'examen de cette double
2 tarifaire et à l'attention que portera la Régie à
3 nos représentations dans une perspective de
4 contrôle des coûts. Encore une fois, tout ça, ça va
5 se traduire dans les tarifs que nos clientèles...
6 que nos industriels vont devoir payer. Et je peux
7 vous assurer que ça préoccupe beaucoup les membres,
8 bien entendu.

9 Pour mon dernier point, quatrième et
10 dernier point, je veux soulever que dans une
11 perspective de long terme, il est difficile de
12 considérer les choses isolément dans un contexte où
13 l'industrie forestière va être un partenaire du
14 gouvernement dans ses efforts de lutte aux
15 changements climatiques et ses actions en matière
16 de transition énergétique.

17 Depuis quatre-vingt-dix (90), les usines de
18 pâtes et papier ont réduit leurs émissions de GES
19 de soixante pour cent (60 %) en intensité. C'est
20 beaucoup d'efforts. L'industrie, on aimerait en
21 faire davantage, mais nécessairement il va falloir
22 que ça passe par l'électrification des
23 installations. Dans l'état actuel des choses, cela
24 ne peut pas se faire. Le prix de l'électricité
25 n'était pas compétitif, malheureusement, avec les

1 carburants fossiles.

2 Ainsi, toute action qui permettra de
3 réduire cet écart ne peut être écartée pour
4 répondre à ce défi collectif que nous devons tous
5 relever en donnant accès à des sources d'énergie
6 renouvelable au meilleur coût.

7 La Régie m'excusera d'emmener la discussion
8 à ce niveau, mais je crois que cela doit être à
9 quelque part dans l'écran radar. En tout cas, je
10 peux vous dire qu'il est dans le nôtre.

11 Toute augmentation des coûts vient
12 s'ajouter aux défis que je viens de soulever, qui
13 sont déjà grands pour nos industries puis qui sont
14 de nature, aussi, à nuire à notre compétitivité,
15 dans un contexte de concurrence globale. Voilà ce
16 que je voulais vous livrer, cet après-midi. Merci
17 de votre attention.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Monsieur Germain. Pour terminer, quelques
20 mots de la part de monsieur Jocelyn Allard.

21 M. JOCELYN B. ALLARD :

22 R. Oui, alors, bonjour Monsieur le Président, Madame
23 la Régisseuse, Monsieur le Président de la Régie.
24 Ça fait toujours plaisir de témoigner devant vous.
25 J'ai bien hâte que ça soit en présentiel, mais,

1 bon, on s'approche, tranquillement, pas vite. Au
2 moins, on n'est pas dans notre sous-sol,
3 séparément, nous sommes dans la même salle, c'est
4 un début.

5 Je ne veux pas prendre trop de temps. Je
6 vais faire écho, évidemment, aux propos de notre
7 analyste principal, Paul Paquin. Et, également, à
8 ceux de monsieur Germain pour la CIFQ. Vous pouvez
9 prendre à peu près tout ce qu'il a dit et puis
10 l'adapter au reste des grands clients industriels
11 d'Hydro-Québec dans le contexte actuel de
12 compétition.

13 Évidemment, nous n'avons pas nécessairement
14 les enjeux. Nous subissons, même, les enjeux des
15 conflits de bois d'oeuvre et autres, là, parce que
16 dans toute l'industrie, il y a beaucoup de liens
17 puis il y a beaucoup de nos joueurs qui sont des
18 fournisseurs, également, des membres du CIFQ.

19 Alors, évidemment, comme vous le savez
20 déjà, pour tous les grands industriels, les coûts
21 d'électricité, ça demeure une portion très
22 importante, majeure, des coûts d'exploitation.
23 C'est pour ça qu'on continue à trouver très
24 important de faire valoir nos intérêts de tenter
25 de, toujours dans un cadre où on peut... la

1 fiabilité du réseau, autant que ça soit le
2 Transporteur que le Distributeur. On veut,
3 évidemment, que ça soit à meilleurs coûts, que ça
4 ne soit pas de la sur-qualité. De là, notre
5 présence continue, à ce jour, en espérant qu'on
6 arrive à avoir des factures les plus compétitives
7 possibles, dans le contexte québécois.

8 Et je veux rajouter, également, évidemment,
9 parce que j'ai eu l'expérience, depuis quelques
10 années, là, depuis cinq ans, maintenant que je suis
11 en poste avec l'AQCIE. La question de la
12 planification du réseau de transport.

13 Et c'est ce que j'expliquais à monsieur
14 Germain, un peu la frustration qu'on a pu avoir
15 vécu depuis quelques années où lorsqu'on essayait
16 de trouver des solutions plus avantageuses pour les
17 clients, pour la clientèle puis la facture des
18 clients dans les dossiers où le Distributeur
19 pouvait proposer certaines choses. On essayait de
20 voir comment on pouvait optimiser l'utilisation du
21 réseau de transport, comment on pouvait intégrer ça
22 dans la planification de l'affaire.

23 Et dans les dossiers du Distributeur, bien,
24 on s'est fait dire, on se l'est fait dire plus
25 qu'une fois. Bien, ça, c'est dans le dossier du

1 Transporteur. Ce n'est pas nous qui contrôlons le
2 réseau de transport.

3 Puis quand on arrive dans des dossiers du
4 Transporteur. On a eu... moi, ce que j'ai retenu,
5 je simplifie, là, mais écoutez, nous autres, on
6 prend la commande du Distributeur puis ce n'est pas
7 au Transporteur d'agir au lieu du Distributeur.

8 Alors, il y a définitivement un besoin
9 d'unicité ou de voir des solutions. Vous vous
10 souviendrez, si la Régie regarde, on l'avait fait
11 dans le dossier même de la cryptographie, la
12 première phase dans laquelle l'AQCIE-CIFQ est
13 intervenue ou on avait suggéré de regarder ça, de
14 remonter d'un niveau pour voir qu'est-ce qui est
15 vraiment plus avantageux pour l'ensemble de la
16 clientèle québécoise quand on détermine où les
17 choses vont se passer, est-ce qu'on peut prendre en
18 considération ce qui s'en vient pour le
19 Transporteur?

20 Alors, à ce stade-ci, est-ce que le
21 meilleur forum... Je pense qu'il y a eu des
22 propositions à l'effet que ça soit dans le cadre du
23 dossier du plan d'approvisionnement. Ça n'apparaît
24 pas nécessairement approprié.

25 Je sais que dans le passé, il y a eu, même,

1 des dossiers... C'est avant que je sois avec
2 l'AQCIE, sur le taux de rendement où les deux
3 entités réglementées étaient dans le même dossier.

4 Mais de toute évidence, il serait utile
5 d'avoir un seul et même dossier où les deux
6 participent. On l'a vu dans le dossier 3888, je
7 pense, qui était sur les ajouts au réseau de
8 transport. Bien, le Distributeur était là. On avait
9 même le producteur qui était venu dans le dossier.

10 Alors, je pense que c'est fort possible
11 d'avoir le Distributeur et le Transporteur dans un
12 dossier spécifique qui pourraient aider à tout le
13 monde à savoir où est-ce qu'on s'en va, comment on
14 fait pour maximiser.

15 Puis dans un contexte où le Québec... Là,
16 je prends les expressions qu'on peut lire dans les
17 médias, qu'on a entendues du gouvernement... si on
18 veut, de plus en plus, devenir la batterie du Nord-
19 Est américain, c'est important d'avoir une vision
20 globale, une vision intégrée.

21 Et puis, c'est de toute évidence quelque
22 chose qui serait utile, plutôt que de se faire...
23 l'impression qu'on avait, c'est de se faire...
24 c'est un peu Kafkaesque, là. Dans un dossier, on se
25 faisait dire : « Bien, c'est le Transporteur. »

1 Dans le dossier du Transporteur, « c'est le
2 Distributeur », puis on faisait juste changer de
3 forum. Alors, ce serait le fun d'avoir le forum
4 utile pour ça.

5 En ce qui concerne le mécanisme de
6 renouvellement, le MRI, évidemment... Vous savez,
7 ma première réaction, quand je regarde tout ça, je
8 vois l'année deux mille vingt et un (2021), on nous
9 annonce du côté du Transporteur des trop-perçus. On
10 nous... on nous présente des baisses de tarifs pour
11 vingt et un (21) et vingt-deux (22). Moi, je me
12 dis... je vois la chose, puis je dis : bien, ça a
13 l'air à bien fonctionner.

14 Moi, je serais porté à vous dire : bien,
15 justement, on continue avec la même formule pour
16 les années subséquentes. Ça fonctionne. On est
17 capable de dégager pas seulement des baisses
18 tarifaires, parce que le Transporteur pourrait nous
19 dire : « Bien là, je n'ai pas assez d'argent »,
20 mais il est capable de faire des trop-perçus.
21 Alors, s'il est capable de faire des trop-perçus,
22 puis qu'on est capable d'avoir des baisses
23 tarifaires, c'est qu'il y quelque chose qui
24 fonctionne bien.

25 Puis, de toute évidence, le Facteur X

1 fonctionne également, puis le Facteur... ce que
2 nous avons présentement. Alors, ça, c'est... Le
3 Facteur X fait la job, puis le mécanisme fait la
4 job. Et forcément, je pense qu'avec déjà trois
5 ans... puis on en a parlé vous savez, ça a commencé
6 en deux mille quatorze (2014), ça a pris beaucoup
7 de temps avant qu'on arrive à avoir finalement une
8 décision qui finisse par s'appliquer au
9 Transporteur, à compter de deux mille dix-neuf
10 (2019).

11 On a vécu les trois années, on a deux mille
12 vingt-deux (2022) où il y a même un ajustement qui
13 avait été... la Régie avait ouvert la porte, là,
14 pour la question du facteur de productivité, les
15 études multifactorielles. On a avancé en parallèle,
16 malgré la pandémie, le travail s'est fait, alors je
17 vois mal pourquoi en deux mille vingt-deux (2022),
18 on ne serait pas capable de déposer le constat et
19 des propositions. Probablement, même, ça pourrait
20 être la formule.

21 Je ne vois pas vraiment, à ce jour-ci,
22 beaucoup d'ajustements. Comme je viens de dire, ça
23 semble fonctionner. C'est certain que le
24 Distributeur... le Transporteur nous a expliqué
25 qu'il manque d'argent : bien, on va faire

1 l'exercice pour la première année et pour deux
2 mille vingt-trois (2023).

3 Mais tout ça, ça devrait être déposé en
4 deux mille vingt-deux (2022), comme on a fait en
5 deux mille dix-huit (2018) pour établir la première
6 année de la première génération qui s'appliquait en
7 deux mille dix-neuf (2019). On a eu le dossier...
8 on a fixé les tarifs, puis on a eu... les
9 paramètres étaient tous déterminés, puis ça s'est
10 appliqué pour l'année deux mille dix-neuf (2019).
11 Ça s'est appliqué évidemment en deux mille vingt,
12 vingt et un, vingt-deux (2020-2022).

13 Et ça va dans le... exactement dans la
14 volonté du législateur avec, même, ses dernières
15 modifications. Parce que ça simplifie... Je ne sais
16 pas combien de fois on a entendu le Transporteur et
17 le Distributeur, Hydro-Québec, nous dire :
18 « l'importance de l'allégement réglementaire, il ne
19 faut pas passer trop de temps en audience, il ne
20 faut pas trop en mettre dans le dossier pour ne pas
21 trop examiner de choses. » Bien, une formule puis
22 le mécanisme de rendement incitatif... de
23 réglementation incitative... incitatif, ça permet
24 justement de répondre à cet enjeu, également,
25 d'allégement réglementaire. Alors, ça, c'était le

1 deuxième point.

2 Le dernier point, je suis un petit peu...
3 bien... Je vais faire attention, parce que c'est
4 toujours embêtant, il y a beaucoup de choses qui se
5 sont dites dans une portion en huis clos de
6 l'audience sur la question des dépassements des
7 coûts de Micoua-Saguenay. Et je vais... je ne
8 m'attarderai pas longtemps, parce que là, je ne
9 veux pas créer un impair de choses qu'on ne
10 pourrait pas dire.

11 D'ailleurs, c'est assez... ça, c'est un
12 peu... c'est toujours bien triste qu'il y ait
13 tellement de... de débats de ce genre-là, tellement
14 importants sur la facture des clients puis pour le
15 Québec, qui se fassent en catimini, là, moi je
16 trouve ça déplorable. Mais bon, à tout le moins que
17 ça soit inscrit que l'AQCIE, et monsieur Germain
18 pourra confirmer pour le CIFQ, là, mais que nous
19 appuyons les deux recommandations, là, d'Option
20 consommateurs dans le dossier.

21 Évidemment, je serais porté... Je vous
22 rappellerai également, pour ceux qui ont... qui le
23 savent, là, c'est lorsqu'il y a eu l'audition de ce
24 projet de la part du Transporteur, l'AQCIE-CIFQ
25 avait été dans les intervenants premiers à demander

1 et à obtenir une audience pour qu'on puisse aller
2 un peu plus loin au fond des choses, qu'on puisse
3 regarder qu'est-ce qui en était. On a fait
4 analyser, autant qu'on pouvait, des alternatives à
5 ce qui aurait pu être fait.

6 Et je vous dirais qu'aujourd'hui, quand on
7 regarde des dépassements dont nous a fait part...
8 là, je fais attention pour ne pas donner de
9 chiffres, là, mais... bien, en tout cas, de toute
10 façon, c'est public, c'est au-dessus de quinze pour
11 cent (15 %), c'est ce que les règlements prévoient.

12 Alors, quand on voit ça, là, je veux dire,
13 c'est vraiment... c'est vraiment fâchant, parce
14 qu'on a l'impression qu'on s'est fait..., qu'on n'a
15 pas eu toute l'histoire ou que l'histoire n'a pas
16 été aussi bien attachée ou ficelée qu'elle aurait
17 dû l'être lorsque le dossier a été approuvé,
18 autorisé en deux mille dix-neuf (2019). On a fait
19 ça en deux mille dix-huit (2018), début deux mille
20 dix-neuf (2019). Donc, ça serait au minimum
21 approprié de donner... de mettre le même effort
22 pour comprendre ce qui est arrivé puis pour
23 s'assurer que la clientèle ne fasse pas les frais
24 de quelque chose qui n'aurait pas dû se produire de
25 cette façon-là, puis qu'on aille au fond des

1 choses.

2 Puis c'est vrai que, dans une audience en
3 huis clos avec peu de possibilité de poser des
4 questions, et caetera, ça mérite d'avoir une
5 audience particulière là-dessus. Je pense que ça
6 serait totalement approprié. Bien que, moi, je
7 serais déjà rendu à l'autre recommandation puis
8 peut-être déjà de vous rappeler que les utilités ne
9 doivent pas mettre dans leur base de tarification
10 ce qui n'a pas été prudemment acquis. Alors, ça, ça
11 fait partie également des... Moi, je serais rendu
12 là.

13 Mais je trouve raisonnable la proposition
14 d'Option consommateurs de commencer par un examen
15 approfondi de cette question puis d'entendre de
16 façon plus systématique ce qui est passé.
17 D'ailleurs, on avait commencé à regarder ça quand
18 on a travaillé dans le dossier lors de
19 l'autorisation du projet, notamment monsieur Paquin
20 qui est notre analyste a également l'avantage
21 d'être ingénieur et d'avoir été chez Hydro. Donc,
22 ce serait intéressant de pouvoir regarder ça de
23 façon plus systématique. Alors, ça complète mes
24 propos pour le dossier. Merci.

25 Me SYLVAIN LANOIX :

1 Merci. Alors, les témoins sont disponibles pour les
2 questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Alors AHQ-ARQ, Maître Cadrin?

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je m'excuse, j'ai des problèmes d'informatique. Pas
7 de questions. Je m'excuse.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait. Merci. FCEI, Maître Turmel?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bonjour. Pas de questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Option consommateurs, Maître David?

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Oui. Bonjour. J'aurai simplement une question pour
16 clarifier un des tableaux. J'ai éliminé plusieurs
17 questions, Monsieur le Président. Je me suis dit
18 que ce serait apprécié à cette heure-ci. Mais
19 c'était juste pour clarifier un des tableaux dans
20 le mémoire de l'AQCIE.

21 Q. **[123]** Donc, je vous réfère à la pièce C-AQCIE-0048.
22 Monsieur le Greffier, si c'est possible de le
23 mettre à l'écran. Et je suis à la page 20. C'était
24 juste simplement docteur Higgin qui souhaitait
25 obtenir des clarifications sur ce graphique-là. La

1 première question : Pouvez-vous confirmer que la
2 ligne bleue représente la productivité de
3 l'échantillonnage américain utilisé par Brattle?

4 M. PAUL PAQUIN :

5 R. Oui.

6 Q. **[124]** La ligne orange, elle, c'est celle
7 confectionnée par PEG?

8 R. C'est ça, oui.

9 Q. **[125]** Toujours sur la base de l'échantillonnage
10 américain?

11 R. Oui.

12 Q. **[126]** Bon. C'est la ligne grise qui nous interroge.
13 La ligne grise, est-ce qu'elle représente les
14 calculs que Concentric avait faits basé sur la
15 méthode Kahn dans le dossier 4058? Puis j'ai la
16 référence à la pièce. Ou est-ce que c'est basé sur
17 des calculs que vous avez faits basé sur la preuve
18 dans le présent dossier?

19 R. C'est basé sur les calculs que j'ai faits. Mais ces
20 calculs-là sont basés sur des données qui... des
21 données qui avaient été utilisées par Concentric
22 dans le temps pour aller donner les « input ».
23 Alors que pour le « output », j'ai pris les
24 capacités du réseau de transport et la longueur de
25 la ligne.

1 Q. **[127]** O.K. Et donc, juste pour fins de référence,
2 quand vous référez donc aux calculs de Concentric,
3 savez-vous s'il s'agit dans le dossier 4058 de la
4 pièce B-0013, la page 20?

5 R. J'ai donné la référence. Ça doit être dans...
6 Attendez un petit peu, je vais aller voir. Oui, si
7 vous allez à la page 17.

8 Q. **[128]** De votre mémoire?

9 R. Oui, c'est ça. La référence 37.

10 Q. **[129]** Exact. Donc, la B-0013 page 20. C'est ce
11 qu'on soupçonnait. C'est bien ça?

12 R. Oui.

13 Q. **[130]** O.K. Merci. Alors, ce sont mes seules
14 questions, je vous remercie, Monsieur Paquin.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. RTIEÉ, Maître Neuman.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Q. **[131]** Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame,
19 Messieurs les Régisseurs. Donc, Dominique Neuman
20 pour le RTIEÉ. J'ai une seule... une seule
21 question, en fait une seule ligne de questions, ce
22 sera assez... ce sera assez court. Donc, qui
23 portera, un peu comme tout à l'heure pour l'AHQ-
24 ARQ, sur un élément... un élément nouveau qui a été
25 ajouté dans... dans la présentation par rapport au

1 rapport.

2 Donc, je m'en vais... je m'en vais à la
3 page 18 de la présentation sur le sujet du
4 mécanisme de réglementation incitatif. S'il est
5 possible de projeter cette page 18. Ce n'est pas
6 celle-là. De la présentation. Oui, c'est la page
7 suivante. Voici. Alors donc, il est indiqué dans
8 les trois premiers paragraphes, donc :

9 De plus, lors de l'audience du 13
10 décembre, Brattle a mentionné qu'il
11 n'avait exclu aucun coût exceptionnel
12 comme, par exemple, des coûts liés à
13 des incendies importants ou à des
14 événements de verglas.

15 Et :

16 Selon l'AQCIE et le CIFQ, dans le cas
17 du MRI [d'Hydro-Québec TransÉnergie],
18 ces coûts pourraient être traités
19 comme des Facteurs Z en dehors de la
20 formule d'indexation. Ainsi, étant
21 donné que l'inclusion de ces coûts
22 dans l'étude de Brattle pourrait avoir
23 un impact sur les résultats obtenus
24 par l'expert, l'application des
25 résultats concernant le Facteur X

1 pourrait être problématique dans le
2 cas de HQT.
3 Compte tenu de l'ensemble de ces
4 considérations, l'AQCIE et le CIFQ
5 estiment que les résultats obtenus à
6 partir des données des entreprises
7 américaines doivent être utilisées
8 avec réserve.

9 Je reviens sur votre mention au second paragraphe,
10 que ces coûts devraient être traités comme Facteur
11 Z. Est-ce que j'ai raison de comprendre que...
12 donc, que votre recommandation ce serait que pour
13 l'ensemble des entreprises qui font partie de
14 l'échantillon que l'on est à moyen de soustraire
15 les coûts qui seraient considérés comme des
16 Facteurs Z si on appliquait la notion de... la
17 définition du Facteur Z, telle qu'elle existe chez
18 HQT? Est-ce que c'est... c'est ce que je dois
19 comprendre de votre texte?

20 M. PAUL PAQUIN :

21 R. Bien disons l'objectif du texte ici ce n'est pas de
22 refaire l'étude qui a déjà été faite. Tout ce qu'on
23 fait ici, j'ai pas l'intention de dire aux experts
24 de quelle façon ils devraient travailler. Tout ce
25 que je dis, c'est la constatation que je fais,

1 c'est que le fait d'avoir retenu ce type de coûts-
2 là a un impact sur les résultats qu'ils obtiennent
3 et ça ne correspond pas à la façon dont le MRI est
4 appliqué chez Hydro-Québec. Alors tout ce que je
5 dis c'est qu'à ce moment-là les résultats obtenus
6 doivent être traités avec beaucoup de réserve et
7 c'est pas évident qu'on peut les appliquer
8 mécaniquement chez Hydro-Québec. Alors il n'est pas
9 question de refaire l'étude des experts. C'est à
10 eux à réaliser leur étude et à donner de quelle
11 façon ils le font. Et à ce moment-là, on peut
12 apprécier, si... à partir des données et de
13 l'utilisation qu'ils en font, de quelle façon ça
14 peut être applicable chez Hydro-Québec.

15 Q. **[132]** O.K. Alors ça répond à ma question. Je vous
16 remercie beaucoup.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Fréchette.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 C'est terminé, merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Maître Fréchette, Hydro-Québec?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui bonjour. Merci, pas de questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. La Régie, Maître, pas de questions. Les
3 membres de la formation, monsieur Dumas, pas de...
4 Maître Duquette, des questions?

5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Q. **[133]** Bonjour, deux petites questions. Alors la
8 première question, vous nous dites : on devrait
9 prendre avec réserve les données parce qu'elles
10 sont basées sur des firmes américaines ou à votre
11 page 18 justement vous dites « estiment que les
12 résultats obtenus à partir des données des
13 entreprises américaines doivent être utilisées avec
14 réserve ». Et à partir de ça notamment vous
15 recommandez de maintenir le taux de productivité
16 actuel. Alors... mais par contre pour le Facteur S,
17 vous reprenez la recommandation de PEG, qui se
18 fonde sur ces... pour établir ce point 6-là, sur
19 ses... sur son étude, qui est basée sur des données
20 des entreprises américaines.

21 Alors, je me demandais, est-ce qu'on ne
22 devrait pas utiliser, avec la même réserve, la
23 détermination faite. Si on devait retenir votre
24 proposition que les données des entreprises
25 américaines doivent être utilisées avec réserve

1 pour la détermination du Facteur X, ne devrait-on
2 pas exercer la même réserve pour le Facteur S?

3 R. Dans le rapport, ce n'est pas la seule raison pour
4 laquelle le zéro virgule dix pour cent (0,10 %)
5 (sic) du Facteur S est retenu. C'est qu'on énumère
6 des améliorations qu'Hydro-Québec a mises en place
7 depuis... c'était dans la tarifaire de deux mille
8 dix-huit (2018), c'est-à-dire R-5058-2018 où il
9 annonçait, à ce moment-là, qu'il y avait des
10 innovations qu'ils voulaient mettre en place en
11 vue, justement, de devenir plus efficace.

12 Alors, considérant qu'il a déjà commencé à
13 mettre ça en place et que les résultats ne sont
14 peut-être, pas tous obtenus, mais c'est basé,
15 aussi, sur ces éléments-là, que la recommandation a
16 été faite.

17 Q. **[134]** Donc, ces innovations-là, vous faites une
18 équivalence, ça devrait donner un point six (1,6 %)
19 donc, à peu près pour le Facteur S?

20 R. Écoutez, je ne pense pas qu'il est possible de
21 mettre un chiffre sur ça, mais si on regarde, basé
22 sur quand même des valeurs qui avaient été fournies
23 par (...) et par PEG. Et, de toute façon, dans les
24 deux cas, ils disent que le Facteur S, c'est basé,
25 bien plus, sur le jugement.

1 Les deux ont dit qu'il n'y a pas de
2 corrélations, mais il n'y a pas de mécanisme ou de
3 méthodologie jusqu'à maintenant d'établi pour
4 essayer d'estimer un Facteur S avec les résultats
5 qu'ils ont obtenus.

6 Donc, d'après ce que j'ai compris, c'est
7 basé, beaucoup, sur le jugement. Et dans ce cadre-
8 là, il m'apparaît que les améliorations que le
9 Distributeur a mises en place devraient être
10 considérées pour les déterminations du Facteur S.

11 Q. [135] Parfait, je vous remercie beaucoup. Une
12 dernière petite question qui est, peut-être, plus
13 pour messieurs Germain et Allard. Dans le cas que
14 la fin du MRI ne signifie pas nécessairement la fin
15 du MTER, avec ou sans indicateur de qualité attaché
16 au MTER, là, est-ce que c'est une considération qui
17 pourrait, comment dirais-je, amoindrir vos
18 inquiétudes relativement à la méthode du coût de
19 service?

20 M. JOCELYN B. ALLARD :

21 R. Je peux commencer. Pour moi, ce sont deux choses
22 différentes. Le MRI ça visait vraiment à essayer de
23 créer un incitatif, de remplacer. C'est pour
24 compenser les effets pervers. Je ne suis pas sûr si
25 c'est le bon terme, mais en tout cas, les effets

1 non désirés de la réglementation sur la base des
2 coûts de service.

3 Bien, ça tente d'insérer, là, dans la façon
4 de fixer des tarifs, de créer des incitatifs
5 multiannuels pour inciter l'Utilité à faire des
6 efforts qui vont payer dans le temps et non pas de
7 regarder, chaque année, séparément, pour avoir un
8 coût de service ou l'Utilité n'a pas d'intérêt à
9 faire des efforts, et caetera.

10 Dans le MTER, il y a beaucoup plus, aussi,
11 une question de l'asymétrie d'information parce
12 qu'on aura beau avec... vous me permettrez, là la
13 fin de la journée, comme ça, de vous dire qu'avec
14 les maigres ressources qui nous sont accordées pour
15 faire l'examen des multiples demandes des utilités
16 comme le Transporteur et le Distributeur, il n'en
17 demeure pas moins que c'est toujours l'information
18 puis les ressources, elles n'ont pas de comptes à
19 rendre pour combien de monde mettre sur l'exercice.
20 On n'arrivera jamais, autant qu'on voudra, à avoir
21 le même niveau.

22 Alors, le MTER, c'est un peu pour être
23 capable de rectifier quand l'utilité peut
24 justement... Pas par mauvaise volonté, là, mais
25 c'est de jouer la « game », c'est dans le mode

1 traditionnel de fixation des tarifs.

2 Alors, dans ce temps-là, on dit : Écoute,
3 les projections, c'est sûr que ça n'arrivera jamais
4 exactement comme on le pense. Si en cours d'année,
5 ça permet d'avance de limiter l'asymétrie
6 d'information entre les intervenants, la Régie et
7 l'utilité. Puis en même temps, bien, ça permet
8 aussi de créer un incitatif additionnel, c'est
9 vrai, s'ils sont capables de faire certaines
10 choses. Mais, de façon...

11 Ça, c'est annuel, encore, c'est des efforts
12 annuels, de dire : « Bon, bien, si je suis capable
13 de faire quelque chose cette année, je vais en
14 garder, ça va créer du trop-perçu. S'il fallait que
15 je le remette au complet, bien, ça ne serait pas
16 intéressant pour l'utilité. Si je le gardais au
17 complet, bien, évidemment, il y aurait un danger,
18 là, de ne pas penser au futur. »

19 Alors que le MRI, bien, c'est deux
20 choses... ça vise deux choses différentes, c'est
21 complémentaire. Mais là, on est plus dans un
22 objectif de multiannuels, de planifier pour
23 l'avenir, d'amener à faire, justement, des efforts.

24 Puis, c'est ce que je comprends,
25 d'ailleurs, même, du Facteur S, hein. C'est qu'on a

1 mis... aux frais de la clientèle, on a mis toutes
2 sortes d'initiatives d'améliorations, là, on entend
3 parler de ça à chaque année, là, puis « voici un
4 nouveau programme, puis on va faire ci, on va faire
5 ça », mais à un moment donné, il faut en récolter
6 les fruits. Et puis, bien, ces fruits-là, c'est...
7 justement, ça permet de les « stretcher » un peu,
8 puis de façon multiannuels dans un MRI.

9 Alors, je pense que les deux sont
10 nécessaires. Les deux sont (coupure de son) puis,
11 comme je le mentionnais tout à l'heure, là, je
12 n'étais pas...

13 LE STÉNOGRAPHE :

14 Je m'excuse, Monsieur Allard. Monsieur...

15 R. ... je n'étais pas trop cynique quand je disais
16 (coupure de son)...

17 LE STÉNOGRAPHE :

18 ... Allard. Monsieur Allard.

19 R. ... qu'ils ont quand même fait du trop-perçu, là,
20 c'est très... c'est très intéressant pour eux, et
21 puis c'est gagnant pour tout le monde. Puis, il y a
22 des baisses tarifaires, alors... Puis, c'est ce
23 qu'on vise à faire avec un MRI qui fonctionne,
24 c'est de créer une situation gagnante-gagnante,
25 pour l'utilité et pour la clientèle.

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Q. [136] Merci beaucoup. Monsieur Germain, voulez-vous
3 rajouter quelque chose ou ça va?

4 M. LOUIS GERMAIN :

5 R. Ça va, merci beaucoup.

6 Q. [137] Je vous remercie beaucoup pour vos réponses,
7 ça va être l'ensemble de mes questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Alors, ça complète les questions de la Formation.

10 Alors, Maître Lanoix...

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 Un gros...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, on peut libérer...

15 Me SYLVAIN LANOIX :

16 Ça complète la preuve.

17 LE PRÉSIDENT :

18 On peut libérer les témoins?

19 Me SYLVAIN LANOIX :

20 Très bien, et merci beaucoup pour votre
21 accommodement, c'est très apprécié.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Il est quatre heures, presque quinze (15).

24 Alors, il reste deux... il reste la FCEI et RTIÉÉ.

25 Maître Turmel, je vous vois, alors...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui. Alors, vous me voyez, mais je suis aussi...

3 Est-ce que vous voulez m'entendre, ça sera très,
4 très, très court? Non, simplement pour... Comme je
5 l'avais annoncé dans la lettre, bien que nous
6 étions très, très intéressés à la phase 1, on n'a
7 pas déposé de preuve en phase 1, et plutôt en phase
8 2. Mais bien sûr, on est partie prenante, là, du
9 témoignage de l'expert de PEG.

10 Donc, on n'a pas de preuve à présenter.

11 Vous avez noté qu'il n'y avait pas de mémoire, et
12 je ne pensais pas qu'il était opportun de faire
13 entendre monsieur Gosselin. On va plaider en
14 argumentation sur la preuve entendue devant vous...
15 les positions de la FCEI, mais eut égard à la
16 preuve entendue. Donc, il n'y a pas de preuve de la
17 FCEI, telle quelle.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. Alors...

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 RTIÉÉ, juste pour évaluer? Maître Neuman?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui, alors est-ce que je comprends que nous

1 procédons demain ou que nous procéderions
2 maintenant?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je voulais juste valider avec vous avant. Vous êtes
5 toujours à quarante-cinq (45) minutes prévues?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Hum... Un petit peu plus. Ce serait peut-être entre
8 quarante-cinq (45) et soixante (60) minutes, là,
9 parce qu'il y a... si on prend le nombre de pages,
10 il y a quelques pages de garde, mais on se
11 rapproche plus de soixante (60) minutes, à peu
12 près.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Un instant, s'il vous plaît. Alors, ce sera demain
15 matin. Un instant, il semble y avoir un petit
16 problème technique. Alors, ça semble résolu. Alors,
17 ça sera demain matin. À neuf heures (9 h), comme
18 toujours? Alors, Maître Fréchette, s'il vous
19 plaît...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Juste pour faire le point avec vous. Est-ce que ce
24 sera possible de faire le point, soit là, ou
25 demain, sur les réponses aux engagements qui

1 demeurent, ou si vous êtes... vous ne pensez pas
2 être en mesure de le faire?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je dois vous dire que j'étais à l'écoute de ce qui
5 se passait, Monsieur le Président, alors je n'ai
6 pas pu prendre des vérifications, où nous en sommes
7 avec les engagements. Si vous permettez, je vous
8 ferai l'état de la situation...

9 LE PRÉSIDENT :

10 L'état des lieux demain.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Demain matin. Et puis, pour nous, ça complète. Je
13 voulais simplement vous mentionner que nos
14 traducteurs nous quittent, également. Monsieur
15 Claude demeure, le sténographe, mais nos
16 traducteurs nous quittent, alors je voulais les
17 remercier pour leur contribution à ces trois...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Absolument...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 ... journées d'audience complètes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, je pense qu'au nom de la Formation, on peut
24 aussi les remercier. Je pense que pour vous, Maître
25 Neuman, il n'y a pas de problématique de

1 traduction?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Non, il n'y a pas de problématique de...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Ni de huis clos?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Il n'y a pas de problématique de traduction. Et je
8 voulais simplement vous aviser, pour qu'il n'y ait
9 personne qui soit pris par surprise, que nous
10 allons déposer le curriculum vitae de monsieur
11 Laflamme. Ce n'est pas un expert, mais comme il a
12 participé seulement à quelques dossiers depuis la
13 dernière année, il se peut que tout le monde ne
14 connaisse pas ses... son expérience et son...
15 l'histoire... son histoire professionnelle. Donc,
16 nous allons déposer ça.

17 Et également, comme nous avons constaté
18 tout à l'heure qu'il y avait une certaine
19 difficulté à projeter sur Teams une version
20 PowerPoint, nous allons déposer notre présentation
21 en PDF. Et dans cette présentation, il y a une
22 erreur de chiffre que nous corrigeons. Il y a trois
23 erreurs, ou trois ou quatre erreurs de texte que
24 nous corrigeons. Mais c'est la présentation que
25 nous allons déposer en PDF, pour qu'elle soit plus

1 facile à afficher demain matin.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, d'autres commentaires de qui que ce soit?

4 Tout est sous contrôle? Alors, merci, à demain
5 matin, neuf heures (9 h).

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Merci.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Merci.

10 AJOURNEMENT

11

12

13 Riopel Gagnon Larose & Associés